



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Direction Générale Adjointe (Finances, Population et Santé)
Service des assemblées et des affaires juridiques

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 13 décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne, convoqué le jeudi 7 décembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire en exercice.

Les membres présents :

Présent(e)s :

M. JEANNE, Maire.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOCHE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire,**

M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE **conseillers municipaux délégués**

Mme DUVERGER, Mme PARLOUAR, Mme BENOLIEL, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. PESSOA GRIJO, M. SUDRE, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

Mme ABCHICHE (donne procuration à M. CHATAUD à partir de 00h20), Mme CARPE (donne procuration à Mme BENAHMED), M. BOULAY (donne procuration à Mme THIROUX), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme PARLOUAR), Mme SAILLAND (donne procuration à Mme ABCHICHE jusqu'à 00h20), Mme DEGAGER-PHALANCHERE (donne procuration à M. PICOT à partir de 23h30), Mme DONATIEN (donne procuration à Mme SAUSSEREAU), M. SLIMOVICI (donne procuration à Mme DE OLIVEIRA à partir de 00h43), M. RIBEIRO (donne procuration à M. GOUPIL), Mme NGANDE (donne procuration à Mme THEOPHILE à partir de 23h05), M. SOLARO, Mme ADOMO

HÔTEL DE VILLE – 14 RUE LOUIS TALAMONI – 94107 – CHAMPIGNY-SUR-MARNE – TEL. 01 45 16 40 00

La séance est ouverte à 20 h 30.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire

Bonsoir à tous, heureux de vous retrouver pour le dernier conseil municipal de l'année avec un ordre du jour dense qui pourra amener chacun avoir la sagesse de faire des interventions à la fois efficaces et synthétiques. Donc on va démarrer par la désignation d'un secrétaire de séance. Je propose Patrice LATRONCHE. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Il n'y en a pas. Patrice, tu seras notre secrétaire de séance.

Je vais faire part des procurations qui me sont parvenues : Henrique RIBEIRO donne procuration à Grégory GOUPIL, Évelyne SAILLAND à Sabrina ABCHICHE, Geneviève CARPE à Jacqueline BENAHMED, Didière DONATIEN à Tatiana SAUSSEREAU, Mylène BÉNOLIEL à Marie PARLOUAR, Philippe BOULAY à Aurore THIROUX. Est-ce qu'il y a d'autres procurations ? Non ? Deux collègues, Caroline ADOMO et Sylvain SOLARO, nous ont prévenus qu'ils seront absents et qu'ils ne donnaient pas de procuration. »

Communications et informations diverses

Monsieur le Maire

« Avant d'approuver le procès-verbal, je voulais déjà vous informer de quelques éléments. Pour le coup, quelques bonnes nouvelles : la première, c'est le retour de notre collègue Alain CHATAUD, après une intervention chirurgicale. Nous sommes heureux de le retrouver après quelques mois d'absence, mais il suivait tout cela de près, même à distance dans son centre de rééducation fonctionnelle. Et puis nous aurons aussi le plaisir de retrouver, je le pense, dans quelque temps, notre ami Philippe BOULAY qui a, lui aussi, subi une intervention. Et donc on sera ravis de pouvoir l'accueillir à nouveau dans notre assemblée.

Deuxième information : vous dire aussi que l'on est ravis qu'hier soir, lors de la séance du Conseil de territoire, le PLUI de notre territoire Paris Est Marne & Bois a été adopté, et il est donc effectif depuis ce jour. Ce PLUI est maintenant le règlement d'urbanisme pour l'ensemble des 13 communes. Je rappelle que ce PLUI a été adopté à l'initiative de la Ville de Champigny, puisque c'était un engagement de campagne pour revoir le PLU de 2017, avec un certain nombre de points qui posaient problème et qui avaient fait assez consensus sur, notamment, des questions de hauteur, des questions d'urbanisme, qui posaient quand même de grosses difficultés à la commune, et qui avaient livré un peu notre Ville à certaines approches en matière d'urbanisme et de construction, y compris d'un certain nombre de promoteurs. Je crois que nous avons bien fait d'être à l'initiative, d'autant que nous avons été rejoints par les 12 autres communes qui ont aussi vu tout l'intérêt de ne pas se faire imposer des règles d'une structure intercommunale d'un niveau supérieur, à savoir la Métropole du Grand Paris qui a des attendus un peu spécifiques, notamment en matière de construction, qui ne seront pas sans poser des difficultés d'ailleurs, au niveau métropolitain, pour tenir les objectifs au regard de ce qu'est le contexte actuel. Voilà. Donc je crois que c'est une excellente chose qu'au fond ce PLUI ait été adopté avant, notamment, des questions d'adoption qui pourront venir de PMHH, qui sont loin de faire l'unanimité auprès de l'ensemble des Maires de la Métropole du Grand Paris et de l'ensemble des présidents des territoires puisque tous, les 12 territoires, se sont opposés à la mise en place d'un PMHH qui serait totalement confiscatoire des droits des élus locaux puisque, si ce PMHH était adopté tel qu'il est préparé, nous n'aurions plus du tout la possibilité d'attribuer des logements, c'est-à-dire que ce

seraient la Métropole et l'État qui, à eux seuls, attribueraient des logements, ce qui est quand même quelque chose d'assez particulier, puisque c'est quand même les élus locaux qui sont aujourd'hui plus proches du terrain, qui sont sollicités, et nous ne pourrions plus du tout répondre à ce type de demandes. Voilà. Donc je voulais vous en informer puisque, même si l'information est publique, je crois qu'il faut quand même préciser ce contexte. Ce PLUI a été largement adopté hier, et je me réjouis qu'aucun élu - y compris élus de Champigny - ne se soit opposé à l'adoption de ce PLUI.

Dernier point d'information : je voulais vous informer qu'à ma demande, au cours du prochain CST qui aura lieu le 22 décembre, sera proposé le versement d'une prime de pouvoir d'achat dans le cadre des dispositions que nous pouvons mettre en œuvre. Et donc, pour l'instant, on l'évoquera dans la partie de débat des orientations budgétaires, mais nous verrons effectivement, que ce n'est pas encore une décision à proprement parler puisqu'il faut que, conformément aux dispositions actuelles, le CST se prononce.

Voilà les trois informations que je voulais vous communiquer avant de démarrer cette séance. »

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 novembre 2023

Monsieur le Maire

« Et donc nous allons pouvoir démarrer par l'approbation du procès-verbal de la dernière séance du 15 novembre. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? On n'est bien que sur le PV pour l'heure. Donc Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, bonsoir, merci Monsieur le Maire. Vous comprendrez que, comme nous avons reçu très tardivement ce document et compte tenu de l'immense dossier que nous avons reçu pour le Conseil municipal, on s'abstiendra, non pas parce qu'on ne le valide pas, mais parce que l'on n'a pas eu le temps de le lire, mon collègue et moi. »

Monsieur le Maire

« Vous avez eu le temps, mais bon, ne pinaillons point. Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Eh bien même remarque. Moi je voterai contre puisque, de toute façon, je ne l'ai pas lu, et cela devrait être reporté ; il n'y a pas eu le temps nécessaire, réglementaire de pouvoir... On ne l'a pas reçu dans les cinq jours. Donc voilà... »

Monsieur le Maire

« Le PV peut être même remis en séance, donc, vous voyez, il n'y a pas les cinq jours sur la question du PV. En tout cas, je vous propose de... »

Mme CAPORAL

« En tout cas, c'est trop court. »

Monsieur le Maire

« Eh bien écoutez, ça, c'est votre version des choses. Moi, je me souviens de l'avoir reçu, quand j'étais dans l'opposition, le mercredi à 15 h 00, et l'on n'a jamais fait d'histoires. Mais bon, chacun est dans son registre. Bien. Donc nous allons vous proposer l'adoption de ce PV. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Donc ce n'est plus une abstention, c'est un avis contraire. Des abstentions ? 4 abstentions. Des refus de vote ? Il n'y en a pas, donc le PV est adopté. »

Liste des décisions prises par monsieur le maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales

DEC23-578 à DEC23-585 du 7 novembre 2023

Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale

DEC23-586 à DEC23-634 du 8 novembre 2023

Demande d'achat d'une concession funéraire familiale

Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale

DEC23-635 à DEC23-696 du 9 novembre 2023

Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale

DEC23- 697 du 22 novembre 2023

Attribution d'une aide exceptionnelle de 150 euros à Mme Fatima DANNOUN pour le financement de l'achat d'un ordinateur, dans le cadre du Contrat Campinois de Réussite (CCR), auprès d'ECODAIR

DEC23- 698 du 22 novembre 2023

Attribution d'une aide exceptionnelle de 150 euros à M. Sofiane FERCHICHI pour le financement de l'achat d'un ordinateur dans le cadre du Contrat Campinois de Réussite (CCR), auprès d'ECODAIR

DEC23-699 à DEC23-719 du 23 novembre 2023

Demande d'achat d'une concession funéraire familiale individuelle

Demande d'achat d'une concession funéraire familiale

Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture individuelle

Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale

Demande de renouvellement anticipé d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale

Marchés publics

Marché n° 22F179

Prestation de maintenance et de dépannage des VMC, des hottes de cuisine et des conduits de séchoirs à linge dans les bâtiments communaux avec la société Air hygiène pour un montant de 120 000 euros HT

Marchés n°23F072 à n°23F076

Fournitures de livres non scolaires pour les médiathèques en 5 lots, par la librairie « L'instant lire » :

- Lot n°1 : livres de fiction à destination du prêt en bibliothèque pour un montant de 75 000 euros HT
- Lot n°2 : livres de fiction jeunesse à destination du prêt en bibliothèque pour un montant de 86 250 euros HT
- Lot n°3 : livres documentaires adultes et jeunesse à destination du prêt en bibliothèque pour un montant de 75 000 euros HT
- Lot n°4 : livres pour le service documentation (documentation professionnelle) pour un montant de 5 000 euros HT
- Lot n°5 : livres pour les écoles pour un montant de 3 000 euros HT

Marché n° 23A057

Travaux de réparations courantes et de rénovation de clôtures et de portails sur le patrimoine de la ville de Champigny-sur-Marne par la société Environnement Services pour un montant de 200 000 euros HT

Marché n°23A098

Convention d'accompagnement artistique par la Compagnie YAOTA pour un montant de 6 000 euros TTC

Marché n°23A105

Fourniture et pose de tapis de réception pour la fosse du gymnase Féry et mise en place de protection par la société Gymnova pour un montant de 68 843,72 euros HT

Marché n°23A129

Acquisition, mise en œuvre, maintenance, assistance, hébergement et évolutions de la solution ORPHEE NX de l'éditeur C3RB pour la direction des systèmes d'informations pour un montant maximum fixé à 80 000 euros HT

Marché n° 23A191

Contrat de cession du droit de représentation du spectacle « La caravelle et l'oiseau blanc » avec la Compagnie Carbone Invisible pour un montant de 2 149,44 euros TTC

Marché n° 23A196

Convention de résidence de territoire et de création pour l'œuvre « Mains, mailles, mailloches » entre la Ville et la Compagnie Meta pour un montant de 10 540 euros TTC

Marché n° 23A197

Convention d'accompagnement artistique entre la Ville et l'association Nushka pour un montant de 7 600 euros TTC

Marché n°23A199

Contrat de cession du droit de représentation du spectacle « l'eau douce » entre la Ville et l'association NA pour un montant de 9 102,54 euros TTC

Marché n° 23A200

Contrat de cession du droit de représentation du spectacle « Manjour zebra cultural zoo » entre la Ville et « l'Associazione culturale zebra impresa sociales ets » pour un montant de 8 563,60 euros TTC

Marché n° 23A201

Contrat de cession du droit de représentation du spectacle « DEUX RIEN » entre la ville et la Compagnie « Comme si » pour un montant de 3 221,20 euros TTC

Marché n° 23A202

Sept séances de supervision de pratiques professionnelles avec Monsieur PAPACATZIS François, psychanalyste, de septembre 2023 à juin pour un montant de 2 100 euros TTC

Marché n°23A203

Contrat de cession du droit de représentation du spectacle « Glob » entre la société « Quartier libre productions » pour un montant de 7 050,48 euros TTC

Marché n°23A204

Abonnement annuel à LinkedIn « Jobs Dashboard Manager et Recruiter Corporate » pour la direction des ressources humaines pour un montant de 9 000 euros TTC

Marché n°23A207

Convention d'accompagnement en éducation artistique entre la Ville et l'entreprise individuelle Anna Pauline TOUATI pour un montant de 2 500 euros TTC

Marché n°23A208

Contrat de prestation, pour les animations Dance urbaine entre la Ville et l'association FONDAMENT'ALL pour la période du 21 septembre 2023 au 27 juin 2024 pour un coût horaire de 50 euros TTC

Marché n°23A209

Contrat de prestation pour l'animation de l'atelier Initiation dance, entre la Ville et l'association DANSE AVENIR pour la période du 20 septembre 2023 au 26 juin 2024 pour un coût horaire de 54 euros TTC

Marché n°23A217

Contrat de prestation, pour l'animation de l'atelier Circuit training, entre la Ville et l'auto entrepreneur Mohamed CHAUCHE pour la période du 5 octobre 2023 au 27 juin 2024 pour un coût horaire de 100 euros TTC

Marché n°23A218

Contrat de prestation, pour l'animation de l'atelier Echecs, entre la Ville et l'auto entrepreneur Philippe KALMAN pour la période du 2 octobre 2023 au 24 juin 2024 pour un coût horaire de 50 euros TTC

Marché n°23A221

Construction d'un abri vélo par la société Velo Galaxie pour un montant de 30 030 euros TTC

Marché n°23A222 à 23A225

Prestations de balayage les week-ends du mois d'avril à juillet 2023 pour un montant de 101 971,81 euros TTC

Monsieur le Maire

« Nous avons eu ensuite communication des décisions que j'ai été amené à prendre dans le cadre de l'article L121-22. Donc est-ce qu'il y a des questions, des commentaires ? Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, c'est à propos de la 23A221, à propos de l'abri vélo. Où sera-t-il situé, s'il vous plaît ? »

Monsieur le Maire

« Alors vous avez dit la 23... »

Mme CAPORAL

« A221. »

Monsieur le Maire

« 221. D'accord. C'est votre seule question, Madame CAPORAL ? Oui ? Très bien. Monsieur SY. »

M. SY

« Bonsoir à toutes et à tous. Pour compléter l'intervention de Madame CAPORAL sur cette même délibération donc la 23A221, oui, on aimerait connaître l'emplacement et également le nombre de places qui sera effectif sur cet abri.

J'aurai également une question sur la 23A057. On aimerait avoir la liste du patrimoine qui est concerné par ces rénovations et par ces réparations pour un montant de 200 000 €.

Et la 23A222 à 23A225, vous faites le choix d'une société privée. On aimerait savoir pour quelle raison ce choix particulier. Merci. »

Monsieur le Maire

« Société privée, sur laquelle ? Vous avez dit sur quelle délibération ? »

M. SY

« De la 23A222 à la 23A225. »

Monsieur le Maire

« D'autres questions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, sur les décisions 23-697 et 23-698. En fait, ce n'est pas réellement une question, mais ce serait de savoir si l'on va avoir en fin d'année, donc maintenant, l'année prochaine, un bilan sur ces attributions, sur la manière dont elles ont été faites, et le nombre de jeunes qui ont pu bénéficier des contrats campinois de réussite.

Sur le marché 23A202, j'aimerais savoir ce que c'est que la supervision de pratiques professionnelles et à qui est adressée cette formation. »

Monsieur le Maire

« Attendez, pas trop vite, parce que je n'ai pas eu le temps de noter. Vous étiez sur la... ? »

M. MAILLER

« 23A202. »

Monsieur le Maire

« 23A202. D'accord. »

M. MAILLER

« Ensuite, sur la 23A207, avoir un peu plus d'informations sur la prestation en elle-même et qui en est également bénéficiaire. »

Monsieur le Maire

« Sur la 207 ? »

M. MAILLER

« Oui 207. »

Monsieur le Maire

« D'accord. »

M. MAILLER

« Et sur les 23A209, 217, 218, les trois qui concernent en fait des ateliers divers et variés, on va dire des ateliers culturels, puisqu'il n'est mentionné que le coût horaire. Donc quel est le volume et qui bénéficiera de ces ateliers, puisque c'est sur des périodes relativement longues, et on n'a pas le montant global de ces enveloppes. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non ? Alors je vais passer aux réponses.

L'abri vélo, c'est à l'hôtel de ville qu'il est prévu, tout simplement. Donc c'est à destination des agents de la commune, essentiellement. Et donc c'est pour augmenter nos capacités, qui sont aujourd'hui trop faibles. On a de plus en plus d'agents qui viennent en vélo à l'hôtel de ville, et donc on aura un abri vélo complémentaire qui intégrera l'ensemble de ce que nous avons auparavant, plus une capacité ajoutée, donc au total on aura une trentaine de vélos, potentiellement, qui seront sécurisés sous cet abri vélo.

Ensuite vous parliez d'une société privée, Monsieur SY, qui ferait du balayage. Effectivement, eh bien, c'est ni plus ni moins que ce qui se faisait déjà depuis de nombreuses années, puisque nos agents ne souhaitent pas intervenir le week-end. Je crois que, d'ailleurs, vous devriez vous en souvenir, puisque vous étiez dans la majorité et que vous aviez eu un conflit social en la matière. Et donc c'est ce qui avait amené à la société Nicollin, qui est actuellement le détenteur de ce marché. Et donc nous renouvelons effectivement ce marché, puisque nous publions les informations sur les marchés, ce qui n'était pas fait auparavant, je le rappelle.

Votre autre question concernait les travaux de réparations courantes et de rénovation des clôtures : vous me demandiez quel était le patrimoine concerné. Eh bien c'est tout le patrimoine de la Ville à chaque fois que l'on a une réparation. Cela peut être aussi bien sur une école, un équipement sportif, un bâtiment de service de la collectivité, et donc le montant qui est indiqué est un montant maximal. Tout dépendra des besoins que nous aurons.

Ensuite vous aviez posé la question, Monsieur MAILLER, des bilans du CCR. Alors, écoutez, je crois que, comme pour d'autres délibérations, on vous l'a dit ; vous voyez que nous sommes totalement transparents, nous publions à chaque Conseil, à chaque fois qu'il y a des cas de CCR, d'ailleurs on pourrait y ajouter les dispositifs que l'on fait en accompagnement des dispositifs régionaux. Donc je vous invite à faire votre travail d'élu, et donc vous faites le récap de l'ensemble des délibérations que nous vous communiquons en toute transparence. Mais nous ne ferons pas votre travail. Chacun son boulot, Monsieur MAILLER. Il faut bosser un peu.

Point 202 : vous demandiez qui était concerné. Eh bien c'est dans le cadre de la QVT, et donc il y a 7 séances qui sont dispensées effectivement, pour les cas où il y aurait besoin de ce type d'intervention. Sur la 207, la convention pour l'éducation artistique. Bien évidemment, c'est pour tout le secteur concerné dans le cadre de l'éducation artistique au sein des établissements scolaires. Et donc je crois que c'est une bonne chose que nous puissions avancer dans cette orientation.

Ensuite vous aviez posé une question sur les marchés 217 et 218. Eh bien, écoutez, c'est pour des prestations - comme c'est indiqué - de training, et puis un atelier aussi autour des échecs. Alors ce sont des choses qui existaient en partie, mais qui n'avaient pas été normalisées. Eh bien maintenant, c'est normalisé avec, effectivement, des vacations qui pourront se faire sur la base des coûts tels qu'ils sont indiqués. Voilà. Je crois que j'ai répondu à l'ensemble des questions sur ces décisions, et donc on va pouvoir passer à l'ordre du jour de ce Conseil municipal. »

M. MAILLER (*hors micro*) pas de son

Monsieur le Maire

« Comment ? Eh bien cela va être en fonction des consommations. Vous le donner, je ne pourrai pas vous le donner comme ça. »

M. MAILLER (*hors micro*) pas de son

Monsieur le Maire

« Non, ce n'est pas un marché. On ne fait pas un marché pour des taux horaires à 50 €, comme vous l'entendez. Oui, mais c'est un marché de base. Après on verra en fonction des consommations.

Premier point : nous allons pouvoir passer en revue l'ensemble des délibérations. Je vous rappelle qu'il y a 41 délibérations, et donc je propose d'être, comme je le disais en entrée... (enfin 43 points, avec les 2 points qui ont été ajoutés pour les vœux), donc je vous propose d'être synthétiques dans vos interventions pour qu'on ne s'éternise pas les débats jusqu'à 2, 3 ou 4 heures du matin. »

1) Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif aux « Politiques communales du logement social comparées au sein de l'EPT Paris Est Marne & Bois, exercices 2014 et suivants »

Monsieur le Maire

« Et donc nous allons commencer par le premier point qui est la communication du rapport de la chambre régionale des comptes concernant les politiques communales de logement comparées au sein de l'Établissement Paris Est Marne & Bois entre les communes de Champigny et du Perreux-sur-Marne. C'est un rapport tout à fait intéressant. Alors je suis désolé de le dire, mais nous allons être obligés de parler du passé. Je sais que vous ne voulez jamais parler du passé, mais c'est l'obligation qui nous est faite, puisque c'est le rapport qui passe en revue ce qui s'est pratiqué depuis une vingtaine d'années. Madame CAPORAL, vous vouliez ? On n'est pas encore sur le rapport-là. »

Mme CAPORAL

« Non, vous avez juste oublié de demander s'il y avait des questions diverses, et j'aurai une question diverse. »

Monsieur le Maire

« Vous aurez des questions diverses ? »

Mme CAPORAL

« Une. »

Monsieur le Maire

« Bon. Alors je vais prendre les questions diverses, s'il y a des questions diverses. Comme cela, je ne reposerai pas la question : est-ce qu'il y en a d'autres ? Monsieur TITOV, deux questions diverses et une de Madame CAPORAL. Pas d'autres questions diverses ?

(S'adressant à M. Mailler) Vous n'avez pas demandé la parole, donc déjà, je ne peux pas vous répondre. Donc nous allons aller sur le premier point. Léon NGANDÉ pour ce très beau rapport de la chambre régionale des comptes. »

M. NGANDÉ

« Merci Monsieur le Maire, chers collègues, Madame, Monsieur, bonsoir. Alors je ne vais pas vous lire tout le rapport, mais il y a quand même quelques points essentiels, principaux, que je veux présenter. La chambre régionale des comptes Île-de-France a réalisé une étude comparative relative à la politique du logement social menée par deux communes limitrophes de l'Établissement public territorial Paris Est Marne & Bois dans le Val-de-Marne après 20 ans de mise en application de la loi solidarité et renouvellement urbain, SRU, qui impose aux communes de disposer de 25 % de logements sociaux, soit sur la période de 2000 à 2020, et plus précisément à partir de 2014. Elle rappelle tout d'abord que la loi SRU avait pour objectif la mixité sociale. Ce contrôle a été notifié à la Ville de Champigny-sur-Marne par courrier en date du 15 avril 2022 et a démarré le 24 mai 2022 suite à la réunion d'ouverture de contrôle. Suite à la transmission de l'ensemble des éléments demandés par la CRC et à l'audition des différentes personnes concernées, notamment Monsieur Laurent JEANNE, Maire en exercice, et

Monsieur Christian FAUTRÉ, Maire précédent, le président de la chambre régionale des comptes a transmis le 11 octobre 2023 le rapport comportant les observations définies de la chambre. C'est ce rapport qui est présenté au Conseil municipal de ce jour.

Dans le cadre de ce rapport, trois inquiétudes ont été retenues : à savoir la situation de Champigny-sur-Marne vis-à-vis du taux de logements sociaux sur son territoire, l'état des lieux et la mixité sociale qui en découle, l'adéquation de l'offre aux besoins de logements sociaux sur la commune.

D'un point de vue urbanistique, la plupart des logements sociaux de la commune sont situés dans les grands ensembles qui supportent des difficultés propres. Notamment son territoire comporte 5 quartiers prioritaires de la politique de la ville, dits QPV, qui concentrent plus de 33 % de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté. Malgré le taux élevé de logements sociaux sur son territoire, Champigny-sur-Marne a adopté un plan local de l'habitat, entre 2012 et 2017, qui a doublé le rythme de production de logements enregistrés sur la période entre 1999 et 2006, dont 50 % de logements sociaux. En revanche, cette augmentation de production de logements, notamment sociaux, n'a pas permis de répondre à la nécessité de mixité sociale sur le territoire, qui est un des objectifs de la politique publique du logement social depuis 1998. À Champigny-sur-Marne, les appartements de 4 pièces et plus représentent 35 % du parc social existant contre moins de 18 % au Perreux-sur-Marne. Les T1, au contraire, ne constituent que 7 % du parc à Champigny-sur-Marne pour 15 % au Perreux-sur-Marne, et les agréments des cinq dernières années confirment ces tendances. Ces préférences architecturales ont une réelle influence sur le profil des ménages occupant le parc. De plus, les choix concernant les modes de financement des logements sociaux permettent à Champigny-sur-Marne d'y accueillir 9 % de ménages dont le revenu est supérieur à 3000 €. Ils sont 21 % au Perreux-sur-Marne. Indépendamment de la définition du besoin, l'offre de chacune des deux communes ne répond pas à la même demande et correspond à des choix de peuplement très différents. Après 20 ans d'application, s'agissant de la meilleure répartition des logements sociaux et d'une mixité sociale plus équilibrée sur le territoire, le bilan de la loi SRU à l'échelle des deux communes étudiées est mitigé. Tels sont les éléments principaux qui ressortent du rapport de la CRC sur les politiques communales du logement social comparé au sein de l'EPT Paris Est Marne & Bois entre la Ville de Champigny-sur-Marne et celle du Perreux-sur-Marne depuis 2014 dans le cadre de la loi SRU.

L'avis des commissions

Avis favorable à la majorité des membres présents de la 1^{ère} commission : un vote réservé de Monsieur LURIER

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2^{ème} commission

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 3^{ème} commission

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents de la 4^{ème} commission : une abstention, Mme MASMOUDI-LAJNEF

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 5^{ème} commission

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 6^{ème} commission

Deux remarques ont été faites lors de la séance de la 6^{ème} commission, la première par Monsieur SOLARO, la deuxième par Monsieur MAILLER. Réponse a été apportée en séance. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Voilà. Donc comme on l'a dit tout à l'heure, il s'agit d'un bilan, d'un point d'étape de la cour régionale des comptes. Cette étude évalue les résultats de la loi SRU dans les deux Villes à la politique diamétralement opposée : Champigny et Le Perreux. Elle compare la politique de construction, d'attribution et d'accès aux logements sociaux dans les deux Villes du territoire, par ailleurs déficitaire (le territoire déficitaire, je veux dire) déficitaire en logements accessibles. L'État demande aux 13 villes de notre territoire une densification de 6,6 %, dont 91 % de logements sociaux. Le SDRIF vise un taux de 30 % de logements locatifs sociaux dans le parc total à horizon 2030. Le Perreux est sous tutelle de la préfecture pour les droits de préemption et les permis de construire. De plus, la Ville du Perreux doit s'acquitter d'une amende de plusieurs millions par an, tout comme la Ville de Saint-Maur. Après un rappel salutaire sur l'origine des grands quartiers de Champigny, donc en effet les logements de ces quartiers ont été construits dans les années 70 sur des terrains libres et appartenant à l'État pour y loger des salariés de la Ville de Paris, l'office HLM de Paris, Paris Habitat, a pris en charge la construction des logements du Bois l'Abbé et des Mordacs, Valophis les logements des Quatre-cités. Ce n'est que depuis 1998 que la question de la mixité sociale des villes et des quartiers est intégrée dans les objectifs de la politique publique du logement social. Avant, on ne se posait pas la question. C'est assez savoureux de voir que deux contrats de mixité sociale ont été imposés aux villes de Vincennes et Saint-Mandé, avec des objectifs de production de logements sociaux dans ces communes déficitaires. Le Conseil de territoire a voté hier celui de Saint-Mandé. On apprend aussi dans cette étude que 72 % de la population est éligible au logement social, et que celui-ci répond à un besoin de plus en plus important de la population. Et même à Champigny, qui a fait plus que sa voisine du Perreux pour répondre aux besoins de sa population, on reste en deçà des besoins. La mixité sociale, aux yeux de l'État, s'entend bien comme la lutte contre les ghettos de riches. Vaut-il mieux être pauvre avec un toit sur la tête ou dans la rue ? Eh bien c'est la question. La réponse, on la trouve dans le rapport de la fondation Abbé-Pierre : « La loi SRU est une réponse bien imparfaite aux besoins de logements sociaux puisque certaines villes y échappent. Ce que l'on a réussi à faire après-guerre, on ne le fait plus. » À la page 12, on lit : « Champigny-sur-Marne, qui est au-delà de l'objectif SRU, est aussi fortement engagée dans les programmes de rénovation urbaine. » Ce que l'on ne peut nier : de 2006 à 2015, trois projets de rénovation urbaine sur trois QPV : Quatre-Cités, Mordacs, Bois l'Abbé. « La municipalité a alors considéré qu'un objectif d'augmentation marquée du rythme de construction porté par le plan local d'habitat devait constituer une réponse incontournable aux besoins des habitants des QPV, tout en équilibrant l'offre de logements sur tout le territoire afin d'entamer un processus de desserrement des grands quartiers d'habitat social. » Ce qui explique qu'IDF Habitat, la coopérative HLM de Champigny, si décriée par la majorité, a très tôt construit dans les différents quartiers de Champigny. Pour résumer : IDF Habitat a un parc plus diffus, réparti dans plusieurs quartiers de la ville, ce qui répond mieux aux objectifs de mixité sociale telle qu'on l'entend aujourd'hui. J'arrive à l'ANRU du Bois l'Abbé, qui n'a de nouveau que le nom puisque ce sont toujours les mêmes recettes que l'on applique. En effet, alors que la densité de population est de 20 000 habitants au kilomètre carré, l'ANRU impose de reloger, de diversifier, mais aussi de densifier. Alors si les deux premiers objectifs sont légitimes, le troisième est contestable. Plus 336 logements : la densité moyenne de Champigny est de 6000 habitants au kilomètre carré ; 20 000 habitants au kilomètre carré, c'est la densité de Calcutta. La santé physique et psychique est dépendante du cadre de vie. 20 000 habitants au kilomètre carré ne permet pas un cadre de vie agréable. C'est bien à ceux qui sont aux manettes qu'il incombe de faire évoluer les critères de subventions de l'ANRU. Merci. »

Monsieur le Maire

« Je rappelle que c'est un rapport de la chambre régionale des comptes, et on n'est pas sur des déclarations politiques. Regardez ce rapport, ce n'est pas une étude. Un rapport, c'est tout à fait autre chose. Je laisse la parole à Monsieur FAUTRÉ, puisque c'est lui qui est le principal concerné par ce rapport de la chambre régionale des comptes. »

M. FAUTRÉ

« Merci. Vous risquez d'ailleurs, à la fin de mon propos, de me faire la même remarque, mais je vais quand même faire mon intervention. L'intérêt de ce rapport est, à travers une analyse entre deux Villes, de faire le point sur la loi SRU qui est entrée en application en 2002. L'étude comparative met en évidence des dysfonctionnements dans l'application de cette loi, qui reste absolument nécessaire au regard de la crise du logement aujourd'hui en France. Les enseignements que j'en tire sont que cette loi est mal appliquée, détournée très souvent par des Maires qui militent pour un entre-soi et ont une démarche très égoïste. Mais elle est indispensable, urgente quand on sait l'importance d'avoir un toit à un prix accessible. De nombreux rapports confirment la forte dégradation pour répondre aux demandes de millions de Français salariés et retraités. Les objectifs de construction de logements sociaux ne sont pas atteints et, chaque année, le nombre de demandeurs augmente. Moins de 90 000 logements sociaux seront construits cette année, moins qu'en 2022, et très loin des 125 000 en 2017. Et les perspectives sont inquiétantes. Le rapport de la Banque des territoires, plutôt modéré par ailleurs, évoque seulement 65 000 nouveaux logements sociaux à partir de 2028. Faute de moyens suffisants, la rénovation de plus de 100 000 logements par an, dans le cadre de la stratégie nationale bas carbone, se fera au détriment de la construction, selon cet organisme. Si l'État se désengage de plus en plus des financements nécessaires en direction des bailleurs sociaux, la région IDF n'est pas en reste. Sa présidente décide d'introduire une clause anti-ghetto qui signifie que les communes disposant de plus de 30 % de logements sociaux ne bénéficieront plus d'aides à la construction, et elle sera rendue obligatoire dans le SDRIF sur l'ensemble du territoire. L'État lui-même, dans ce cas, exprime une crainte à ce sujet en calculant que, si cette clause est mise en place, un logement sur cinq ne sera plus construit. Dans notre Région, le temps d'attente - et ce n'est pas moi qui le dis - est de 10 ans. Si la baisse de logements publics baisse de 20% donc, ce temps d'attente passera à 12, voire 13 ans. Le SDRIF étant voté, il reste l'enquête publique, début 2024, qui, je l'espère, permettra de résister à ce mauvais coup.

Notre Région, puisque nous sommes dans une Région, compte près de 800 000 demandes et, dans le même temps, 2 000 000 de personnes vivent dans des conditions indignes. Du coup, ce sont les marchands de sommeil sans scrupules qui profitent de cette situation. Des Maires courageux dénoncent et engagent des actions en justice contre ces prédateurs. Plutôt que de construire plus, l'État vient de décider d'un décret qui abaisse les normes qui définissent la salubrité d'un appartement. Je cite un exemple : alors qu'il était interdit, depuis 1978, de mettre en location des biens avec des pièces de lit situées en sous-sol, de moins de 2,20 mètres de hauteur ou inférieures à 2 mètres de large, le gouvernement fait valdinguer ces contraintes. Il est estimé qu'il y a en France près de 500 000 logements indignes, et nous sommes aussi concernés. On risque, avec ce décret, d'augmenter leur nombre et, pendant ce temps, la Première ministre annonce des milliards pour subvenir aux nécessités actuelles des promoteurs. Deux poids deux mesures. Constat d'ailleurs que l'on peut aussi appliquer à la faiblesse des mesures annoncées contre la précarité énergétique face à ces chiffres alarmants. L'hiver dernier, et j'ai encore pu le vérifier cet après-midi, 26 % des Français ont souffert du froid, et

12 000 000 de personnes peinent à régler leurs factures d'énergie. Alors qu'il faudrait procéder à 700 000 rénovations chaque année, seulement 66 000 rénovations complètes ont été réalisées.

Alors oui, chers collègues, la loi SRU doit être respectée partout, avec l'objectif de refaire de l'accès au logement un droit essentiel. Mais on s'en éloigne. La preuve par un grand nombre de rapports. Le 30 novembre dernier - c'est tout récent - l'Institut Paris Région explique que les demandes de logement social n'ont jamais été aussi nombreuses en Île-de-France. La demande a doublé en 10 ans : 406 000 en 2010, 783 000 en 2022. La fondation Abbé-Pierre, elle, fait état de plus de 600 villes qui n'ont pas rempli leurs objectifs. Elle précise que près des deux tiers des communes concernées par la loi SRU n'ont pas respecté les objectifs de production sur la période 2020-2022. Et parmi les 659 villes hors des clous, sur 1031 concernées, se trouvent la quasi-totalité des grandes villes, chiffres d'ailleurs qui remontent - et ce ne sont pas les miens - de la commission nationale SRU. Bien que ces communes se soient vu assigner des objectifs triennaux, le retard de production perdure. Et quelles sont ces villes qui rechignent le plus ? Nice, Boulogne-Billancourt, Neuilly-sur-Seine, Rambouillet, Maisons-Laffitte ou Vincennes. Et par qui sont-elles gérées ? Sur notre territoire, quatre communes ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral de carence fin 2019 : Nogent, Le Perreux, Saint-Maur et Saint-Mandé.

Le 4 décembre dernier, Oxfam a publié sa première étude consacrée à ce bien de première nécessité qu'est le logement. La directrice générale, à l'occasion, affirme - et je le partage - que le logement est le carburant de toutes les inégalités. C'est désormais le premier poste de dépense des familles, et son poids est deux fois plus élevé pour les 25 % les plus modestes que pour les 25 % les plus aisés. Après, cela répond un peu au questionnement que soulevait Monsieur NGANDÉ. Cette fabrique des inégalités est la conséquence de l'arrivée massive d'acteurs financiers dans le secteur du logement, encouragés par les pouvoirs publics. Le décrochage n'a cessé de s'accroître entre les prix de l'immobilier, en hausse de 125,6 % entre 2001 et 2020, et plus 36,5 % pour les loyers, donc décrochage entre l'immobilier et les salaires dont l'augmentation, sur 2001-2020, s'est limitée à 29 %, avec beaucoup d'inégalités par ailleurs.

Dans ces conditions, on peut s'interroger sur les objectifs de mixité sociale définis par la loi SRU, priorité pointée par le rapport, qui fait état d'absence de cette mixité sur les deux villes. Un constat certes, mais qui a des explications. Ces 20 dernières années, les prix de l'immobilier ont donc augmenté quatre fois plus vite que les revenus bruts des ménages. Sur ce point, le rapport d'Oxfam relève que le désengagement de l'État a ouvert la voie au secteur privé et aux investisseurs financiers, jusqu'à la financiarisation du logement aidé. Deux des auteurs du rapport, par ailleurs chercheurs, affirment que ce processus transforme le logement en un produit financier et aboutit à une gestion avant tout financière du logement. Celle-ci est d'ailleurs facilitée par le développement des locations touristiques. Ce que dit par ailleurs l'APUR, l'atelier parisien d'urbanisme qui, le 5 décembre dernier, fait état de la tension locative à Paris où 262 000 logements, soit 19 % du parc immobilier, étaient inoccupés en 2020, contre 14 % en 2011. Dans ce cadre, il faut revenir en urgence sur les avantages fiscaux qui encouragent la concentration immobilière, et contrôler la hausse des prix par l'encadrement des loyers, ainsi que les prix du foncier.

C'est à la lumière de ce contexte général, sur un sujet aussi fondamental, qu'il faut lire ce rapport, à la lumière du cri d'alarme qu'a lancé l'AORIF, à l'occasion du vote du schéma régional de l'habitat et de l'hébergement. L'association regrette le paradoxe entre l'ambition affichée dans le document de ce schéma et les objectifs quantitatifs qui y sont inscrits. Je cite les propos du président de l'association : « Sans changement radical concernant les moyens d'action des bailleurs sociaux, sans soutien à leur modèle économique et sans accès au foncier, la production nécessaire ne reprendra pas. » En effet, depuis au moins 10 ans, on pourrait dire plus, les gouvernements n'ont cessé de réduire les moyens

financiers aux bailleurs sociaux, de les ponctionner, à l'exemple de l'ARLS, et ils n'ont pas de compensation suite à la hausse du taux du livret A. Pour me faire comprendre, concrètement : pour un organisme de 12 000 logements, la perte de ressources est très importante. Pour l'ARLS, c'est 18 M € de ponctions depuis 2018, soit la part de fonds propres pour une réhabilitation énergétique de 2000 logements. L'augmentation du taux du livret A représente une perte de 5,6 M € en 2024. À cela, il faut ajouter l'augmentation de la TFPB à plus 7 %.

Concrètement, le rapport de la CRC fait état d'un certain nombre de constats factuels mais, à mon avis, ce qu'il manque, c'est le sens que l'on donne à tous ces éléments. Et il manque, je l'ai dit, le contexte général du logement en France aujourd'hui. Il est dit que la Ville est allée volontairement au-delà de la loi SRU. Deux raisons à cela : 60 % des logements sociaux - et cela n'a pas été dit tout à l'heure ici - ont été construits avant la réforme de 1977, et cela sous un ministre de Droite, sans réflexion sur l'intégration au territoire, et laissant au Maire de l'époque la responsabilité des équipements publics. Seconde raison : tout comme dans le reste de la France, entre 2005 et 2021, les demandes ont explosé - je l'ai évoqué - et dans le même temps, dans toute cette période, les réalités entre villes se sont accentuées : 60 % de logements sociaux à Valenton et 3,5 % à Ormesson. Trop de PLAI et de PLUS, y est-il dit. Mais qui sont majoritairement ces demandeurs ? Des ouvriers, des employés, des fonctionnaires, des soignants, des techniciens ou des jeunes qui quittent le foyer familial. Doit-on nier cette réalité sociologique alors que les communes avoisinantes maintiennent leur entre-soi ? Et quels sont les salaires de la grande majorité de ces familles ? Pour beaucoup, trop faibles par rapport au coût du logement aujourd'hui. La question du reste à vivre est primordiale, d'où l'importance des types de financements. Sur 60% des logements des années 70, le loyer moyen est de 5,26 € au mètre carré. Donc évidemment, il peut y avoir à cet endroit une population différente d'autres quartiers. Les PLUS, eux, sont à 9,03. C'est le rapport. Ce n'est pas moi qui l'ai inventé, et cela va jusqu'à 11 € le mètre carré au Perreux. Bon, cherchez l'erreur.

Autre élément à préciser : sur les deux communes, les loyers moyens au mètre carré dans le parc locatif privé sont 2,7 et 2,4 fois supérieurs à ceux du parc social. Alors, bien sûr, cela conduit, dicit le rapport, à un manque de mixité sociale. La belle affaire ! Quelles sont les villes qui n'ont pas construit, pendant des décennies, ces logements aidés et qui ont préféré payer des pénalités ? La CRC souligne d'ailleurs que l'EPT est le plus mauvais élève de la MGP concernant les attributions consacrées aux demandeurs les plus pauvres. En effet, la loi égalité et citoyenneté impose que 25 % des attributions, en dehors des quartiers prioritaires, soient attribués à ces demandeurs, et le taux dans notre EPT n'est que de 10,3 %. C'est le rapport. On entend parfois que ces choix conduiraient à l'appauvrissement de la Ville. Je l'ai dit : les salaires ont bien moins augmenté que les loyers ces dernières années. Pourquoi tant de salariés ont-ils du mal à finir le mois ? Il faudrait tout autant évoquer le chômage, les temps partiels, les métiers très mal rémunérés. On parle de pauvreté plus qu'ailleurs, mais ce n'était pas le cas il y a 30 ans, dans ces mêmes grands quartiers, dont les Maires de droite de Paris se sont servis, si je puis dire, excusez-moi le terme, pour se séparer des familles les plus modestes parisiennes, et les orienter dans les villes de banlieue qui avaient du patrimoine de l'OP-HLM de la Ville de Paris. Une population qui a subi, dans ces 30 dernières années, la désindustrialisation en région parisienne et, du coup, le chômage de masse, et qui a subi également une concentration des familles en difficulté par une politique d'attribution détestable. Je vous rappelle à ce sujet le référendum organisé par le Maire de l'époque, Jean Louis BARGERO, pour obtenir la dévolution des biens, et ainsi mieux attribuer les logements dans un souci d'équilibre et d'équité.

La mixité sociale, dont le concept d'ailleurs n'a pas de définition légale, ne peut se résumer par des chiffres et des statistiques. Il y a de l'humain dans cette affaire et beaucoup d'égoïsmes par ailleurs.

Une loi SRU, oui. Mais après 20 ans, le résultat n'est pas au rendez-vous. Je veux citer pour terminer les motifs de la loi SRU : « Agir dans nos villes c'est donc agir pour réduire les inégalités, réussir la mixité urbaine. Il n'y aura pas de mixité sociale urbaine et d'équilibre social de l'habitat sans réalisation de logements sociaux là où il n'y en a pas du tout. » Voilà la CRC dans son rôle de contrôle de l'argent public, et de réaliser des enquêtes à cet effet... Mais ce qui est déterminant aujourd'hui, à mon sens, au regard d'une crise sans précédent depuis 40 ans, ce n'est pas une comparaison entre deux villes, même s'il y a des enseignements à prendre en considération, mais bien le rôle de l'État, qui met à mal le logement social. Merci de votre attention. »

Monsieur le Maire

« Merci Monsieur FAUTRÉ. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire. Mon intervention sera certainement moins construite, mais simplement, je pense effectivement qu'il manque quand même, dans le document qui nous a été donné, un petit peu d'objectivité. Pourquoi je dis cela ? Puisque, effectivement, lorsque l'on veut parler du logement sur une commune, si l'on fait abstraction du contexte, alors le contexte national, que mon collègue FAUTRÉ a rappelé, il y a aussi le contexte local. Et alors je comprends bien que vous ne vouliez pas le mettre en avant, puisque vous nous disiez que l'on n'aime pas revenir sur le passé. Mais moi, je vous parle du passé et du présent, puisque vous participez à des majorités qui, sur le territoire de l'EPT, sont quand même les plus mauvais élèves, comme l'a dit mon collègue, en Île-de-France. Et les chiffres, ce ne sont pas les nôtres, ce sont les chiffres de la chambre régionale des comptes. Donc, parfois, il faut faire preuve d'un petit peu d'objectivité pour essayer de comprendre pourquoi nous sommes dans cette situation-là aujourd'hui.

Parmi les autres éléments qui apparaissent quand même dans ce rapport, c'est qu'effectivement le prix du marché de l'immobilier sur le territoire contraste, puisque - je vais reprendre les termes de la chambre régionale des comptes - « contraste avec les prix réglementés des logements locatifs sociaux qui sont en moyenne près de trois fois moins élevés ». Cela veut dire qu'en fait les politiques qui sont aujourd'hui menées en Île-de-France, et notamment sur l'EPT, dont vous êtes le deuxième vice-président, conduisent, et c'est ce que vous faites aussi sur la ville lorsque vous avez supprimé l'obligation de 30 % de logement social dans les programmes immobiliers nouveaux dans les quartiers hors politique de la ville, c'est qu'en fait vous faites exploser aujourd'hui le prix des loyers dans le secteur privé. Et là où des personnes pourraient aller dans le secteur privé, elles n'y vont pas, et elles se retournent vers le secteur public qui, en plus, si l'on compare avec, comme le dit la chambre régionale des comptes, avec Le Perreux, viennent aussi chez nous parce que c'est moins cher chez nous pour le même type de logement. Donc ça, c'est la première chose.

Autre chose : dans les discours que nous entendons autour de vous, vous nous parlez toujours du bétonnage et compagnie. Je vous ferai remarquer quand même que, sur la Ville, nous avons un tiers de logements dans le pavillonnaire, comme au Perreux. Donc il n'y a pas eu forcément plus de bétonnage qu'ailleurs, puisque cela veut dire qu'au Perreux, ils ont aussi bétonné. Donc je pense qu'ils ne sont pas meilleurs que nous là-dessus.

On a parlé du fait qu'il y a quand même 60 % de ces logements sociaux qui ont été construits avant 1977 mais que, d'un autre côté, la chambre régionale des comptes note aussi qu'il y avait une volonté, entre 2012 et 2017, d'augmenter le rythme de production de logements, dont 50 % de logements sociaux. Mais, comme on l'a dit aussi, les logements sociaux ne sont pas que pour les plus pauvres. Ils

sont aussi pour ceux qui ne peuvent pas accéder au secteur privé, et je vous rappelle aussi qu'en France, il y a à peu près 80 % des salariés qui touchent moins de 2000 € par mois. Donc forcément, à un moment donné, quand dans le privé on vous demande deux à trois fois le montant du loyer en salaire pour pouvoir entrer dans le logement, évidemment, cela pose quand même des soucis.

Autre point sur lequel on pourrait tordre le cou dans les chiffres que nous voyons, c'est d'abord sur le fait que, sur le premier quantile donc les personnes qui ont le moins de revenus, cela représente, sur à peu près 4500 demandes de logements que la chambre régionale des comptes a évaluées sur Champigny, 28 % simplement de ces demandes. Et il n'y en a que 7 % qui sont satisfaites. Donc vous voyez : comme quoi, il n'y a pas que des pauvres qui viennent à Champigny. Par contre, sur ceux qui sont sur le deuxième le troisième quantile ou qui sont supérieurs au troisième quantile c'est 15 à 20 %. Donc la mixité sociale, finalement, elle existe quand même en partie sur Champigny. Et puis sur ces demandes justement de logements dans les classes les plus favorisées, elles représentent quand même 19 % des demandes, chiffre CRC, pas chiffre Jean-Jacques MAILLER.

Ce que l'on peut aussi constater, c'est que, du fait de cette politique qui est menée sur le territoire de l'EPT, et j'y reviendrai tout à l'heure, il y a peu de mobilité sur Champigny, il y en a un peu plus au Perreux : 4 % sur Champigny, de mémoire Le Perreux, c'est à peu près 6 %. 4 %, mais pourquoi ? Parce qu'a priori, en Île-de-France, on ne peut pas aller se loger comme on veut, puisque toutes les villes de l'EPT, dont certaines sont carencées, puisque si l'on prend également les chiffres sur l'EPT, 6 des 13 communes respectent la loi SRU. Donc c'est peu. Et 4 ont eu un arrêté préfectoral de carence. C'est quand même, je pense, intéressant de pouvoir le noter. Qu'est-ce que l'on peut noter sur votre politique à vous ? Sur les autorisations de permis de construire, depuis votre arrivée, donc entre 2020 et 2021, donc sur le logement social : il y avait 225 permis de construire en 2020, il n'y en a plus que 10 en 2021. Voilà. On voit tout de suite que l'on ne répond pas nécessairement à la demande des populations qui en font une. Rappelons aussi que, par exemple, sur l'EPT, la chambre régionale des comptes estime qu'il y a 30 000 demandes par an, et seulement une sur douze de ces demandes est satisfaite, et que l'EPT n'a atteint que 40 % de son objectif. Donc forcément, eh bien il y a des villes qui ont fait d'autres choix que celui de mettre les plus pauvres le plus loin possible de chez eux. En 2019, il y avait quand même 7 communes qui n'avaient pas atteint l'objectif, dont 6 dans le Val-de-Marne. On voit bien que sur les 232 communes, on l'a dit, en Île-de-France en 2017, il y avait 232 communes qui comptaient moins de 25 %, et donc il y en avait quand même 7 qui n'avaient pas atteint leurs objectifs du tout. Et 6 étaient dans le Val-de-Marne. Donc voilà ce que dit aussi la chambre régionale des comptes : c'est que la tension elle est accentuée par l'insuffisance de logements intermédiaires, en relevant qu'effectivement, il n'y a peut-être pas assez de terrains. Pourtant, quand on lit aussi dans le même rapport qu'il y avait une charte du logement qui était appliquée aux opérateurs jusqu'en 2020, où il était indiqué qu'il fallait construire 25 % de T1, 35 % de T2, 32 % de T4 et 8 % de T5. Donc on voit bien que la mixité sociale, malgré tout, elle n'était peut-être pas parfaite, mais au moins elle permettait aux Campinois qui pouvaient, même s'il n'y avait pas beaucoup de rotation, qui voulaient se reloger sur la ville de le faire. Aujourd'hui, malheureusement, avec votre politique, il n'est plus certain qu'ils puissent le faire puisque, entre 6 et 8000 € le mètre carré, cela devient compliqué pour les populations qui, je le rappelle, pour 72 % de la population française seraient en droit de prétendre à un logement social. »

Monsieur le Maire

« Bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non ? Alors écoutez, je vais faire quelques commentaires à vos remarques. Tout d'abord pour vous dire quand même que l'on n'est pas dans une étude, comme cela a été dit par Madame CAPORAL, mais dans un rapport de la chambre régionale des comptes. Et, contrairement à ce qu'évoquait Christian FAUTRÉ, ce n'est pas un rapport d'analyse de comment a été dépensé l'argent public dans le détail, je l'aurais souhaité d'ailleurs : cela aurait permis de mettre en évidence des utilisations plus que limites - on va dire frauduleuses - de 300 000 € pour financer un bailleur social bien connu de la commune, dont vous êtes administrateur.

Mais je voudrais déjà commencer par reprendre ce que vient de dire Monsieur MAILLER. Quand vous dites : le rapport manque d'objectivité. Ce n'est pas le nôtre... Non, non, non, non, je vous le dis : le rapport, en l'occurrence le rapport de la chambre régionale des comptes, il a été écrit par des magistrats. Monsieur MAILLER, quand je parle, si vous pouviez juste vous taire, ça s'appelle le respect. Moi, quand vous parlez, je vous écoute. Donc ce rapport, il a été produit par la chambre régionale des comptes, avec un objectif qui était très net : c'était d'analyser comment avait fonctionné l'application de cette loi dite Gayssot, ancien ministre communiste du Logement du gouvernement de Lionel JOSPIN, pour voir comment elle avait été appliquée, et si, au fond, c'est un peu l'objectif de la magistrate que nous avons reçue, voir s'il n'y avait pas des choses à améliorer au regard de cette application. Moi, je veux bien, Monsieur MAILLER, que vous fassiez toutes les interventions que vous voulez, mais vous me permettez quand même de vous reprendre pour vous dire que vous dites n'importe quoi. Je vais vous le démontrer d'une façon très factuelle. Vous dites : 80 % des Français touchent moins de 2000 €. Vous affirmez cela comme si c'était certain, une évidence : Monsieur MAILLER le dit, Monsieur MAILLER détient la vérité. Alors vérifiez sur votre portable, puisque vous le prenez, et vous regarderez quel est le revenu médian en France. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'Insee : le revenu médian en France il est de 2100 € net. Médian, cela veut dire qu'il y a 50 % qui sont en dessous et 50 % au-dessus. Cela ne veut pas dire qu'il y a 80 % qui touchent moins de 2000 €. Vraiment, on va pouvoir parler après budget, mais vous avez un sérieux problème avec les chiffres. Ensuite, vous me prêtez un pouvoir extraordinaire. Vous citez que je suis deuxième vice-président du territoire, comme si c'était une grande fonction. Effectivement, et je vous confirme que mon prédécesseur était aussi, Christian FAUTRÉ, comme l'avait été Dominique ADENOT, le deuxième vice-président du territoire. Voilà. C'est statutaire au fond. Donc il n'y a rien d'extraordinaire là-dedans ; par contre, quand vous me prêtez des pouvoirs de dire que, au fond, je vais faire exploser les loyers parce qu'il y aurait un peu moins de logement social à Champigny, je fais exploser les loyers de la France, c'est formidable ! Je ne sais pas si vous avez vu quelle est la crise de l'immobilier depuis un an. Je veux bien tout prendre en responsabilité, mais enfin, s'il y a une crise du logement en France, et singulièrement en Île-de-France, le responsable, je ne pense pas que ce soit le Maire de Champigny. Et quand bien même le Maire de Champigny a changé, je n'aurais pas osé aller sur ce que vous avez dit. Madame CAPORAL, bon, je veux bien que l'on reprenne, et cela a été fait d'ailleurs de façon tout à fait classique - je connais le discours d'un certain nombre de bailleurs sociaux pour nous expliquer que 71 % pour vous, Monsieur MAILLER se trompe, une fois de plus, dans les chiffres en disant 72 % de gens sont éligibles au logement social – oui, parce que la loi est mal faite, parce qu'il y a quelque chose de très simple : plus de 50 % des Français sont propriétaires. Est-ce que vous croyez qu'un propriétaire a envie de prétendre à un logement social ? Que 20 % des Français qui sont propriétaires aujourd'hui voudraient un logement social et seraient demandeurs d'un logement social ? Cela montre bien que la loi est mal faite. Elle est incohérente aujourd'hui. Elle a besoin d'être refaite, et les critères ne sont pas adaptés. D'ailleurs on se retrouve avec des gens qui prétendent à des logements sociaux au détriment

de gens plus modestes, et qui en auraient bien besoin. Donc cet argument est assez peu recevable. Mais au fond, vous développez, non pas la position qui serait celle d'un élu comme l'a fait Monsieur FAUTRÉ d'ailleurs, qui a été en responsabilité, pour défendre l'intérêt de Champigny, mais au fond de ce que vous êtes aujourd'hui : c'est-à-dire des administrateurs d'IDF Habitat. Vous en avez pris la défense, et je dois dire que c'est assez étonnant d'entendre certaines remarques. Vous nous dites : la nouvelle équipe municipale est en responsabilité, il faut moins de densité au Bois l'Abbé. C'étaient vos propos. Je reprends ce que vous avez dit. Et, dans le même temps, vous dites : il ne faut pas détruire. Moi, vous m'expliquerez comment on fait moins de densité sans démolir. Ça, si vous avez une formule, vous irez l'expliquer dans le quartier, parce que je pense que cela fera des débats intéressants. Vous pourrez en parler avec ceux qui disent que l'on veut raser complètement le Bois l'Abbé, que le Bois l'Abbé, comme l'a dit la dernière fois votre collègue Monsieur MAILLER, avait été abandonné sur la partie du quartier du Bois l'Abbé à Chennevières, alors que l'ensemble du plan a été voté d'ailleurs la semaine dernière.

Alors Monsieur FAUTRÉ, je trouve que c'est intéressant, mais je m'y attendais un peu, que vous défendiez cette loi, la loi SRU. C'est quand même la loi d'un ministre communiste, donc je n'imaginai pas que, quand même, vous alliez vous détacher de cette loi. Mais il faut quand même aussi regarder un petit peu les choses. Et moi, je suis constant, je n'ai pas une approche politique à géométrie variable en fonction de quel côté je me situe autour d'une table. Quand j'étais dans l'opposition, je dénonçais le Yalta du Val-de-Marne, en disant que Le Perreux ne faisait pas assez de logement social et que Champigny en faisait trop, et notamment pas les bons logements sociaux. C'est exactement ce qui ressort de ce rapport de la chambre régionale des comptes, c'est-à-dire - et je le dénonçais déjà auparavant - je vous renvoie dans les publications du magazine municipal. Si vous avez du mal à le retrouver, on vous redonnera la tribune que j'avais écrite à l'époque pour dire que, au fond, il y avait une entente, c'est cela que j'appelle le Yalta du Val-de-Marne, entre certains responsables du RPR et certains responsables du Parti communiste pour se partager les rôles. Et je le dénonçais d'un côté comme de l'autre. Je ne me suis pas fait que des amis à droite en le disant, mais au moins j'assume mes convictions. Et c'est ce que dit ce rapport : oui, on a renforcé, et vous l'avez très bien cité en citant les prix des loyers, un certain type de logement social essentiellement centré sur le PLS en petits logements, qui ne correspondait pas aux besoins des populations du territoire sur la commune du Perreux. Un entre-soi de riches, si vous voulez prendre cette expression que vous avez utilisée. Mais comme je dénonçais l'entre-soi que vous vouliez organiser pour des raisons qui sont similaires à celles du Perreux, tout autant dénonçables d'un entre-soi électoraliste, puisque vous n'avez fait que du PLAI et du PLUS essentiellement, très peu de PLS, et on ne parle pas de la période que vous avez évoquée, les années 50 ou 60, on parle surtout, comme c'est dit dans le rapport, des 20 dernières années, c'est-à-dire l'application de cette loi SRU, et donc vous avez renforcé les difficultés. Rien que sur la période des 15 dernières années, on est passés de 37 à 42 % de logements sociaux, essentiellement avec du logement très social, donc allant à l'encontre - et c'est bien ce qui est marqué dans le rapport de la chambre régionale des comptes - des objectifs même qui étaient fixés par la loi SRU, c'est-à-dire de favoriser la mixité sociale. Au fond, vous avez été contre la mixité sociale : vous êtes des gens de gauche contre la mixité sociale. Et c'est ça que vous devez assumer comme bilan aujourd'hui, c'est-à-dire que vous avez refusé de faire cette mixité sociale pour continuer à essayer d'acheter une clientèle électorale, en pensant que les gens qui viendraient voteraient plus pour vous que pour d'autres. C'est ça que vous avez fait, c'est ça qu'il faut assumer. C'est cela dont il faut parler aujourd'hui dans ce rapport de la chambre régionale des comptes, et pas nous faire toutes les grandes déclarations sur la politique du logement, surtout en disant des mensonges. Quand vous dites qu'à la Région Île-de-

France, on ne finance plus... Je suis à la commission du logement : pas un programme de logement social dans quelque commune que ce soit n'a été refusé en termes de financement à la Région, quelle que soit l'étiquette politique du Maire. Pas un seul : les crédits ont été votés pour. En revanche, ce que nous avons dit, et ça, cela va tout à fait dans l'esprit de la loi Gayssot, c'est que l'on ne continuerait pas à financer du logement très social dans des villes qui sont déjà largement dotées en termes de logements sociaux, c'est-à-dire d'éviter de faire des ghettos. C'est la fameuse disposition anti-ghettos. Et vous, vous dites, quand vous attaquez, vous défendez la volonté de faire des ghettos sociaux. C'est intéressant, ça va tout à fait d'ailleurs dans le sens que vous avez indiqué de la politique que vous avez menée. C'est exactement ce que vous avez fait, et c'est ce que met en évidence ce rapport de la chambre régionale des comptes. Et d'ailleurs je voudrais juste préciser : le décrochage que vous expliquez entre l'évolution des revenus et l'évolution des prix de l'immobilier, il existe, je ne le nie pas, mais par contre, ce n'est pas dans les proportions que vous avez indiquées. Quand vous dites : les revenus ont évolué, sur la période que vous avez évoquée, d'un peu plus de 50 % et que le prix des logements a évolué de 120 %, les chiffres sont exacts, mais vous oubliez de dire que, pendant cette période-là, les gens qui sont au SMIC ont vu le montant de leur salaire, j'allais dire multiplié par deux, ils ont augmenté de 90 %, notamment avec l'application de la loi des 35 heures qui avait déjà vu le taux du SMIC évoluer de 15 %, plus les réévaluations qui sont intervenues. Donc si l'on prend ces éléments-là, les gens qui sont réellement le plus éligibles au logement social ont été pas aussi décrochés que vous l'indiquez. Il y a un décrochage, mais qui n'est pas aussi fort que vous l'avez indiqué. Donc je voudrais le souligner.

Autre point : il y a un point sur lequel je vous rejoins, c'est celui de la vacance. C'est le vrai sujet. Si, aujourd'hui, on gérait autrement l'attribution des logements sociaux, je dois dire que l'on a travaillé sur le sujet dans le cadre d'un collectif des Maires et des élus avec la présidente de l'ANRU, Catherine VAUTRIN, et on est tous arrivés à la même conclusion, y compris des Maires communistes, qui étaient là et qui partageaient ce point de vue-là : on réglerait le problème du logement. Il faut travailler autrement sur la vacance. Alors il y a la responsabilité des bailleurs. Moi je veux bien quand vous nous dites qu'il faut faire beaucoup sur la réhabilitation, que la Région Île-de-France devrait soutenir encore plus : il y a des dispositifs qui existent pour les bâtiments qui sont classés en F et G justement pour accompagner totalement cela, mais j'aimerais bien que le bailleur que vous représentez, que vous mettez autant en avant, fasse le job, qu'il fasse le job. C'est une catastrophe. Il n'y a pas un jour où je ne reçois pas une plainte d'un locataire pour se plaindre de l'état de vos logements. Pas un jour ! Valophis, j'ai deux-trois plaintes dans le mois, et encore pas tous les mois. En moyenne, on va dire une quinzaine de plaintes, ou peut-être une vingtaine de plaintes sur l'année. Paris Habitat, c'est à peu près du même ordre. IDF, j'en ai tous les jours. Je pourrais vous citer une locataire qui, depuis trois mois, se plaint parce que la colonne des eaux usées regorge dans son appartement. Ça fait trois mois que vous êtes informés, et rien n'est fait. Voilà l'IDF Habitat que vous voulez défendre. Et je pourrais vous en passer plein en revue tellement on a de cas comme ça. Alors c'est vous qui avez voulu parler d'IDF Habitat. Je n'avais pas l'intention d'en parler, mais puisque vous voulez défendre ce bailleur, je crois qu'il y a déjà beaucoup à faire sur la réhabilitation et l'entretien de ces logements. Le vrai sujet, je le redis, c'est la vacance. Si l'on travaillait autrement la vacance, à la fois des bailleurs sociaux, à la fois avec des dispositions réglementaires qui imposeraient un peu plus à des bailleurs privés de remettre en location, avec des incitations fortes en la matière, et en même temps que l'on trouve de meilleures dispositions pour éviter d'avoir une famille qui est à 4 dans un 2 pièces, et d'avoir une personne seule parce que les enfants sont partis et que le conjoint est décédé dans un T5, là, on trouverait des éléments pour améliorer véritablement la situation. Mais à chaque fois que je saisis des bailleurs, et

notamment celui dont vous avez parlé, en disant : voilà on a trouvé deux personnes, faites le rapprochement, ça ne se fait jamais. Voilà. Donc on a quand même une vraie difficulté, donc il n'y a pas forcément une problématique à construire toujours plus de logement social, il y a surtout une nécessité de mieux organiser l'offre de logements sociaux dans notre pays, et singulièrement en Île-de-France, en particulier dans le secteur métropolitain, qui est particulièrement tendu. Des dispositions existent pour pouvoir le faire, mais on a besoin d'avancer sur ces sujets.

Alors je rappelle qu'il n'y a pas plus de débat que cela, il n'y a pas de vote, c'est une prise d'acte de ce rapport de la chambre régionale des comptes, je crois que l'on a eu des prises de position très précises, plus politiques pour le coup, je rappelle que j'ai dit tout à l'heure que je souhaitais que l'on ait, pour ne pas allonger les débats, des prises de parole synthétiques, et que nous étions sur un rapport qui retraçait l'application de la loi SRU sur les 20 dernières années, dans le cadre d'une comparaison qui a été directement demandée par le président de la Cour des comptes, et pas pour des positions politiques. Chacun peut avoir des positions politiques, je vous ai laissé les exprimer d'ailleurs, mais je pense que vous vous êtes largement exprimés pour ne surtout pas parler du rapport mais de ce qu'a été votre gestion. Alors en deux mots Madame CAPORAL, et ensuite aussi en deux mots Monsieur MAILLER. »

Mme CAPORAL

« Merci. Oui, alors vous parlez en fait du nombre de demandeurs ou de personnes éligibles au logement social : le rapport dit bien 72 %, c'est le rapport qui le dit, c'est écrit. Voilà. Donc ce n'est pas moi qui l'invente. »

Monsieur le Maire

« Madame CAPORAL, juste pour préciser : je ne vous ai pas dit que vous aviez inventé ce chiffre, je vous ai dit que la loi était mal faite puisque vous avez plus de 50 % des Français qui sont propriétaires. Donc c'est que la loi est mal faite. Je ne conteste pas que les critères aujourd'hui amènent à 71-72 %, mais cela n'a pas de sens. Vous voyez que juste le chiffre... »

Mme CAPORAL

« Mais vous pouvez avoir des propriétaires qui ont des moyens très limités, même s'ils sont propriétaires, si bien qu'ils seraient éligibles au logement social, cela n'empêche pas. »

Monsieur le Maire

« Oui, mais c'est ce que je vous ai dit. »

Mme CAPORAL

« C'est ce que dit le rapport. »

Monsieur le Maire

« Les bailleurs utilisent en permanence, et en particulier certaines formations politiques, pour dire qu'il en faut encore plus, et je vous ai démontré que, par le fait de la vacance, on pouvait faire autrement. »

Mme CAPORAL

« Bon, mais tant mieux. Mais je voudrais préciser une chose. Vous m'attribuez le fait qu'il faudrait détruire des logements sociaux au Bois l'Abbé. Ce n'est pas ce que je dis. »

Monsieur le Maire

« Ce n'est pas ce que je vous ai dit. »

Mme CAPORAL

« Il ne faut pas rajouter à la densité actuelle et, dans le projet ANRU, il est prévu 336 logements en plus. En plus. Donc voilà. Donc c'est densifier dans une zone extrêmement dense déjà. C'est ce que j'ai dit. Je n'ai pas dit : détruire, reconstruire, tout détruire, aérer, mais je pense qu'effectivement il faut desserrer. C'est dit aussi dans le rapport, c'est un terme intéressant et à avoir comme ligne de mire. Et d'autre part, pour les rénovations, j'aimerais quand même dire que la Région Île-de-France ne contribue pas dans les communes où il y a trop de logements sociaux, et c'est pour cela que l'on se trouve dans des difficultés, effectivement, pour rénover. Merci. »

Monsieur le Maire

« Alors je vous redis que ce que vous dites est faux. On contribue sur les réhabilitations, notamment pour les F et G dans toutes les communes. En revanche, on ne finance pas de la construction de nouveaux logements sociaux dans les villes qui sont déjà fortement dotées. C'est ça que je vous ai précisé. Dernier point, et je laisserai la parole, deux mots à Monsieur MAILLER, pour vous dire que vous avez quand même précisé qu'il fallait faire moins de densité au Bois l'Abbé : faire moins de densité, cela s'appelle démolir. Voilà, c'est tout. C'est ce que vous avez dit tout à l'heure. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Vous avez relevé tout à l'heure, effectivement, une erreur de chiffre. Je m'en excuse : parce qu'effectivement 80 %, c'est moins de 3000 €, et 50 % moins de 2000 € par mois. »

Monsieur le Maire

« Mais c'est bien de reconnaître vos erreurs, mais vous pourriez le faire à chaque Conseil d'ailleurs. »

M. MAILLER

« Eh bien, écoutez, je pense le faire, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire

« Merci. Bien. Donc nous avons terminé l'examen de ce rapport. Je ne vous propose donc pas de voter puisque nous n'avons qu'une prise d'acte, mais en tout cas de constater qu'à travers tout ce que d'ailleurs nous dénonçons quand nous étions dans l'opposition, cette construction massive de logements visant à appauvrir, non pas la population de Champigny, mais véritablement la Ville de Champigny, c'est ce qui nous a entraînés dans une situation financière aujourd'hui particulièrement difficile et, au regard des investissements qui sont les nôtres, qui nous contraignent pendant de nombreuses années à venir, puisque nous avons baissé potentiellement, enfin nous avons baissé le potentiel fiscal. Je note aussi d'ailleurs que cette position que nous défendions depuis 2008, au sein du Conseil municipal, avait quand même été... nous avons été rejoints par une partie de la majorité d'alors, qui avait constaté aussi que cela nous amenait dans une situation difficile. Je pense que vous auriez dû en prendre conscience, et peut-être que l'avenir aurait été différent.

En tout cas, pour Champigny, c'est aujourd'hui une véritable difficulté financière puisque l'on ne modifie pas une politique du logement en quelques années, d'ailleurs c'est pour cela que la chambre

régionale des comptes a porté une analyse et un regard sur 20 ans. C'est une période longue qu'il faut pour pouvoir faire en sorte d'avoir retrouvé des marges de manœuvres financières dont nous avons besoin, et dont nous allons pouvoir parler dans le cadre de ce débat d'orientations budgétaires, en particulier quand on a 10 écoles sur 36 qui sont des Pailleron, et qui nous mettent dans une situation encore plus complexe que la Ville de Marseille qui, pourtant, elle, a obtenu 1,5 milliard de la part de l'État. Bien. Donc nous prenons acte. Nous allons passer à un autre rapport, c'est celui du SIRESCO, et je laisse la parole à Alain CHATAUD. »

Le Conseil municipal a pris acte

2) Rapport d'activité du Syndicat intercommunal de restauration collective pour l'année 2022

M. CHATAUD

« Le rapport d'activité du Syndicat intercommunal de restauration collective pour l'année 2022, parce que cela a déjà un an, je l'ai lu, et je me suis rendu compte d'une chose : c'est qu'actuellement, dans les restaurants scolaires de la Ville de Champigny, il n'y a plus de barquettes, mais il n'y a que des contenants réemployables, et que si l'on était resté au SIRESCO, ils n'ont pas encore commencé. Voilà. »

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 5^e commission

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Bien, merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire. Alors tout à l'heure, j'ai oublié de vous préciser que c'était le rapport... »

Monsieur le Maire

« On est sur le SIRESCO. »

M. MAILLER

« Oui, oui, mais je vais dire la même chose sur ce rapport-là. »

Monsieur le Maire

« D'accord. »

M. MAILLER

« Je le trouve particulièrement laconique et succinct, et le rapport que je commentais tout à l'heure ce n'était pas celui de la chambre régionale des comptes, mais le rapport qui nous avait été remis. Alors effectivement, Monsieur CHATAUD, je comprends bien que vous en soyez resté sur la question des barquettes, puisque vous justifiez finalement le choix d'en être sorti. Sauf que, dans votre rapport sur 2022, un peu plus d'objectivité aurait été sans doute un petit peu nécessaire puisque, justement, il y a une expérimentation qui a été lancée sur les contenants en verre, avec notamment une station de nettoyage, celle qui nous avait été proposée, mais que, malgré la proposition, vous avez décidé de sortir du SIRESCO, avec ce projet de laverie avec le SIREC, donc qui aurait pu être sur Champigny, mais qui ne le sera pas en 2025. Donc il faut parfois être un peu patient. Je note que tout ce qui est dans ce rapport, finalement, allait dans le sens de ce que vous portiez, Monsieur le Maire, à l'époque. Alors peut-être que c'était simplement peut-être une posture, je ne sais pas mais, par exemple, il y avait des excédents qui faisaient l'objet de donations, 320 tonnes de biodéchets, une subvention de 283 000 € de France AgriMer pour les fruits et les légumes, le lait, une mise en valeur en septembre des agriculteurs bios d'Île-de-France avec la Fédération nationale des agriculteurs bios. Le SIRESCO a été lauréat de la restauration collective bio et locale de la MGP, en partenariat avec le groupement d'agriculteurs bios d'Île-de-France, le label Écocert en cuisine pour la quatrième année avec 29 % de bio, et manifestement ils sont à 39% aujourd'hui, 41 % d'aliments durables, dont 24 % de bio, 20 composants « bio », 4 composants « bio et local » par mois, la formation de lutte contre le gaspillage, des choses sur le goût. Tout cela n'apparaît pas dans ce rapport et qui laisse penser qu'effectivement la feuille de route - à laquelle, je pense, vous aviez participé puisque vous étiez vice-président du SIRESCO - démontre bien que les engagements qu'avait pris le président allaient dans le sens qui était celui que semblait porter la municipalité et Monsieur le Maire. Voilà. C'était juste pour corriger le peu d'éléments qu'il y avait dans ce rapport. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur SY. »

M. SY

« Merci. Donc juste pour compléter les propos de mon collègue, on est impatients de lire le rapport qui va être fourni par Elior puisque, d'après les échanges que l'on a eus avec certaines associations de parents d'élèves sur la commune, ce n'est pas exactement ce que vous nous avez vendu, ici-même, lors de la présentation de ce nouveau groupe privé d'Elior. Et d'ailleurs je pense qu'ils ont dû le dire à Monsieur CHATAUD hier, parce qu'il me semble qu'hier à 18 heures, il y avait une commission de restauration, ici même, dans cette même salle, et ils ont dû se plaindre notamment de la quantité, et aussi de la qualité qui sont fournies par ce prestataire privé. »

Monsieur le Maire

« Bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Si Alain CHATAUD veut ajouter brièvement quelque chose... »

M. CHATAUD

« Oui, je veux juste ajouter qu'il y a eu effectivement 2 écoles qui se sont plaintes mais que, dans l'ensemble, cela s'est très bien passé. 2 sur 36, cela ne fait pas beaucoup. »

Monsieur le Maire

« Bien. Nous savons que nous avons toujours des marges de manœuvre. En tout cas, ce que je retiens de ce rapport, je veux juste peut-être apporter un commentaire à ce que disait Monsieur MAILLER : tout d'abord, la laverie ne nous avait jamais été proposée à Champigny, puisque l'on avait évoqué éventuellement une future unité de restauration, qui serait venue après celle de Tremblay, après la refonte d'Ivry. En clair, on l'avait dans 15 ans. Donc si vous voulez, les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent, comme disait un politique bien connu. Mais, au bout de 15 ans, on aurait déjà eu la livraison de la gare du Grand Paris Express, mais on n'aurait peut-être pas eu l'unité promise par le SIRESCO. En tout cas, on n'a pas été convaincus du tout de ces engagements, mais au fond, ce que vous avez fait remarquer confirme bien, et je suis heureux de vous l'entendre dire, que nous avons très bien fait de quitter le SIRESCO, et que même notre départ a été salvateur pour le SIRESCO puisque cela a été un choc de prise de conscience. Eux qui ne faisaient rien, et ce n'est pas moi qui l'ai dit, ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est le président du SIRESCO, c'est Monsieur BOUYSSOU quand il a pris ses fonctions, qui a dit que c'était une catastrophe comment c'était géré. Nous étions présents avec Alain CHATAUD, avec Sabrina ABCHICHE. Il a eu des mots particulièrement durs, je n'aurais pas eu des mots aussi durs que ceux qu'il a eus à l'égard du SIRESCO au moment où il a pris la présidence. Je vous invite à relire sa prise de position à ce moment-là. Et un certain nombre d'élus ont dit : s'il n'y a pas de changements, nous serons appelés à quitter le SIRESCO. On les a attendus les changements, et je remercie Alain CHATAUD d'avoir participé, de s'être impliqué pour essayer de voir si, effectivement, les choses viendraient. Et donc je crois que le départ d'un certain nombre de communes, pas que de Champigny, mais aussi de Champigny, a contribué à une prise en compte forte des engagements qui devaient se faire, et on a eu des villes de nature différente qui ont quitté le SIRESCO. Il y a eu Champigny, c'est vrai, mais il y a Choisy, il y a aussi Arcueil. Arcueil, ce n'est pas une ville de droite, il y a aussi Brou-sur-Chantereine, une ville socialiste, et là, maintenant, il y a Aubervilliers, qui quitte aussi. Et tous ont dit la même chose : la qualité n'y est pas et le prix est cher. Donc aujourd'hui on a un prix qui est mieux maîtrisé, on a une qualité qui est un peu supérieure à ce qui se faisait au SIRESCO et on porte une attention plus forte encore auprès d'Elior, mais on a un vrai levier, c'est-à-dire que l'on a un prestataire ; au sein du SIRESCO, on n'était pas entendus. Quand on disait, il faut accélérer sur tout un tas de sujets, on nous disait : oui, oui, mais il faut le temps que l'on s'organise. Cela allait durer très, très longtemps. La laverie : vous dites qu'il y aura une laverie, très bien, mais la laverie, elle était déjà là chez Elior. Un certain nombre d'engagements ont été pris, ont été respectés par le prestataire, d'autres sont encore à améliorer, mais vous savez, ce n'est pas si simple de mettre en place une restauration avec un tel volume. Et d'ailleurs, si c'était si mauvais que cela, on comprendrait mal pourquoi on a depuis la rentrée 300 élèves de plus en termes de consommation. On est passés de près de 5600 à près de 6000. Donc c'est que non seulement ça plaît, et je remarque, puisque moi je vais dans les écoles et je consomme les produits, je l'ai fait du temps du SIRESCO, je le fais aussi avec Elior, que c'est qualitatif, et que l'on voit même quelques enseignants, ce qu'ils ne faisaient pas auparavant. Alors cela reste de la restauration collective. On n'est pas sur de la haute gastronomie, mais il y a des enseignants qui maintenant déjeunent à la cantine, ce qu'ils ne faisaient pas auparavant. Donc on voit qu'il y a quand même une évolution. Alors ce n'est pas une majorité, je vous l'accorde, mais j'espère que cela évoluera. Après, certains préfèrent aussi venir avec leur repas pour se retrouver en salle des maîtres et échanger. C'est aussi un temps d'échanges parce que les enseignants aujourd'hui manquent de temps d'échanges au regard des projets pédagogiques qu'ils ont à mener. Tout cela pour vous dire que l'on porte une attention forte, mais que l'objet n'était pas celui d'Elior, mais bien le rapport de

l'année 2022 du SIRESCO. Très brièvement, Monsieur MAILLER, parce que je crois que vous vous êtes largement exprimé sur le sujet. »

M. MAILLER

« Oui, tout simplement, j'attends votre invitation pour aller déguster les plats Elixior, pour me faire ma propre idée. Mes collègues et moi, je pense que l'on serait ravis de pouvoir aller déjeuner. Bien sûr, on paiera notre repas, ne vous inquiétez pas. Il n'y a pas de souci. »

Monsieur le Maire

« J'imagine bien que vous paierez votre repas, mais on verra si Alain CHATAUD veut partager un repas avec vous, voilà. Moi, en général, j'aime bien partager des repas avec des gens corrects. Enfin il faut que cela se passe bien un repas, si vous voulez, parce que l'objectif n'est pas d'attraper un ulcère. Voilà, bien, en tout cas, on prend acte de ce rapport ? Et donc on va pouvoir passer au rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalable au débat des orientations budgétaires. Et donc je laisse la parole à Sabrina ABCHICHE. »

Le Conseil municipal a pris acte

3) Rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes pour l'année 2023

Mme ABCHICHE

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Le rapport est particulièrement long, et je sais que vous l'avez lu avec attention. C'est pourquoi je le présenterai de façon assez succincte, avec seulement des coups de projecteur sur des chiffres qui sont très parlants et des actions.

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dispose que les collectivités mettent en œuvre une politique intégrée de l'égalité. Cette approche intégrée de l'égalité vise à incorporer la question de l'égalité femmes-hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux de la conduite des politiques publiques. Donc souvenez-vous, ce rapport, il se divise en deux parties : la première porte sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la gestion des ressources humaines de la Ville, et la deuxième partie porte sur les politiques publiques portées par la municipalité en faveur de l'égalité femmes-hommes.

Alors sur cette première partie, l'État nous impose de travailler sur quatre axes :

- ✓ Garantir l'égal accès aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique ;
- ✓ Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle ;
- ✓ Évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- ✓ Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

Sur la ville de Champigny, on a proposé un plan de formation pour l'égalité professionnelle avec 4 grands points :

- Prévenir les violences sexistes et sexuelles au travail ;
- Prévenir les stéréotypes sexistes dès le plus jeune âge ;
- Renforcer l'approche intégrée et l'égalité dans les politiques publiques et les pratiques managériales ;

- Sensibiliser aux conséquences des violences conjugales sur les enfants.

L'idée, vous l'aurez compris, c'est que tous les agents puissent bénéficier de ces formations, en tout cas les agents qui sont le plus concernés.

On a également poursuivi notre cycle de formation, auprès des agents d'accueil, sur l'accueil et l'orientation des femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales dans le cadre de leur mission de service public, une sensibilisation auprès des agents sur la prévention des stéréotypes et des violences sexistes dès le plus jeune âge, en partenariat avec le dispositif « régalaons-nous », les Matinales RH sur les conséquences du temps partiel. Donc on sait que les femmes sont statistiquement plus exposées aux conséquences du temps partiel que les hommes. Et donc il est important de pouvoir leur donner toutes les informations sur le temps partiel : le déroulement de carrière, la rémunération, la retraite, leurs droits et les conditions, et également sur ces mêmes Matinales RH, on a proposé un autre dispositif qui est d'accompagner les agents lors de leur retour à l'emploi suite à un congé parental ou à un congé maternité.

Je vais commencer avec quelques chiffres. Le premier chiffre, c'est que, à Champigny, le taux de féminisation sur nos agents est de 66 %. C'est ce qui se retrouve de façon très classique dans l'administration publique, et notamment les femmes sont sur le tertiaire.

Sur la répartition des agents par catégorie, là, il y a des données qui sont intéressantes, puisque l'on voit que parmi les agents de la catégorie A, on a 70 % de femmes, sur la catégorie B, 67 % de femmes, et sur la catégorie C 65 %. Donc on voit que les femmes, dans la Ville de Champigny, ont des postes à responsabilités et que l'on brise ce fameux plateau de verre.

J'aimerais attirer votre attention sur un point qui est le taux de féminisation, cette fois-ci non pas par catégorie, mais par filière, puisque vous savez que la Ville fait la promotion de la mixité dans les métiers pour permettre l'ouverture du champ des possibles. Il y a deux chiffres qui vont nous interpeller. Sur le domaine technique, il y a un gros effort qui a été fait puisque, souvenez-vous, l'an dernier, on vous présentait 50 % du personnel technique qui était féminin, et là, en 2022, on a 57 % de public féminin sur les filières techniques. Donc voilà, c'est quelque chose quand même qui est assez intéressant, et sur quoi on a bien travaillé. Par contre, sur les sports, vous remarquerez que les sports restent toujours quand même très masculins. On est passé de 17 % à 27 %, donc on a de la mixité, non pas de la parité. Il y a quand même un effort. On est à plus de 10 points de pourcentage de femmes en plus dans le secteur sportif, mais on est encore bien inférieurs par rapport à d'autres secteurs.

Ensuite on arrive sur la rémunération. Bon, la rémunération des femmes, et ça c'est au niveau national, elle reste toujours un petit peu inférieure à celle des hommes, même si l'écart se réduit, et c'est tout à fait encourageant. Et ça, notamment à Champigny, cela se réduit puisque l'on vient de l'expliquer avec ces femmes qui arrivent sur des catégories A et B, et qui donc prennent des postes de responsabilités qui sont forcément mieux rémunérés.

Sur notre plan d'action jusqu'à 2024, nous avons différents objectifs : impulser et coordonner une politique publique d'égalité femmes-hommes sur l'ensemble du territoire communal. Donc vous l'avez compris, tout ce qui est en vert, ce sont les actions réalisées, et ce qui est en jaune, les actions en cours de mise en œuvre : favoriser la mixité dans les équipes de travail et lutter contre les stéréotypes de genre dans tous les métiers, assurer l'égalité dans l'évolution de carrière, traiter et réduire les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, prévenir et réduire l'impact de la parentalité sur la vie professionnelle, et former et sensibiliser le personnel à repérer et orienter les personnes victimes de violences.

Donc vous constaterez que 70 % des actions inscrites dans ce plan d'actions pluriannuel ont été réalisées et 30 % d'entre elles sont en cours de réalisation.

Sur la deuxième partie, qui porte sur les politiques publiques portées par la municipalité en faveur de l'égalité femmes-hommes, on va, dans un premier temps, s'attarder sur les chiffres et les indicateurs qui nous sont donnés par l'Insee, et ensuite vous présenter les actions qui ont été menées.

Donc tout d'abord dans notre ville : sur 77 439 habitants, nous avons 51 % de femmes et 48 % d'hommes. Les familles monoparentales sont à 82 % portées par les femmes. À Champigny, comme dans le Val-de-Marne, certaines catégories socioprofessionnelles sont très loin de la mixité. Je pense notamment à la filière commerçante, aux chefs d'entreprise où l'on n'a que 21 % de femmes, donc on en déduit que les femmes ont moins accès que les hommes à des responsabilités professionnelles et aux professions libérales.

Ensuite, sur le rappel des orientations municipales, souvenez-vous : nous travaillons sur différents axes. Tout d'abord diffuser la culture de l'égalité, lutter contre les violences sexistes et sexuelles, éduquer à l'égalité, prévenir les stéréotypes et violences sexistes dès le plus jeune âge, défendre l'égal accès aux droits et s'engager pour l'égalité dans l'espace public et dans la représentativité.

Les moyens engagés par la Ville pour mener à bien ces axes et pouvoir mener des actions opérationnelles : une délégation dédiée droits des femmes, une mission égalité femmes-hommes avec une chargée de mission qui est embauchée à la Ville à temps complet sur un poste de 35 heures et un budget dédié de 14 250 €. Et à ce budget dédié, on ajoute un budget partagé avec les différents services municipaux qui ont participé aux actions que nous allons vous présenter.

Comme je vous le disais en introduction, je ne vais pas rentrer dans le détail de toutes les actions qui ont été menées, mais nous avons mené des actions auprès de tous les publics : enfants, jeunes, adultes et seniors, auprès des filles, des garçons, des femmes et des hommes, dans tous les quartiers de la Ville, principalement dans les structures municipales, mais pas que... Également dans des structures privées pour pouvoir inclure ce sujet aussi dans des structures privées.

Nous avons proposé des expositions, des projections, des débats, des ateliers, des groupes de parole, des stages, des spectacles et des lectures. La mission égalité a travaillé dans une approche transversale avec différents services : les ressources humaines, la culture, les sports, l'éducation, la santé, la jeunesse, le CCAS et la mission handicap.

Je vais donc maintenant faire un coup de projecteur sur certaines actions que l'on a menées. Alors tout d'abord le matrimoine, le matrimoine campinois. Donc l'idée, à travers cette action, c'était de réhabiliter l'héritage culturel des femmes, c'est-à-dire les traces et œuvres qu'elles ont laissées, et pouvoir permettre un dialogue intergénérationnel pour découvrir et rendre visibles des femmes du présent et du passé. Donc cela s'est traduit par des ateliers, des balades urbaines entre 14 personnes, 7 duos de jeunes des PRIJ et de personnes seniors qui sont dans nos résidences autonomie. Et cela a encouragé le partage et la transmission d'histoires dans des points de la ville. Ces ateliers se sont traduits par une exposition, que l'on a appelée « Le Matrimoine campinois d'hier à aujourd'hui », et elle est itinérante puisqu'elle passe d'un service municipal à un autre, et elle rencontre d'ailleurs un très grand succès. Toujours sur le matrimoine, un atelier éducatif et ludique qu'on a mis en place dans les écoles, qui s'appelle « À la découverte du matrimoine campinois ». On a fait 5 ateliers : Jacques-Solomon, Romain-Rolland, sur Marcel-Cachin également, et cela se fait de façon diffuse dans l'année, mais aussi à l'occasion de la journée des enfants du patrimoine. Donc l'idée de ces ateliers, c'est de pouvoir mettre en avant des parcours de femmes campinoises qui sont Emilie Marie BOUCHAUD, dite Polaire, Madeleine QUINQUET et Estelle MOSSELY, et de questionner les élèves sur pourquoi la postérité et la mémoire retiennent plus les hommes que les femmes. L'idée, vous l'aurez compris, c'est de connaître et valoriser le matrimoine campinois à travers les différents portraits des femmes que je viens de vous citer.

Ensuite quelque chose d'important et qui est vraiment salué, c'est le réseau campinois de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, que j'ai le plaisir d'animer. Et j'aimerais remercier tous les participants du réseau, tous ceux qui sont actifs, que ce soient les partenaires associatifs et institutionnels. D'ailleurs, demain, nous allons fêter les 20 ans de ce réseau, un réseau qui fonctionne vraiment bien, qui s'étoffe, qui s'enrichit avec de nouvelles associations qui arrivent et de nouvelles institutions. Les quatre thèmes que l'on a abordés cette année - on a une séance tous les deux mois - tout d'abord l'accompagnement social, la mise en sécurité, l'hébergement et le relogement, ensuite un thème sur la police et la justice, et un dernier point sur le soin par la santé et l'accompagnement psychologique.

Donc l'objectif de ces rencontres thématiques sur l'année 2023, c'était que tous les partenaires engagés sur cette question dans la Ville puissent bien connaître les missions des membres du réseau, et identifier tous les maillons de la chaîne de prise en charge des femmes victimes de violences afin, bien évidemment, de les accompagner au mieux.

L'inauguration de la rue Polaire, qui a eu lieu à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, donc le 8 mars puisque, vous le savez, nous avons cette volonté de féminiser l'espace public et de pouvoir rendre visibles les femmes dans l'espace public, notamment à travers l'attribution de noms de rues, de noms de structures municipales ou de salles municipales.

Maintenant, je vais aller sur des chiffres qui sont plutôt réjouissants. Par exemple, chez les jeunes, avec la pratique du sport, puisque là, on va avoir dans les structures jeunesse un encouragement pour que les filles puissent pratiquer des sports encore largement considérés comme masculins. Donc on a énormément de filles qui ont participé à de la boxe, à du CrossFit et à du foot. En termes de chiffres, on sait que sur le tournoi de foot inter quartiers « Tous unis », on a accueilli pour la première fois une équipe féminine, en plus d'une équipe mixte, donc c'est 20 filles qui se sont entraînées tout au long de l'année au five et, à la fin, en avril on a eu un tournoi exclusivement féminin. Donc ça, c'était quelque chose qui était encore impensable il y a quelques années. C'est ce que nous disent les animateurs. Donc on voit qu'il y a une évolution là-dessus. Au niveau du CrossFit, c'est 25 filles qui ont participé, et on a organisé avec la direction des sports et le RSCC rugby un projet rugby au féminin avec 160 filles qui ont participé à des ateliers d'initiation, et le traditionnel tournoi de rugby annuel des centres de loisirs s'est déroulé, pour la première fois, avec des équipes paritaires : 3 filles et 3 garçons par équipe. Au niveau des structures jeunesse, là aussi des chiffres qui sont tout à fait intéressants puisque, sur les 464 jeunes qui se sont inscrits dans les structures jeunesse, 40 % d'entre eux sont des filles, et suite justement aux différentes formations et sensibilisations dont je vous parlais dans la première partie du rapport au niveau des politiques RH, les animateurs se sont vraiment emparés du sujet, et aujourd'hui ils ont une attention particulière pour que les filles se sentent bien, pour que les activités qui peuvent être proposées ne soit pas stéréotypées ou genrées, et que donc tout le monde, fille ou garçon, puisse trouver sa place au sein des structures jeunesse.

On a également travaillé beaucoup avec le service jeunesse Réussir sur la mixité des choix d'orientation, puisque l'on sait que les choix d'orientation liés aux stéréotypes qui sont ancrés dès le plus jeune âge dans les cerveaux amènent les jeunes à des orientations et des choix de métiers qui sont subis et dictés par le genre.

On avait écouté l'an dernier la proposition de Madame ADOMO, qui était tout à fait pertinente et intéressante sur l'accompagnement des femmes en situation de handicap, et c'est pourquoi cette année, nous avons participé au salon du handicap, qui a été organisé par la municipalité. Et, dans ce cadre, nous avons proposé un stand avec l'association Femmes pour le dire, femmes pour agir. Les objectifs étaient de mettre en évidence les situations spécifiques des femmes en situation de handicap

et mieux accompagner ces femmes qui subissent une double discrimination : celle d'être femme et celle d'être en situation de handicap.

Un point également sur les femmes seniors, ces femmes qu'on oublie souvent, et pourtant elles existent, et elles sont souvent très seules, parce que les femmes seniors, aujourd'hui, font partie d'une génération où les hommes ont eu des vies difficiles, et donc ont vécu moins longtemps. Donc ces femmes sont souvent en situation de veuvage, et on les retrouve beaucoup dans les activités qui sont proposées par la Ville. D'ailleurs 61 % des bénéficiaires des colis gourmands et du banquet dansant sont des femmes, et elles sont très nombreuses à participer aux animations intergénérationnelles. Donc il y a une volonté, clairement, d'accompagner les femmes seniors dans leur quotidien, et puis pour leur proposer des activités.

Au niveau de la santé des femmes, j'aimerais vous donner un chiffre, qui est 165 : 165 patientes au total ont été prises en charge dans nos centres municipaux de santé, à Champigny, pour le motif d'IVG, de grossesse donc involontaire et un souhait de ces femmes d'avorter. Et c'est 94 femmes qui ont reçu des IVG dans nos centres municipaux.

Et sur la santé des femmes, on a mené une grosse action. Cela a été la première édition dans le Val-de-Marne, et cela a été porté par notre Ville, de lutte contre la précarité menstruelle et les tabous autour des règles. Donc, à cette occasion, c'était un temps fort pour que tout le monde dans la Ville puisse bien vivre ses règles, dans la dignité, et les objectifs, c'était de briser les tabous autour des règles et de sensibiliser les habitants et les habitantes aux enjeux de la précarité menstruelle.

Finalement, j'aimerais conclure en disant que la Ville de Champigny est particulièrement engagée sur cette question de l'égalité entre les femmes et les hommes. On voit qu'elle rayonne aujourd'hui au niveau du territoire puisque, vous savez, il y a eu un plan territorial en faveur de l'égalité femmes-hommes, qui a été voté à l'unanimité au niveau du Territoire, et Champigny revient assez régulièrement dans ce rapport, et d'ailleurs l'extrait de notre rapport a été pris comme exemple pour les autres communes. Donc c'est quand même une fierté pour nous, et ce vote à l'unanimité au Territoire montre que ce sujet est un sujet totalement trans-partisan et unificateur, parce que je pense profondément que, sur la lutte contre les violences faites aux femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes, nous sommes tous mobilisés sur ce sujet.

Et j'aimerais sincèrement aussi féliciter et remercier les services de la Ville, puisque l'on a travaillé avec les RH, avec la culture, la santé, l'éducation, la jeunesse, la démocratie participative, le CCAS, et tous les chefs de service, hommes ou femmes, se sont mobilisés, se sont emparés du sujet. Et là on voit qu'il y a un réel intérêt dessus, que ce n'est pas simplement de l'affichage politique. Là où, parfois, on avait des freins dans certains services, on en a beaucoup moins, et je crois que l'on peut se satisfaire de cela. Et l'objectif, vous l'aurez compris, c'est de conjuguer notre Ville non pas au féminin, non pas au masculin, mais au pluriel, que l'on puisse porter ce combat ensemble, hommes et femmes, pour faire briller les valeurs de la République qui sont liberté, fraternité et égalité. Et il n'est pas concevable, à Champigny, qu'il y ait encore des hommes ou des femmes qui se sentent mal à l'aise par rapport à leur genre, qui puissent subir des injonctions qui sont liées à leur genre, qui puissent subir des violences à cause de leur genre. On a vraiment une volonté de pouvoir construire tous ensemble une ville égalitaire et, sur ce point, je remercie l'ensemble des personnes qui ont participé à l'élaboration de ce rapport, que ce soient les élus et les services et, bien évidemment, je remercie Monsieur le Maire pour la confiance qui m'a été accordée sur ce point.

L'avis des commissions

Avis favorable à la majorité des membres présents de la 1^{re} commission ; un vote réservé de Monsieur LURIER

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 4^e commission

Il est demandé au Conseil municipal de prendre connaissance du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2023. »

Monsieur le Maire

« Merci à Sabrina ABCHICHE pour, à la fois, cette présentation, son engagement, et d'y associer aussi l'ensemble des élus et des services qui se sont mobilisés sur ce travail transversal. Est-ce qu'il y a des questions, des interventions ? Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, je voulais vous remercier pour ce rapport qui est vraiment très, très intéressant, et très encourageant. J'ai tout de même une question : si je me souviens bien, il avait été créé une direction du bien-être au travail. Quelle est l'articulation qu'il est prévu d'en faire ? Est-ce qu'il y aura un rapport à ce sujet ?

J'ai également une remarque. Étant donné la mise en place des 1607 heures et les conditions de travail qui se dégradent sans compensation salariale, il n'est pas étonnant que l'on constate des difficultés à recruter, donc un turn-over important. Des personnes qui peuvent se contenter de bas salaires à condition d'avoir des compensations en temps et des services publics efficaces ne se retrouvent pas dans la nouvelle configuration, surtout en Île-de-France. À ce compte-là, la vie est plus agréable en province. On est bien obligé de mentionner ici une régression des avantages des agents de la Ville, et on demande toujours plus avec moins de compensation en temps et en salaire.

Je voulais aussi dire que le rapport est magnifique, mais on n'en tire pas toutes les conséquences, et je cite, par exemple : « Plus d'une mère sur trois vit sous le seuil de pauvreté en France. À Champigny, 82 % des familles sont monoparentales, et ce chiffre est en augmentation. Une femme seule est à la tête de 2 sur 3 de ces familles. C'est une évolution de la société. » Il ne faut pas être grand clerc pour voir que ces familles ont moins de moyens que les autres, et que leur budget est particulièrement grevé par des loyers excessifs en Île-de-France. On ne peut que regretter, une fois encore, qu'une offre de logement à loyer modéré ne réponde plus à ces besoins, principalement à Champigny. Et je relève les quelques chiffres : en 2022, 87 femmes ont fait une demande de logement à Champigny pour motif de violences conjugales, dont 6 Campinoises : 2 d'entre elles ont été relogées. De janvier à septembre 2023, 208 femmes ont fait une demande de logement à Champigny pour motif de violences conjugales, dont 10 Campinoises : 2 d'entre elles ont été relogées. Voilà. Tout cela est dans le rapport, donc je voulais quand même le signaler. Merci. »

Monsieur le Maire

« Merci. Alors avant d'apporter les réponses, peut-être juste préciser que l'on mélange un petit peu des choses. En l'occurrence, il n'a jamais été question d'une direction qui serait créée autour du bien-être au travail. On vous a parlé simplement d'une mission - alors peut-être que vous aviez imaginé cela par le passé - mais ce que l'on avait vu surtout, c'était une absence de diagnostic concernant la qualité de vie au travail, qui était pourtant une obligation légale, ce que nous avons mis en place. Après, vous pouvez toujours ramener au sujet du logement, je laisserai Sabrina ABCHICHE compléter, mais la

question du logement de femmes en situation de violences, quand elles habitent dans une commune, et c'est tout l'esprit que nous avons mis dans le cadre de la politique territoriale, c'est effectivement de pouvoir s'écarter du domicile initial pour mieux les protéger. Donc ce n'est pas étonnant que vous n'avez pas forcément une réponse dans la commune, c'est même préférable pour protéger les personnes en question. Et on travaille justement à accroître l'offre sur le Territoire. Monsieur MAILLER, vous aviez une intervention. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire, merci à Madame ABCHICHE. Comme l'an dernier, le rapport qui a été travaillé avec les services et d'autres élus est vraiment très intéressant. Il trace beaucoup de pistes qui, à mon sens, et à notre sens, sont parfaitement louables et à la hauteur de ce que l'on peut attendre de ces actions. Malheureusement, je vois beaucoup de choses sur la prévention qui est nécessaire, sauf que vous avez peut-être omis une partie de ce qui est dit dans ce rapport, et que vous n'avez pas relevé. Et pourtant, il est particulièrement important. C'est sur la question du statut des femmes et de leurs rémunérations. Vous avez fait un petit passage très rapide. Pourtant, en lisant le rapport que vous nous avez remis, moi, je suis quand même particulièrement inquiet. Pourquoi je suis particulièrement inquiet ? Parce que dans les chiffres que vous nous donnez, vous nous dites que, par exemple, sur le taux de féminisation des effectifs permanents en 2022, la part des contractuels parmi les agents permanents, en 2021, pour les femmes à Champigny, était de 21 %. Et là, elle est passée à 23 %. Donc là, ce que moi, ça m'indique comme ça, juste au premier abord, c'est une précarisation des femmes notamment, mais on le verra avec les chiffres qui sont un petit peu au-dessus à la même page, la page 10 si vous voulez voir où cela se trouve, eh bien on se rend compte que le CCAS, c'est encore pire puisque l'on passe de 16 % de part de contractuelles parmi les agents permanents en 2021 à 26 % en 2022, alors que sur les effectifs de la fonction publique, on est passé de 14 en 2021 à 14,6. Donc il y a eu quand même une explosion, on pourrait dire cela comme ça, de la précarisation des femmes puisque la part des contractuelles a augmenté.

Et quand on regarde les tableaux un petit peu plus haut, c'est effectivement le constat que l'on fait depuis votre arrivée aux affaires, puisque vous (enfin je parle de la majorité, je ne parle pas de vous, Madame ABCHICHE, ce n'est pas vous qui décidez les recrutements et les créations de postes), mais en 2020, il y avait 1256 fonctionnaires dont 810 femmes ; en 2022, donc 2 ans après, on a 110 postes qui, manifestement, n'existent plus, puisque l'on n'est plus qu'à 1141 et il n'y a plus que 727 femmes. Et sur ces 110 en moins, c'est 83 femmes qui, a priori, ont disparu de l'effectif. Et si je prends de l'autre côté, dans les contractuels, eh bien on a un peu l'effet inverse, c'est-à-dire que l'on est passé de 406 contractuels, dont 285 femmes, on est passé à 533 contractuels, donc plus 127, et 384 femmes, ce qui veut dire que l'essentiel sur les 127 nouveaux contractuels, c'est 99 femmes. Donc cela m'interroge quand même globalement sur la stratégie en matière d'accompagnement des femmes, et surtout sur le statut qu'on leur propose. C'est vrai : on constate qu'il y a quand même globalement, sur ces trois années, une volonté de féminiser encore puisque, globalement, il y a plus de femmes qui sont recrutées sur les trois dernières années, notamment en catégorie B. Ça baisse un peu en catégorie A, mais en catégorie C, on voit qu'on maintient à peu près le type de recrutement dans les titulaires et les contractuels. Donc ça, ce sont les premières remarques que je voulais faire sur la politique qui est actuellement menée.

On voit après sur d'autres éléments de chiffres que, entre 2020 et 2022, si l'on fait l'analyse des départs, donc en 2020 : 45 départs, dont 30 femmes. 2021 : 121 départs, 92 femmes. En 2022 ça se ralentit un petit peu : 55 départs dont 34 femmes. Donc on voit bien quand même que, malheureusement, que vous le vouliez ou non, ce qui est fait dans la commune pour les femmes n'est pas si génial que cela, puisque c'est elles qui souffrent le plus, à la fois de l'augmentation du nombre de contractuels, puisque c'est elles qui sont concernées et c'est elles qui sont les plus nombreuses à partir de la collectivité. Donc on voit quand même qu'il y a peut-être quelque chose à faire sur ce terrain-là.

Sur les rémunérations, on voit qu'effectivement, là, par contre, il y a des évolutions plutôt positives, même s'il y a encore quelques écarts. Donc maintenant, c'est : comment est-ce que l'on corrige ces écarts ? Comment est-ce que l'on essaye de faire en sorte que les femmes qui sont recrutées puissent l'être dans un cadre statutaire beaucoup plus protecteur, et notamment je vais vous poser une question. Par exemple, comment vous allez gérer le reclassement dans certains secteurs. Je crois savoir que sur le site de la crèche Eiffel, il y a toute une partie du personnel qui va changer d'affectation, et je ne commente pas le changement : comment vous allez les accompagner puisque, a priori, il doit y avoir quand même des auxiliaires de puériculture ? Peu importe après le grade exact qu'elles peuvent avoir, puisque si on leur propose de se reclasser en tant qu'ATSEM, voire adjoint d'animation, qui sont les fonctions et les missions les plus proches de ce qu'elles peuvent faire et avec les diplômes qu'elles ont, puisqu'elles ont logiquement un CAP dans ce domaine-là, on voit bien que les échelles indiciaires ne sont pas les mêmes. Par exemple, je prends l'échelon 1 d'auxiliaire de puériculture, on commence à un indice majoré à 373, alors que si l'on est ATSEM 368, en sachant qu'ATSEM, n'oublions pas, une fois qu'on est dans la filière ATSEM, une fois qu'on est nommé au plus haut, on est plus loin. Je termine juste. Et 366 pour l'échelle animation. Donc comment allez-vous faire ? Est-ce que vous allez maintenir leur rémunération, en sachant qu'elles vont perdre des primes, et notamment certaines NBI, comment on prend cela en compte parce que c'est important pour les femmes qu'elles puissent, parce que c'est celles aussi que l'on a le plus à reclasser dans les collectivités, parce qu'elles sont les plus nombreuses, elles sont souvent sur les emplois les plus pénibles, comment vous accompagnez cela ? Parce que ça ne figure pas dans ce rapport. Merci. »

Monsieur le Maire

« Synthétique, comme l'avait fait Madame CAPORAL. Alors je l'avais indiqué, Monsieur MAILLER, essayez d'être synthétique, si vous voulez avoir du temps pour les réponses. Je laisse la parole à Sabrina ABCHICHE ; et puis les points concernant les ressources humaines, peut-être qu'ils seront complétés par Aurore THIROUX. Sabrina ABCHICHE. »

Mme ABCHICHE

« Merci beaucoup pour vos remarques et l'attention que vous avez eue durant la présentation de ce rapport. Sur l'hébergement des femmes, alors il faut distinguer l'hébergement d'urgence, l'hébergement intermédiaire et l'hébergement pérenne. Sur l'hébergement d'urgence, c'est de la compétence du Département, donc à partir du 115. Et puis aussi, il y a tout un protocole qui est connu de la part des cadres d'astreinte et des services pour pouvoir mettre à l'abri les femmes victimes de violences dans l'urgence. »

Sur le logement intermédiaire, hier encore j'étais à Champigny, sur le centre Claire Amitié. Le centre Claire Amitié propose 35 places pour les femmes en situation de vulnérabilité. Et là, il y a une extension qui va pouvoir accueillir 11 places et, en plus du centre, il y a 40 logements en diffus sur la Ville de Champigny. Cela veut dire qu'il y a des logements qui sont pris en charge par l'association chez des bailleurs sociaux ou chez des bailleurs privés, ce qui fait quand même beaucoup de places. Donc il y a un réel accompagnement de ces femmes par l'association, une association qui est soutenue par la municipalité, avec qui on est en contact assez régulièrement. Et ces femmes, elles bénéficient non pas que d'un logement, mais elles bénéficient aussi d'un accompagnement social, d'un accompagnement psychologique. Et ça, c'est important. Et puis après, il y a le logement pérenne où là, ces femmes-là, quand elles sont sorties du tourbillon des violences, du continuum des violences, comme on l'appelle, et qu'elles ont retrouvé leur indépendance économique, elles ont ouvert tous leurs droits, que psychologiquement, elles se sentent beaucoup mieux et qu'elles ne sont plus sous l'emprise de leur compagnon, à ce moment-là, avec les travailleurs sociaux, et notamment le partenariat qu'on a avec les EDS (Espaces départementaux des solidarités), puisqu'elles participent à notre réseau local de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, on voit comment est-ce que l'on peut accompagner ces femmes sur le logement social. Mais les bailleurs nous disent qu'à partir du moment où elles ont retrouvé un parcours classique, elles repartent sur une demande classique, donc c'est assez compliqué. Mais en tout cas, elles sont toujours accompagnées, c'est une chose certaine, sur le logement d'urgence et sur le logement intermédiaire. Ceci étant dit, chez les bailleurs, on met toujours une priorité. Donc avec mon collègue élu, en charge du logement, on regarde ensemble les dossiers, et on met toujours une priorité sur les femmes qui ont eu ce parcours-là à notre niveau. Après, vous savez mieux que moi comment cela fonctionne : il y a trois candidatures, et ce sont les bailleurs ensuite qui font le choix. Mais nous, à la Ville de Champigny, bien évidemment, on met les femmes victimes de violences en priorité sur les trois propositions qui sont faites. On les accompagne comment ? Aussi au niveau des crèches puisque, vous l'avez dit tout à l'heure : 82 % des familles monoparentales sur la Ville sont portées par les femmes, et lorsqu'elles n'ont pas de moyens de garde, eh bien cela les met dans une situation encore plus précaire, puisqu'elles ne peuvent pas retrouver le chemin de l'emploi. Donc cela fait partie de nos critères de priorité : ils sont totalement transparents, ils sont sur le site de la Ville. Et donc moi, je rencontre ces femmes, et l'on fait en sorte de pouvoir accueillir leurs enfants. Et je remarque aussi que, lorsqu'il y a un couple et qu'il n'y a pas de moyen de garde, systématiquement, mais alors systématiquement, ce sont les femmes qui prennent le congé parental. Alors quand c'est un congé parental qui est choisi, il n'y a pas de sujet, les femmes font ce qu'elles veulent : elles ont envie de s'occuper de leur enfant et de mettre une parenthèse à leur carrière. Par contre, quand c'est un congé parental qui est subi, ce qui arrive quand même dans la majorité des cas, c'est un petit peu plus problématique. Donc nous, on essaie vraiment de pouvoir accompagner les femmes, et notamment les femmes qui sont monoparentales.

Et alors sur la précarité, vous avez raison : les femmes, on le voit, sont en situation de précarité pour certaines, et je vous invite à bien analyser le tableau qui est sur la page 34, avec les aides qui sont octroyées au CCAS. Et Madame MUSSOTTE-GUEDJ pourra répondre à vos questions, si vous en avez encore plus sur ce sujet, où là, vous avez la répartition de toutes les aides en fonction des femmes et des hommes. Eh oui, on s'aperçoit que les aides sont beaucoup plus souvent - vous regardez les pourcentages - attribuées à des femmes et demandées par les femmes. Alors je laisserai Madame THIROUX, effectivement, compléter sur la partie RH, mais comme j'ai aussi la casquette de la petite enfance, sur les agents qui sont à la crèche Eiffel, les cinq agents vont à la Ville de Fontenay, donc il n'y a pas de souci de prime, de reclassement, etc. parce que les cinq vont à Fontenay. Voilà. »

Monsieur le Maire

...Rejoindre leur responsable qui a choisi la Ville de Fontenay par hasard, comme un certain nombre de ses agents. Et nous avons l'habitude de la croiser régulièrement avec d'autres camarades du parti pour des opérations. Donc on voit bien que c'est un recrutement au hasard. Je vais laisser Aurore THIROUX compléter peut-être sur la partie RH. »

Mme THIROUX

« Bonsoir chers collègues. Alors effectivement, comme l'a souligné Monsieur le Maire tout à l'heure, nous n'avons pas de direction du bien-être au travail, mais nous avons une mission QVT qui est réalisée par une chargée de mission QVT, et qui réalise des rapports. Donc ils sont présentés aux directions et aux élus, mais également, plusieurs fois par an, auprès de la formation spécialisée : la FSSCT, anciennement le CHSCT.

Pour la remarque que vous avez signalée, qu'il n'y avait pas d'augmentation de salaires pour les femmes, je tiens quand même à vous rappeler qu'on a mis en place le RIFSEEP. Le RIFSEEP justement, il a l'avantage d'être inscrit dans le marbre. Que ce soit un homme ou une femme, le RIFSEEP, il est identique. Donc c'est aussi un moyen de pallier d'éventuelles différences de salaires qui pourraient se produire. Alors 2021... 2021 : comment vous dire ? Je pense que vous vous doutez bien que c'est une année qui était encore un peu particulière. On a eu deux années, 2020-2021, marquées par le COVID, avec des missions qui n'ont pas pu être réalisées, ce qui explique pourquoi il y a eu moins de recrutements. C'est vraiment le phénomène COVID qui a conduit à ces chiffres, et d'ailleurs vous l'avez souligné, l'année d'après, cela se produisait moins puisque l'on est revenus sur des années plus classiques.

Ensuite, je vais vous dire ce que je vous dis à chaque fois, mais je pense que vous le savez déjà : actuellement, il est très compliqué de recruter des fonctionnaires, et ce n'est pas propre à Champigny, c'est propre à la fonction publique territoriale et autres, d'ailleurs même en général. Donc, effectivement, le fait qu'il y ait peut-être plus de contractuels, c'est aussi pour pallier le défaut de trouver des fonctionnaires. La priorité, ça reste les fonctionnaires, mais il faut bien quand même que l'on fonctionne, même si je sais que vous n'y êtes pas très favorable, Monsieur MAILLER. »

(M. MAILLER tente d'intervenir.)

Monsieur le Maire

« Non, non, non, non. »

Mme THIROUX

« Je termine ? »

M. MAILLER

« C'est juste pour... »

Monsieur le Maire

« Non, non, non, non, vous n'avez pas la parole, Monsieur MAILLER. »

Mme THIROUX

« Ensuite, vous soulignez également que les femmes sont plus touchées, mais c'est normal puisque je vous rappelle aussi que la fonction publique est majoritairement féminine. Donc, forcément, quand vous avez des chiffres, vous retrouvez les mêmes proportions en fait entre les femmes et les hommes que la représentativité dans la fonction publique. »

À un moment vous avez parlé, je me suis demandé si vous ne confondiez pas les aides à domicile avec les auxiliaires de puériculture. J'ai eu un doute là. Non, c'était vraiment une question sur les... »

M. MAILLER (hors micro) pas de son

Mme THIROUX

« Ah oui d'accord. Très bien. Bon, parfait.

Voilà. Je pense que j'ai répondu à l'ensemble des questions. »

Monsieur le Maire

« Tout à fait. Monsieur MAILLER, en un mot. »

M. MAILLER

« Oui, oui, tout à fait. En fait, ma question, c'était de dire par rapport à cette situation, qu'est-ce que vous avez mis en place ? L'exemple de la crèche Eiffel, je suis ravi que les personnes soient parties et qu'elles aient retrouvé autre chose ailleurs, mais dans ce cas-là, comment vous faites : est-ce que vous accompagnez ? Est-ce que vous mettez en place, parce que si elles perdent de la rémunération, cela veut dire que cela les précarise encore plus... Est-ce que vous mettez des dispositifs, peut-être sur le régime indemnitaire ? C'était ça le sens de ma question. »

Monsieur le Maire

« Attendez... »

M. MAILLER

« Et qu'est-ce que vous mettez en place, par exemple, pour leur permettre de devenir... »

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER, Monsieur MAILLER, on a bien compris votre question puisque vous l'avez reposée, mais on vous a déjà répondu. Vous faites des confusions comme assez souvent d'ailleurs, mais ce n'est pas : elles ont retrouvé ailleurs, non, elles sont parties volontairement.

Si, si, vous avez parlé de ce dossier-là. Donc Monsieur MAILLER, vous ne parlez pas en même temps que moi. Je vous écoute et je vous réponds. Je vous dis simplement qu'elles n'ont pas retrouvé ailleurs, elles sont volontairement parties à la Ville de Fontenay pour retrouver leur chef de service bien aimée, que nous connaissons bien, et que vous connaissez bien en tant que camarade. Et donc, à partir de là, il n'y a pas de difficultés : on réorganise les choses. Il n'y a pas d'accompagnement pour ces personnes-là : elles ont quitté la collectivité, donc il n'y a pas de sujet sur ce plan. Voilà. Donc il n'y a plus de points particuliers. Je crois que l'on a suffisamment nourri le débat, et donc on va pouvoir passer au vote. Non, c'est une prise d'acte, donc il n'y a pas de vote sur ce rapport. Il a été présenté avant d'attaquer le rapport sur les orientations budgétaires, et donc je laisse la parole à Sophie AMAR. »

Le Conseil municipal a pris acte

4) Débat d'orientations budgétaires 2024

Mme AMAR

« Bonsoir à tous. Donc je vais vous rapporter le débat d'orientations budgétaires en vue du budget 2024. Alors qu'est-ce que le DOB ? Il s'agit d'une obligation réglementaire visant à présenter les orientations budgétaires prises pour l'élaboration du budget à venir. Celles-ci doivent notamment intégrer les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que la structure et la gestion de la dette. Dans ce cadre, depuis juillet 2020, nous nous sommes engagés à maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement afin de maximiser l'investissement soutenable au profit des Campinois.

Pour l'exercice 2024, nous conservons ces objectifs en intégrant l'impact de la hausse générale des prix, notamment la hausse du coût de l'énergie et de la valeur des points d'indice. Dans ce contexte, la poursuite de l'augmentation de l'autofinancement en 2024 reste indispensable pour réaliser les projets d'investissements attendus par les Campinois, tout en n'augmentant pas le taux de la taxe foncière, alors même que l'augmentation des taux d'intérêt constatée en 2023 pourrait se maintenir en 2024.

Je vais aborder brièvement les grandes lignes du projet de loi de finances pour 2024-2027.

La LPPF (en français loi de programmation des finances publiques) 2023-2027 définit désormais une trajectoire pluriannuelle des finances publiques jusqu'en 2027 visant au retour du déficit public, très connu, sous la barre des 3 % du PIB d'ici 5 ans. Pour ce qui concerne les collectivités territoriales, un objectif de réduction des dépenses de 0,3 % par an est fixé, sans qu'un mécanisme contraignant assorti de pénalités financières ne soit institué. Les concours financiers aux collectivités territoriales sont augmentés à un rythme inférieur à l'inflation, et je vous rappelle que, comme en 2023, nous ne serons pas exonérés de la contribution au FPIC, car classés 257^{es}. Nous aurons donc une contribution à payer en 2024. Ainsi, dans ce contexte national, les orientations prises au niveau municipal pour l'élaboration du budget 2024 sont les suivantes :

- En termes de recettes de fonctionnement, le point le plus important est la stabilité du taux de la taxe foncière. À noter cependant que le produit de celle-ci augmentera en 2024 du fait de la revalorisation nationale des bases fiscales à hauteur de l'inflation, soit environ 4,5 %. Les dotations, elles, sont relativement stables du fait d'une faible revalorisation au niveau national. Ainsi, globalement, les recettes de fonctionnement augmenteraient de 4,6 M € en 2024 par rapport à 2023.
- Par ailleurs, les dépenses de fonctionnement seront, elles, maîtrisées, et ce malgré un contexte national et international inflationniste. En effet, les dépenses liées à l'électricité et au gaz augmenteraient de 600 000 € par rapport au BP 2023, alors même que le PLF 2024 (projet de loi de finances) prévoit la fin des dispositifs de soutien aux collectivités. Sur ces sujets, je vous parle de l'amortisseur et du filet de sécurité qui avaient été institués en 2023.
- Les subventions aux associations sont, elles, maintenues et les autres subventions et contributions obligatoires évolueront en fonction des périmètres d'intervention.

- En ce qui concerne les dépenses de personnel, une augmentation conséquente est prévue à hauteur de 1,5 % de BP à BP afin, notamment, de prendre en compte les revalorisations prévues au niveau national, points d'indice en particulier - je le soulignais en introduction - ainsi que les mesures prévues à l'échelle locale telles que la poursuite de la mise en place du régime indemnitaire avec le nouveau CIA (complément indemnitaire annuel en français), la revalorisation du taux de rémunération pour les agents qui assurent le temps de l'interclasse de la restauration scolaire et l'attribution de la prime du pouvoir d'achat, dont Monsieur le Maire vous parlait au début du Conseil municipal, après un éventuel vote favorable du CST.
- Enfin, les prévisions en matière de charges financières reposent sur la prise en compte du maintien, en 2024, des taux appliqués aux contrats à taux variables tout au long de l'année 2023, et sur l'hypothèse d'une activation de deux prêts structurés signés en 2006 et en 2008, dans les mêmes conditions qu'en 2023. Donc les intérêts de la dette prévus pour le budget primitif 2024 sont estimés à 3,1 M € en hausse par rapport à 2023, puisque nous avions prévu 2 M.
- Ainsi, globalement, les dépenses de fonctionnement augmenteraient de 4,4 M € en 2024 par rapport à 2023 ; de ce fait, l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement augmenterait de 200 000 €, toujours par rapport à 2023. Cet autofinancement nous servira à financer en partie notre programme ambitieux d'investissements.
- Les dépenses d'investissements, hors emprunt, augmentent ainsi de 30 % par rapport au BP 2023 et font l'objet d'un phasage sur plusieurs exercices budgétaires pour les opérations d'envergure. Vous retrouverez en page 17 du rapport les principaux investissements pluriannuels envisagés : écoles, centre-ville, ANRU.
- Enfin, en ce qui concerne les recettes d'investissements, la recherche de financement externe est systématisée, mais celles-ci ne sont inscrites au budget qu'après notification favorable, bien évidemment. Ainsi le montant d'emprunt estimé pour équilibrer le budget, à ce jour, s'élève à 47 M €, ce qui permet de maintenir des ratios budgétaires sains et soutenables, à savoir un taux d'épargne brute de 12 %, un taux d'épargne nette de 4 % et une capacité de désendettement de 9 années par rapport à un endettement au 31 décembre 2024 estimé à 148,6 M €.

Je conclurai sur cette estimation et je ferai une comparaison par rapport au passé. Cette estimation de l'endettement, de 148 M €, contrepartie d'un programme d'investissements ambitieux : prévision de 66 M € d'investissements pour 2024, alors qu'en 2019 le réalisé au compte administratif, hors subventions boni versées, était de 34 M €. Eh bien notre endettement par rapport à cette année-là augmenterait de 13,8 M € par rapport à l'endettement constaté au 31 décembre 2019. Je vous rappelle que, depuis 2020, nous nous sommes efforcés, en vue des investissements que nous savions que nous devons faire, de diminuer l'endettement de la Ville de Champigny et d'améliorer l'autofinancement. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions à la suite de cette présentation par Sophie AMAR ? Je tiens à la remercier pour le travail qui a été effectué, parce que l'exercice était quand même complexe cette année, et à remercier aussi l'ensemble des services qui se sont mobilisés pour préparer ces premières orientations budgétaires. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire. Je vais essayer d'être bref puisque, depuis trois ans, je fais toujours la même introduction sur le fait qu'en réalité, il n'y a pas de réelles orientations budgétaires. Ce sont des chiffres qu'on nous met dans des colonnes et dans des phrases, mais aucun élément sur les priorités, sur l'enveloppe jeunesse, sport, emploi, insertion, développement durable, stratégie en termes de personnel. On en a quelques éléments, et je suis ravi d'ailleurs que vous ayez parlé de la prime pouvoir d'achat, puisque j'allais l'aborder, mais vous m'avez coupé l'herbe sous le pied. Enfin Madame AMAR, je pense qu'il faut savoir raison garder. Puisque vous avez essayé de parler du passé, je vous rappelle quand même que le CA 2022 était déficitaire sur les deux sections, au total d'à peu près 1,8 M €, qu'au budget supplémentaire, en septembre 2023, on a reporté 19 M € en investissements. Donc vous voyez, parfois, je pense qu'il faut être un petit peu modeste.

Moi, ce que j'aimerais savoir par exemple sur vos orientations, c'est quelles sont vos priorités, parce que l'on nous parle, par exemple, de la question des établissements scolaires, puisque sans cesse, Monsieur le Maire, vous revenez sur le fait que les autres n'aient pas fait, sauf que, on le verra un petit peu plus loin, vous êtes prêt quand même à mettre 48 M € pour une halle gourmande, 16 M, oui, oui, c'est dans le document qui sera sur un des prochains points. Oui, oui, 48 M € le coût total. Si je me rapporte au ratio que vous faisiez quand on fait les programmes urbains partenariaux, c'est 740 000 € par classe, donc si on compte 20 classes dans une école, cela veut dire que l'on pourrait faire avec ça, au total, pratiquement 3 écoles. Donc quand vous me parlez de priorité, permettez-moi d'avoir quelques doutes sur ces éléments-là. Pareil, par exemple, sur la condition animale. Cela fait plusieurs fois que j'interviens sur cette question-là. On a évoqué plusieurs fois le cas de l'association BooGlaw : est-ce que vous comptez prévoir une subvention d'investissement pour leur permettre d'aménager le bâtiment qui est proche du taudis ? Alors j'ai vu effectivement Madame BENAHMED s'efforcer de faire un appel à des bénévoles en électricité et en plomberie pour pouvoir les aider. Mais enfin c'est un bâtiment communal et, a priori, vous ne vous rendez pas compte de la responsabilité que vous faites prendre à cette association de mettre aux normes un bâtiment communal. Donc vous aviez dit que vous aviez des discussions. A priori, d'après les retours que j'en ai, elles n'ont pas abouti à grand-chose. Donc voilà. Moi, ce que j'aimerais dans le débat d'orientations budgétaires pour pouvoir vraiment en débattre, c'est de savoir ce que vous voulez mettre, quelles sont les enveloppes, quelles sont vos priorités. Et si vous me dites que ce que je dis n'est pas vrai, sur le document que je viens de lire, les 48 M €, je vous invite à lire le document. Quand vous allez acheter certaines parcelles ou lancer l'expropriation, vous verrez que les chiffres sont bien ceux que je viens de dire. »

Monsieur le Maire

« Alors je crois qu'il y avait Madame CAPORAL ensuite, mais je vais me permettre de répondre parce que c'est comme le sujet du revenu médian, les 80 %, vous confondez tout, mais vous affirmez de façon toujours extrêmement péremptoire, comme si c'étaient des vérités.

Le bâtiment de l'association BooGlaw n'est pas une propriété communale. Vous dites encore une fois n'importe quoi : ce n'est pas une propriété communale. Mais arrêtez de parler en même temps que moi. Non seulement vous dites des conneries, mais c'est incroyable, en plus vous êtes terrible. Non seulement vous dites des choses totalement fausses, mais en plus vous êtes incorrect en permanence. Alors je vous rappelle à l'ordre, et je vous demande de vous taire quand je parle. Moi, quand vous parlez, je vous écoute. On vous écoute tous, et pourtant ça nous coûte beaucoup, et on fait avec patience. Alors je vous demanderai d'être un peu correct.

Donc cette propriété n'est pas la propriété de la Ville, et vous devriez le savoir puisque c'est vous, avec votre équipe de l'époque, qui avez acheté ce bâtiment-là pour en faire des logements sociaux. Cela appartient aujourd'hui au SAF qui dispose d'un droit de préemption sur le secteur. Le SAF l'a acheté. Qu'est-ce que l'on a convenu avec l'association en question, qui payait un loyer très cher dans une commune de Seine-et-Marne ? C'est de leur mettre à disposition, via le SAF, et avec un loyer que l'on a publié de 100 €, ce qui est très largement inférieur à ce qu'ils payaient aujourd'hui pour pouvoir les accompagner dessus. Et par ailleurs, on travaille effectivement avec eux sur un autre sujet, sur des questions de fonctionnement, et tout cela en corrélation avec l'association. Donc quand vous nous dites : j'ai des informations, c'est très bien, mais déjà venez avec les bonnes informations, et arrêtez d'affirmer des mensonges de façon péremptoire. Cette propriété appartient au SAF, au syndicat d'action foncière du Val-de-Marne. Arrêtez de parler en même temps que moi. Mais nom de Dieu, je vous l'ai déjà dit, c'est infernal. Je vous écoute quand vous parlez, faites pareil. Vous n'êtes pas obligé de faire des commentaires permanents. Non mais... "Poursuivez", mais vous vous prenez pour qui, Monsieur MAILLER ? Je vous rappelle à l'ordre. »

M. MAILLER (*hors micro*) pas de son

Monsieur le Maire

« Bon, eh bien écoutez, ce que je demande, c'est que l'on ne réponde plus à vos questions parce que vous ne le méritez pas. Madame CAPORAL. »

M. MAILLER (*hors micro*) pas de son

Monsieur le Maire

« Eh bien vous pouvez partir, c'est très bien. Vous pouvez partir... Quand vous serez correct, on pourra vous répondre. Moi, j'ai été pendant 12 ans dans l'opposition, j'ai toujours été correct avec les gens qui étaient en face de moi. Vous, vous êtes en permanence dans l'incorrection la plus totale. »

M. MAILLER (*hors micro*) pas de son

Monsieur le Maire

« Madame CAPORAL. Écoutez au moins votre collègue. »

M. SY (*hors micro*) inaudible

Monsieur le Maire

« Mais on fait ce qui est à faire, parce que vous, vous n'avez jamais rien fait. Monsieur SY, vous n'avez pas la parole, donc vous pouvez vous taire, vous n'avez pas la parole. Madame CAPORAL. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« C'est honteux. »

Monsieur le Maire

« Ce qui est honteux, c'est votre comportement ici. »

Mme CAPORAL

« Moi, j'ai besoin de quelques réponses pour comprendre les orientations de ce budget. D'abord d'où proviennent les augmentations des recettes de fonctionnement pour 2024 de 3,5 %, soit un montant de 4,6 M € ?

J'ai quelques remarques également. Les droits de mutation sont probablement difficiles à évaluer. Je ne sais pas trop si c'est à la hausse ou à la baisse. Il est proposé d'inscrire une prévision de budget de 2,8 M € par rapport au réalisé 2023, etc. L'évolution de cette recette en lien direct avec le nombre et le prix des transactions immobilières, je me dis que c'est peut-être un peu élevé étant donné la hausse du taux d'intérêt.

Les tarifs des activités périscolaires (restauration, centres de loisirs, études, accueils, séjours et des écoles d'art) ont été augmentés pour l'année 2023-2024, et on prévoit une augmentation de plus 5 % pour arriver à 5,884 M € et, du coup, je constate avec tristesse que cette augmentation exclut bien des familles, en particulier monoparentales, comme on l'a dit, 82 % des familles de la commune.

Ensuite, pour finir, je souhaite savoir en quoi consiste... Non, en fait, ce n'est pas pour finir tout à fait, presque pour finir : je voudrais savoir en quoi consiste le changement ou la diminution de 90 000 € par rapport au BP 2023 "en raison du changement de périmètre d'intervention du CCAS". Je rappelle que 2000 personnes sont bénéficiaires des aides légales du CCAS, et près de 13 000 des aides facultatives, moitié plus de femmes : 55 % pour les aides légales, 63,8 % pour les aides facultatives, ainsi les bons alimentaires, les bons énergie, les fonds d'aide aux impayés, etc.

Par ailleurs, ce qui me frappe est la capacité de désendettement de la Ville qui diminue par rapport aux années précédentes : donc plus d'années pour se désendetter. On passe de 5 à 7, c'est indiqué dans le rapport, mais vous venez de dire 9 ans, donc je dirai donc de 5 à 9. Et je me dis : attention de ne pas tomber dans le travers de Saint-Maur, qui est un travers que nous ne pourrions pas assumer.

Par ailleurs, j'ai l'impression que Champigny devient Byzance-sur-Marne quand je vois 28 M € pour la médiathèque quai Victor-Hugo. En réalité, ce sera plus. Et moi j'ai lu dans la dernière version du rapport sur la halle gourmande 42 M €. Et je me dis alors que nous avons touché le gros lot. Comme point de comparaison, la construction de l'école Simone Veil (18 classes) avait coûté 18 M €.

Et enfin la hausse de 1,5 M € des remboursements en raison des taux révisibles devrait pourtant nous inciter à la prudence.

En tout cas, merci pour les chiffres complémentaires que Madame AMAR nous a communiqués. »

Monsieur le Maire

« Bien, merci Madame CAPORAL. Si Sophie AMAR veut répondre aux questions de Madame CAPORAL. »

Mme AMAR

« Madame CAPORAL, les 4,5 %, c'est la prévision de l'inflation, et les bases des taxes foncières sont, de par la loi, revalorisées tous les ans en fonction de l'inflation du mois de novembre. C'est ça les 4,5. Donc je vous dirai que, à la louche, l'augmentation des recettes de fonctionnement de BP à BP provient, à la louche, principalement de l'augmentation de la taxe foncière.

Pour les droits de mutation, eh bien oui, il y a une crise immobilière. C'est une estimation. Vous êtes dans un débat d'orientations budgétaires. Alors quand on a fait une petite enquête avec les services, il y a des agents immobiliers qui disent que ça reprend, que cela commence à reprendre, qu'il y a des ventes qui se font un petit peu depuis un mois, un mois et demi ; il y en a qui disent que ça reste encore faible. Nous avons essayé d'être prudents, en tout état de cause.

Vous avez parlé de la restauration scolaire et de la revalorisation de 5 % des tarifs. Je vous rappelle que nous avons un quotient familial. Donc pour les familles à faibles revenus, l'augmentation de 5 % n'est pas franchement significative. Je vous rappelle que tout le monde subit l'augmentation des prix, y compris la mairie, et je vous précise parce que je crois, ou alors je n'ai pas compris, je crois que vous dites que 80 % des familles campinoises sont monoparentales. Euh non... c'est dans le pourcentage des familles monoparentales, je crois que c'est 15 ou 16 %... »

Intervention d'une élue

« Un peu moins de 30%... »

Mme AMAR

« Il y a 82 % qui sont des femmes, mais ce n'est pas 82 % des foyers campinois qui sont monoparentaux. Il me semble que j'ai compris que vous aviez compris cela. Cela doit être une erreur de lecture. Ensuite vous avez parlé de la subvention du CCAS. Le CCAS est en partiellement en réorganisation. Je crois que l'on en a déjà parlé en ces murs. Forcément, il y aura moins de dépenses de fonctionnement. Cette baisse de 90 000 € n'impactera pas le Campinois qui vient solliciter des aides auprès du CCAS. Ce n'est pas parce que le CCAS et ses activités annexes, et notamment l'aide à domicile est réorganisée et repensée, et donc il va y avoir, par exemple, une économie de masse salariale, que les 90 000 € que la commune verse en moins vont impacter les Campinois. C'est un raisonnement trop bref. Et puis je ne me rappelle plus après... »

Monsieur le Maire

« Je crois que l'ensemble des réponses ont été apportées. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur MAILLER, si vous n'êtes pas irrespectueux en permanence, je vous permets de prendre la parole. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire. Juste par rapport à l'association BooGlaw, ce que je n'ai pas compris, c'est qu'il me semble que, lors du dernier Conseil municipal, nous avons vu une décision qui mettait à disposition, donc une mise à disposition entre la commune et l'association. Donc cela voudrait dire que soit on est propriétaire, soit cela voudrait dire que c'est le SAF - mais ça, ce n'était pas dans la note - qui le met à disposition de la commune. Il n'y a pas d'erreur de ma part, c'est parce que je suis parti de cette décision.

Et j'avais juste une ou deux questions sur des chiffres qui me semblent être un peu différents de ceux qui avaient été inscrits au DOB 2023. Et donc quand ça augmente, je peux tout à fait comprendre puisque le coût du bâtiment, des travaux publics peut augmenter, mais par exemple, sur l'équipement de la petite enfance des Mordacs, il était de 3,5 M dans le DOB 2023, et là, il est passé à 2,456 M. Donc est-ce que cela veut dire que le projet a été revu à la baisse ou est-ce qu'il y a une autre explication que celle-ci ? Et de la même manière sur la médiathèque du centre-ville où elle était de 21,4 M et elle n'est plus que de 18,4. »

Monsieur le Maire

« Ce qui est tout à fait contradictoire avec ce qu'indiquait Madame CAPORAL tout à l'heure, lorsqu'elle parlait de 28 M €. Vous voyez, comme quoi, il faut bien lire les chiffres, mais je vous répondrai sur les différents éléments. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Madame KEITA. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Bonsoir, merci Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues. Oui, j'avais une question. Donc Madame AMAR a parlé de la prime "vie chère" qui va être... »

Monsieur le Maire

« Prime pouvoir d'achat. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Elle a dit "vie chère", ce n'est pas la même chose, parce qu'il y a la GIPA,

Monsieur le Maire

« Non, la prime pouvoir d'achat. »

Mme KEITA-GASSAMA

« C'est la garantie individuelle du pouvoir d'achat. C'est un nom différent, mais vous avez parlé de la prime "vie chère". »

Monsieur le Maire

« Non. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Si, j'ai entendu. Donc c'est la GIPA. Il s'agissait de la GIPA. »

Monsieur le Maire

« C'est la prime pouvoir d'achat. Je ne peux pas vous dire autre chose, c'est moi-même qui l'ai dit en introduction de ce Conseil. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Oui, d'accord. »

Monsieur le Maire

« Donc je vous réaffirme que c'est la prime pouvoir d'achat qui sera mise en œuvre à Champigny. »

Mme KEITA-GASSAMA

« D'accord. Très bien. »

Monsieur le Maire

« À la différence d'autres communes. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Parce qu'il y a eu une autre prime qui s'appelle la GIPA, la garantie individuelle, qui est une obligation. Voilà. Donc, du coup, je voulais voir si j'avais bien compris. Pour revenir à cette prime, si l'on parle de la même prime, on est d'accord qu'elle est plafonnée par rapport aux douze derniers mois. On remonte sur les douze derniers mois. Du coup, ma question, c'était de savoir combien d'agents sont concernés par cette prime. »

Monsieur le Maire

« Alors, Madame Keita, je vais vous répondre à cette question. Ah il y a une autre question ? »

Mme KEITA-GASSAMA

« Je vous pose toutes les questions, comme ça... Tout à l'heure, vous avez parlé des départs de la crèche Eiffel. Est-ce que l'on ne peut pas se poser une question de management à un moment donné ? »

Monsieur le Maire

« On est sur les orientations budgétaires, je précise. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Comment ? »

Monsieur le Maire

« On est sur les orientations, je précise. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Oui, oui, justement, j'y viens. Sur la question de la formation, comment est budgété la formation des managers, puisqu'il semble y avoir des problèmes de management ? Vous parliez de l'attractivité de la fonction publique, c'est une réalité : cela devient de plus en plus compliqué d'attirer, mais une réputation d'une collectivité, si l'on a des problèmes de management, des choses comme ça, cela ne va pas aider à ce que les gens s'intéressent et viennent travailler pour pouvoir faire fonctionner la Ville, comme vous le disiez, Madame THIROUX. Donc voilà, c'est la question du budget formation alloué pour les agents, et surtout la question du management à un moment donné. Merci. »

Monsieur le Maire

« Très bien, c'est bon. Vous avez d'autres questions ? Alors est-ce qu'il y a d'autres questions, d'autres interventions ? Michel DUVAUDIER. »

M. DUVAUDIER

« Merci Monsieur le Maire. Donc moi je tiens d'abord à remercier, comme tous les ans, mais cette fois-ci encore plus chaleureusement, parce que l'exercice était difficile, Madame AMAR, pour la clarté et la pédagogie de sa présentation et, bien entendu, je remercie aussi la direction des finances pour le travail accompli. Je souhaite souligner la grande sincérité des éléments budgétaires fournis afin d'alimenter ce débat d'orientations budgétaires. Je vais revenir sur trois points qui marquent cette sincérité.

Le premier point : la sincérité sur les conditions financières difficiles auxquelles nous faisons face pour construire notre budget. Depuis l'année dernière, nous devons travailler avec une inflation revenue à des niveaux inédits depuis 30 ans : 5,2 % en 2022, encore 4,2 % en octobre 2023. Ce phénomène impacte directement nos budgets et nos projets en renchérissant le coût de nos investissements et de notre fonctionnement. Les chiffres nationaux parlent d'eux-mêmes : plus 27 % sur les matériaux de construction, plus 12 % sur les produits d'entretien et je pense à nos crèches, on en a beaucoup parlé : plus 58 % sur les couches. Cela paraît dérisoire, mais c'est un chiffre qu'il faut retenir parce qu'il est particulièrement important dans la situation que l'on vit aujourd'hui. Nos agents sont, eux aussi, touchés, notamment dans leurs dépenses de la vie courante. Notre budget 2024 devra les soutenir

face à ce contexte, en absorbant les hausses du point d'indice ou la refonte du régime indemnitaire, avec notamment la mise en place d'un complément indemnitaire annuel, le CIA.

Dans le même temps, le soutien de l'État est en quasi-stagnation, pour ne pas dire qu'il baisse. Dans un contexte d'inflation, si les dotations ne progressent que légèrement à euro constant, c'est qu'elles baissent en valeur réelle. Ce rapport d'orientations budgétaires ne cherche pas à cacher ce phénomène et nous dit que l'État n'est pas au rendez-vous. La Ville, elle, maintient son engagement auprès de ceux qu'elle finance : les subventions aux associations sont sécurisées pour un montant de 1 564 000 €. La contribution à la BSPP, la brigade des sapeurs-pompiers, est en hausse de 11 %, tandis que le CCAS bénéficie d'un ajustement de son périmètre d'intervention lui permettant de conserver 97 % de son financement.

Le deuxième point de sincérité, il va évoquer la situation catastrophique dans laquelle la précédente majorité a laissé les finances et les bâtiments de la Ville. Pendant 10 ans, nous avons alerté sur votre sous-investissement chronique dans nos équipements publics. Nous avons mis en lumière vos renoncements, nous avons souligné votre pilotage à vue de l'entretien des bâtiments. Résultat : notre parc de bâtiments est constitué essentiellement de passoires thermiques dans un état de vétusté qui devrait vous faire rougir. Ce n'est pas une plaisanterie. Sur 36 écoles, 10 sont des Pailleron datant des années 70, une piscine a dû fermer ses portes, et notre patinoire n'est pas passée loin du dépôt de bilan l'année dernière. Et ce rapport dévoile les conséquences concrètes de cette gabegie. Face à la hausse des coûts de l'énergie, nos passoires thermiques deviennent des gouffres. Encore une hausse de 600 000 € des coûts de fluides qui vient s'ajouter aux hausses de 2022 et 2023. Face à un entretien longtemps laissé à l'abandon, nos équipements multiplient les pannes comme à Maurice-Thorez ou Auguste-Delaune. Face à la baisse des co-financements, nous devons trouver aujourd'hui 150 M € en 10 ans rien que pour nos écoles. Vos renoncements lors de l'ANRU 1 nous ont fait perdre 80 % de financement sur le groupe scolaire Maurice-Thorez. Par ailleurs, pendant 10 ans, il y a également des choses que nous n'avons pas vues. Vous n'avez ainsi mis en place aucun instrument de gestion efficace sur lequel s'appuyer pour redresser les finances de notre Ville. Quelques exemples : près d'un tiers des agents de la Ville non répertoriés dans le logiciel de gestion RH, des cadres détournant les moyens de la Ville pour un demi-million d'euros, un demi-million ! Une politique de cofinancement se limitant à quémander au Département. Et ce rapport, il montre bien les efforts produits par notre majorité depuis 2020, avec une diversification des partenaires financiers de la Ville, une politique RH prenant en compte la responsabilité des agents et une mise à niveau informatique permettant d'absorber les projets importants, comme la vidéoprotection ou l'équipement des écoles.

Le troisième point de sincérité, c'est notre ambition, et vous pouvez être assurés que notre ambition, elle est intacte. En 2020, les Campinois n'ont pas voté pour désigner leur gestionnaire de faillite, mais pour redresser notre Ville. Et ce budget ne cherche pas à cacher cette ambition. En investissement, tout d'abord : après le début des travaux sur l'école Henri-Bassis à l'été 2023, nous débutons nos études sur le groupe scolaire Jacques-Solomon pour près de 300 000 € dès 2024. La médiathèque du centre-ville commence à sortir de terre en 2024, et nous dédions d'ores et déjà des crédits à celle du haut de Champigny pour près de 1 350 000 €.

La voirie va faire l'objet d'un ambitieux programme d'investissement de plusieurs millions sur trois ans avec des aménagements modernes sur le modèle de la rue Massenet : végétalisation, noues paysagères, sol perméable, stationnements dédiés.

Nos équipements sportifs ne sont pas oubliés : après la rénovation du stade Duprat, nous programmons le gymnase du Bois l'Abbé au PPI, le plan pluriannuel d'investissement.

En fonction également, en faisant de Champigny une Ville qui prend en compte la transition écologique ; ainsi nous continuons de faire passer notre éclairage public en LED, nous faisons progresser la part de l'alimentation durable dans nos cantines, et nous entretenons notre patrimoine pour réduire sa consommation.

En conclusion : des orientations budgétaires qui reflètent donc notre ambition sans chercher à cacher le contexte budgétaire complexe dans lequel nous évoluons, et le passif que nous devons gérer. Merci. »

Monsieur le Maire

« Merci. Alors quelques éléments de réponse au dernier point, qui n'ont été peut-être pas précisés, et puis une conclusion. Oui, Madame CAPORAL, on peut avoir des inquiétudes sur les droits de mutation, les DMTO, mais pour autant la Ville n'est pas extraordinairement impactée. En toute logique, elle le sera, mais pas autant qu'un autre niveau de collectivité pour lequel j'ai beaucoup plus d'inquiétude, et qui d'ailleurs a été laissé dans le même état de situation financière que la Ville de Champigny. Je parle du Département puisque, pour l'ensemble des départements de la Région Île-de-France, c'est projeté à 800 M € de droits de mutation en moins. Et pour le seul Département du Val-de-Marne, c'est près de 70 M € qui sont estimés, c'est-à-dire 5% du budget du Département. Vous voyez les difficultés que cela peut procurer, et donc on a effectivement de quoi avoir quelques inquiétudes pour l'échelon départemental. Moins, fort heureusement, pour l'échelon communal.

Vous avez dit : il faut faire attention à la dette, ne pas se retrouver dans le travers de Saint-Maur. Je ne sais pas pourquoi vous nous parlez de Saint-Maur, on est là pour parler des orientations budgétaires de Champigny. Vous auriez dû noter que, à ce jour, ce qui a généré la situation à Saint-Maur dont vous parlez, c'étaient les emprunts toxiques dits structurés, qui avaient été calés notamment sur des taux qui étaient en lien avec la Suisse - donc c'était un peu particulier - et qui amenaient à des difficultés effectivement pour la commune de Saint-Maur. Des emprunts qui n'ont pas été contractés par le Maire actuel, mais qui avaient été contractés dans la mandature qui a précédé son arrivée. C'est un peu la même chose pour nous, c'est-à-dire qu'en ce jour, nous n'avons contracté aucun prêt avec une toxicité. Nous avons juste deux prêts qui nous préoccupent. Cela a été mentionné par Sophie AMAR, et je rappelle que c'est vous qui les aviez contractés ces prêts, et que, justement, on en a apuré déjà un. On aurait bien aimé apurer le tout, mais après, il y a des coûts qui sont importants et vous le retrouvez, y compris d'ailleurs dans l'évolution de la structure de la dette. Je crois que l'on a fait depuis trois ans un effort important sur la structure de la dette, puisque vous voyez qu'en 2022 on arrive à 113 M €, c'est-à-dire que l'on revient en dessous du montant que l'on avait en 2015, qui était le montant le plus bas. On sait que, pour les prochaines années, cela va remonter, compte tenu du plan ambitieux que nous avons en matière d'investissements, mais qui n'est jamais plus qu'un plan de rattrapage de ce qui n'a pas été fait depuis 15 ans. Donc, au fond, cette dette c'est nous qui allons avoir à l'assumer, mais c'est le résultat de votre mauvaise gestion ou de votre absence de gestion sur les années qui ont précédé.

Sur le CCAS, Sophie AMAR vous a donné les réponses : effectivement, cela ne touchera aucune des aides en question, il n'y a que le sujet des aides à domicile qui est concerné par la réorganisation. Donc il n'y a rien qui sera remis en question en direction des Campinois sur les différentes aides que vous avez pu citer. Et ceux qui diraient le contraire apporteraient des éléments de mensonge.

Sur les Mordacs, oui, nous avons revu légèrement le projet parce que l'on souhaite y intégrer une dimension complémentaire : il y aura bien évidemment de la petite enfance, mais on souhaite avoir aussi une offre renforcée sur des questions de santé. Et donc c'est important pour nous d'avancer.

Sur ce que vous avez mentionné, Madame KEITA, à savoir la prime GIPA, ce n'est pas une prime, en fait, c'est une garantie. Donc cela n'a rien à voir avec ce que l'on a avancé. Donc nous n'avons pas l'obligation et nous faisons le choix, au regard de ce qu'ont fait les agents de la collectivité. On leur a demandé des efforts, oui, quand on avait 70 personnes payées à ne rien faire, ce qui était le fruit aussi de votre gestion des ressources humaines, on leur a demandé des efforts, de se remettre au travail. Et ils se sont remis au travail. Et donc je crois que c'est aussi, pas simplement une mesure de pouvoir d'achat, c'est aussi une mesure de récompense par rapport à ce que nous avons demandé aux agents. Et quand vous dites : qu'est-ce qu'on a fait sur la crèche pour accompagner par rapport au management ? Il y a peut-être un problème de management... Non, le manager, il est parti... Il est parti à la ville de Fontenay, parce qu'il ne voulait plus travailler avec nous. Et donc les auxiliaires ont suivi. On n'a pas besoin de les accompagner en termes de formation. Ces gens-là sont partis à la mairie de Fontenay. De toute façon, en général, on n'a pas beaucoup de surprises dans les départs : c'est la mairie de Bonneuil, ou Ivry, ou Fontenay... »

M. KEITA-GASSAMA (*hors micro*) pas de son

Monsieur le Maire

« Oui 6, on vous le confirme : 6.5 + 1, la chef suivie de 5 personnes, la chef que l'on voit régulièrement sur des manifestations organisées par le Parti communiste. Je vous confirme qu'ils sont partis à Fontenay. De toute façon, ce n'est pas compliqué : soit c'est Fontenay, soit c'est Bonneuil. Voilà. Donc des départs, moi, je vais vous le dire : il y a certains départs qui m'ont ravi. Quand j'ai pris mes fonctions, quand un chef de service ou un directeur est venu me voir en me disant : "Je ne peux pas travailler pour un maire de droite", je lui ai dit : "Pour moi, ce n'est pas le sujet. Est-ce que vous avez des compétences pour les mettre en œuvre ?" Il m'a dit : "Oui, mais je ne veux pas." "Eh bien, écoutez, si vous voulez partir, vous partez." "Je vais à Bonneuil." "Très bien." Ils sont avec vous maintenant à Bonneuil, eh bien, très bien, il n'y a pas de problème. Nous, ce que l'on veut, ce n'est pas des gens qui soient politiques, c'est des gens qui travaillent. Et c'est aussi pour cela que l'on récompense les gens qui travaillent. Voilà. L'orientation, elle est très précise là-dessus. Et c'est pour cela que l'on ne pouvait plus se permettre d'avoir 70 personnes payées à ne rien faire dans cette collectivité. Et c'est le cas d'ailleurs dans d'autres collectivités gérées de la même façon. Pareil au Département, pareil dans d'autres communes. Je pourrais en faire une longue liste. Et donc le budget de formation, il est bien évidemment pleinement garanti. On va même au-delà, tout en reconnaissant aussi les difficultés que l'on peut avoir, et qui étaient d'ailleurs déjà dénoncées dans la précédente mandature, avec le CNFPT qui ne joue pas toujours le rôle qu'il devrait jouer.

Bon, écoutez, moi, je crois que l'on a eu quand même un débat des orientations budgétaires, qui était quand même riche. Chacun a pu s'exprimer. Je retiens que Champigny, comme toutes les villes, est dans une situation complexe. Je dis bien toutes les villes, quelle que soit l'orientation politique. D'ailleurs demain, il y aura une manifestation de tous les Maires du Val-de-Marne. Alors chacun y prendra sa part de façon différente, selon la situation. Certains sont même allés jusqu'à faire une journée « mairie fermée » - moi, je n'ai pas souhaité le faire - pour expliquer que la situation est difficile, que l'État, il y a un an, avait pris des engagements sur des questions de financement, et que l'État ne nous a toujours pas répondu. Nous avons eu un échange particulièrement intéressant avec tous les Maires du Val-de-Marne qui souhaitaient participer à cette rencontre avec la ministre, Dominique FAURE, en charge des Collectivités territoriales, pour avoir des compensations, notamment ce que venait d'évoquer Sophie AMAR, sur les questions du filet de sécurité, parce qu'il y avait des

critères qui étaient quand même assez incohérents. En tout cas, la ministre l'avait pleinement reconnu. J'avais eu l'occasion de la recroiser, et elle m'avait dit : "Eh bien, oui, c'est vrai que Champigny, vous avez quand même une situation particulière". Marseille a quand même eu un milliard et demi ; nous, on a un taux supérieur d'écoles dégradées à celui de Marseille, est-ce que l'on ne pourrait pas avoir - je ne demande pas un milliard et demi fort heureusement, le nombre d'écoles est beaucoup plus important à Marseille - est-ce que l'on ne pourrait pas avoir le même pourcentage proportionnellement au nombre d'écoles, ce qui nous réglerait beaucoup de problèmes ? Elle m'a dit : "Oui, c'est justifié." J'attends toujours une réponse. Sauf qu'il faut bien faire le budget, et aujourd'hui, on ne l'a pas, et on fait un budget attentif et sincère puisque, comme l'a déjà précisé Sophie AMAR, nous n'inscrivons les recettes complémentaires que nous obtenons en cours de budget qu'au moment où nous avons la notification, c'est-à-dire au moment où l'on est sûrs. On ne fait pas des grandes déclarations, comme on nous annonçait : on va refaire tout un tas de choses, et puis, en fait, il n'y avait pas le début d'un financement. Vous vous étiez étonnés d'une étude pour l'école Bassis, pour l'école Cotton, en nous disant : "On en avait fait". Nous, on ne les a pas retrouvées. Nous, on n'est pas dans du déclaratif. Quand on dit que les choses vont se faire, elles se font. Il peut y avoir parfois du décalage d'un exercice budgétaire à l'autre, parce que les travaux peuvent être un peu décalés en termes de contraintes administratives ou opérationnelles mais, en tout cas, les choses se font, et se font réellement.

Ce que je retiens, c'est que tous les Maires ont effectivement des budgets contraints. Mon collègue de Bonneuil dit la même chose. Il dit même qu'il n'en dort plus la nuit. Tous, nous avons des difficultés, mais à Champigny, nous avons une difficulté particulière qui est ce que nous avons eu l'occasion d'évoquer dans le cadre de l'examen du rapport de la chambre régionale des comptes, c'est-à-dire que, pendant des années, on a continué à appauvrir le potentiel fiscal de cette Ville. Donc on a plus de mal à pouvoir financer aujourd'hui nos investissements. Et par ailleurs, ce poids de l'histoire, ce passif évoqué par Michel DUVAUDIER, eh bien il pèse, et il va peser. Je sais que vous ne voulez pas parler du passé, on l'a bien compris sur le rapport de la chambre régionale des comptes, vous avez voulu évacuer beaucoup de choses, mais on sera obligés d'en reparler encore pendant quelques années, parce qu'il est aujourd'hui une réalité, une contrainte financière pour l'ensemble de la collectivité, à la fois pour nous en tant qu'élus, parce que nous devons trouver les solutions et travailler sur tous ces sujets de façon efficace - en tout cas, nous essayons de nous y employer - mais aussi pour les services qui ont, depuis, un rythme de rattrapage. C'est pour cela que je disais aussi qu'il y avait nécessité de récompenser. Un rythme de rattrapage parce que, quand on a autant de projets à mener au même moment, ce n'est pas simple. Il y a à la fois des projets de la Ville que nous portons, mais il y a aussi des projets qui s'imposent à nous. Il n'aura échappé à personne que les travaux du Grand Paris avancent, mais cela a aussi des impacts sur nous. Quand il faut que l'on refasse une rue, et que l'on n'a pas l'intégralité du financement, même si l'on se bat pour en obtenir plus dans le cadre des comités de pôles, malgré tout, il y a des vraies difficultés. Et puis, au-delà même de la question financière, il faut aussi mobiliser les équipes pour gérer tout cela.

Quand j'entends certains de mes collègues Maires dire : c'est très compliqué, j'ai un chantier du Grand Paris Express, c'est difficile. On en a 10 aujourd'hui, on va bientôt en avoir 14. Alors tout le monde est ravi, on s'est tous mobilisés pour avoir le Grand Paris Express, mais cela génère beaucoup de travail, beaucoup de contraintes. Et donc tout cela, eh bien ce sont des moyens qu'il faut pouvoir gérer de façon optimisée.

Bon, je crois que l'on peut se féliciter d'avoir en tout cas présenté ce rapport des orientations budgétaires avec la volonté de continuer à avancer sur tous ces projets qui sont ceux qui sont attendus

par tous les Campinois, car nous ne devons jamais oublier que tous les projets sont attendus : aussi bien le réaménagement du centre-ville qu'un projet futur qui viendra pour la VDO, que l'ANRU, que les entrées de ville, que toutes ces questions, qui sont aujourd'hui le cadre de travail que nous avons dans une Ville qui est en pleine mutation, se doivent d'être pleinement accompagnées. Donc je veux bien entendre toutes les leçons nécessaires, mais quand on a le bilan de la gestion budgétaire qui a été celle de la précédente mandature, l'un d'entre vous appelait à la modestie, je pense qu'il faut avoir la modestie, et parfois même la qualité de se taire.

Bien. Je vous propose non pas de voter sur le rapport, mais en tout cas de voter sur le fait que nous avons pris acte de la présentation de ce rapport. Est-ce qu'il y a des avis contraires pour dire que nous n'avons pas pris acte du débat ? Donc il n'y a pas eu de débat, Monsieur MAILLER et Monsieur SY ? »

M. MAILLER (*hors micro*) pas de son

Monsieur le Maire

« Il n'y a pas eu de débat ? »

M. MAILLER (*hors micro*) pas de son

Monsieur le Maire

« Eh bien quand vous êtes respectueux, vous avez le droit de parler ; quand vous ne l'êtes pas, effectivement, vous ne l'avez pas. Donc est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc il y a un vote à l'unanimité pour prendre acte que ce rapport du débat des orientations budgétaires a bien été présenté au Conseil municipal. Je vous remercie. Point numéro 5, Wilfrid BASTIN. »

Le Conseil municipal a pris acte

5) Versement d'acomptes des subventions aux associations, établissements publics et autres personnes de droit privé avant le vote du budget primitif 2024

M. BASTIN

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Alors cette délibération permet le versement d'acomptes des subventions aux associations, établissements publics et autres personnes de droit privé avant le vote du budget primitif 2024. Cette délibération, que l'on voit tous les ans, a pour but de verser un acompte égal à 30 % du montant de la subvention 2023, arrondi à l'entier d'euro supérieur.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, juste pour rappeler que je ne prends pas part au vote pour l'attribution d'acompte sur le Red Star Club de Champigny en ma qualité de membre du bureau du club. »

Monsieur le Maire

« Et Monsieur SUDRE aussi. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? C'est noté. Donc le point est adopté. Point numéro 6, David SLIMOVICI. »

à l'unanimité

6) Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif 2024, des dépenses d'investissement

M. SLIMOVICI

« Bonsoir à toutes et à tous. Donc ce point porte sur l'autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif 2024, des dépenses d'investissement. En effet, le vote du budget primitif est prévu en février, et d'ici là, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption de ce budget primitif 2024, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal de la commune de Champigny-sur-Marne, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Alors est-ce qu'il y a des interventions sur ce point purement technique ? Il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté à l'unanimité. Point numéro 7, Sophie AMAR. »

à l'unanimité

7) Catégories, durées et modalités d'amortissement des biens au budget principal Ville

Mme AMAR

« Là, c'est une délibération extrêmement technique. L'objet, c'est la catégorie, durée et modalités d'amortissement des biens au budget principal de la Ville. Cette délibération, c'est pour s'aligner sur la M57. Alors pour essayer d'être la plus brève possible, nous vous proposons de voter pour que nous arrêtons le tableau joint en annexe qui vous précise les durées d'amortissement des biens qui sont immobilisés, de décider que les fonds et subventions transférables reçus pour financer la réalisation des biens amortissables soient amortis selon la même durée que les biens auxquels ils se rattachent, de fixer à 1500 € TTC le montant unitaire au-dessous duquel les biens, dits de faible valeur, seront amortis sur une durée d'un an, et décider que l'amortissement des biens de faible valeur se fera au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Je vous précise juste, en ce qui concerne la durée des amortissements, que nous avons modifié par rapport à la décision du 20 décembre 2017, qui fixait les durées d'amortissement, nous avons diminué de 10 à 5 ans la durée d'amortissement des frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme, et de 30 à 20 ans la durée d'amortissement des autres matériels et outillages de voirie, autres installations, matériels et outillages techniques et installations générales agencements et aménagements divers. Et nous avons augmenté la durée d'amortissement des véhicules de 5 à 8 ans.

L'avis des commissions

Avis favorable à la majorité des membres présents de la 1^{re} commission ; un vote réservé de Monsieur LURIER. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas ? C'est purement technique, donc on passe au vote. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Il n'y en a pas. Donc le point est adopté à l'unanimité. Ah ! Il y avait une abstention ? Je n'avais pas vu. Alors combien d'abstentions ? Les abstentions, c'est noté. Pas d'autres votes ? Donc le point est adopté, je vous remercie. Point numéro 8, Sophie AMAR, sur la convention de remboursement. »

à l'unanimité des suffrages exprimés

41 votes pour dont 7 procurations (Mme CARPE, M. BOULAY, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, Mme DONATIEN, M. RIBEIRO, Mme NGANDE)

6 abstentions Mme CAPORAL, M. FAUTRE, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE

8) Convention remboursement fluides Ville-CCAS

Mme AMAR

« Alors c'est une convention qui est passée entre la commune de Champigny et le CCAS en ce qui concerne la fourniture d'électricité au foyer Le Soleil, au foyer Louis-Talamoni et à la résidence Joseph-Guittard. En fait, la commune fait bénéficier le CCAS d'un prix favorable en passant par le SIPPAREC, parce que le CCAS ne pourrait pas le faire. En fait, la commune payait, mais ne se faisait pas rembourser par le CCAS. Donc cette délibération fait voter le passage d'une convention pour que le CCAS continue à bénéficier des tarifs négociés dans le cadre du marché géré par le SIPPAREC. Et cela a ensuite un intérêt : c'est qu'il y aura l'intérêt d'une connaissance des coûts réels des activités du CCAS.

L'avis des commissions

Avis favorable à la majorité des membres présents de la 1^{re} commission ; un vote réservé de Monsieur LURIER. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? On passe au vote. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté à l'unanimité, je vous remercie. Point numéro 9, Léon NGANDÉ. »

à l'unanimité

9) Dissolution du SIVU « lycée des nations »

M. NGANDÉ

« Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de la dissolution du SIVU « lycée des nations », un syndicat constitué par les Villes de Villiers-sur-Marne et Champigny-sur-Marne pour l'acquisition d'un terrain à Champigny en vue de la construction du lycée Marx Dormoy, l'acquisition d'un terrain pour construire un gymnase et la construction, la gestion et l'entretien dudit gymnase.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Bon, tout cela a fait l'objet d'une structure où il n'y avait plus du tout d'opérations depuis de nombreuses années. Simplement, on entérine ce qui aurait dû être fait depuis bien longtemps. Est-ce qu'il y a des interventions ? Des questions ? On passe au vote. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté à l'unanimité. Point numéro 10, donc Tony PESSOA pour la cession d'une parcelle. »

à l'unanimité

10) Cession de la parcelle cadastrée BL n° 71, sise 283 avenue du Général-de-Gaulle à Paris Habitat

M. PESSOA-GRIJO

« Merci, Monsieur le Maire. La délibération porte sur la cession de la parcelle cadastrée BL n° 71, sise 283 avenue du Général-de-Gaulle, qui appartient à Paris Habitat. Donc la commune a exercé son droit de préemption par décision du 15 juin 2021 sur le bien sis 283 avenue du Général-de-Gaulle, et ce dans le cadre de la reconstitution de l'offre de logements sociaux liée au réaménagement du Bois l'Abbé. Le bien, objet de la rétrocession, permettra la production de logements sociaux, contribuant ainsi à la reconstitution de l'offre susmentionnée. Il convient par conséquent de rétrocéder à Paris Habitat, bailleur social, le bien sis 283 avenue du Général-de-Gaulle au prix d'acquisition de 1 730 000 €.

L'avis des commissions

Avis favorable à la majorité des membres présents à la 2^e commission avec un vote réservé de Madame CAPORAL

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, Monsieur le Maire. La question est simple, c'est de savoir si, a priori il y a une quinzaine de logements si j'ai bien compris sur la parcelle, est-ce que ce sont des logements occupés ? Et s'ils sont occupés, que vont devenir ces gens ? Puisque, si j'ai bien compris, c'est pour permettre la reconstitution des logements qui vont être détruits dans le cadre de l'ANRU, ANRU qui, vous le savez, fait l'objet de trois recours devant le tribunal administratif. »

Monsieur le Maire

« Recours qui ne sont pas suspensifs. Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, j'ai posé des questions en commission, j'espérais avoir une réponse... Il y a effectivement des logements sur cette parcelle, il y a une petite entreprise en fond de parcelle également. Est-ce que le tout est préempté ? Combien de logements seront créés là ? Parce que les deux petits immeubles qu'il y a, cela fait 20 et 16 logements, donc la reconstitution des 300 logements du Bois l'Abbé, cela me paraît difficile. Ce sont des questions que j'avais posées. Il y a effectivement un peu d'espaces verts, mais relativement peu. J'avais également demandé si l'on maintenait un coefficient de pleine terre. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Monsieur SY. »

M. SY

« Merci. Pour rejoindre les propos de mon collègue, Monsieur MAILLER, bien entendu, on votera contre, comme on l'a fait depuis le début de votre mandature. Sans aucune concertation, puisque l'on a bien compris que ce projet est lié à la question de l'ANRU, on votera contre. Il n'y a jamais eu de réelle concertation, donc pas de concertation, pas de vote. On aimerait avoir une réponse sur ce que vont devenir les locataires actuels, apparemment une quinzaine d'appartements. Qu'est-ce qu'ils vont devenir ? Et on sent bien que, dans votre projet, il y a beaucoup de bricolage. On essaye de recaser petit à petit des gens qu'on force à partir de certains appartements alors qu'ils y sont opposés. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Alors peut-être pour vous répondre sur quelques points. Tout d'abord, je ne sais pas, Madame CAPORAL, où vous avez trouvé 20+16, ce qui laisserait supposer 36 logements sur cet immeuble, qui n'en compte que 15. Et il n'y a pas d'entreprise, ça ne fait pas partie de la parcelle. Et si vous aviez bien suivi l'ensemble de nos débats, vous auriez dû voir qu'il y a déjà un an, nous avons acheté cet immeuble qui était à la vente. Donc nous avons fait jouer notre droit de préemption pour participer justement à la reconstitution de l'offre, ce qui est tout à fait classique, parce que la difficulté que nous avons, dans le cadre de la reconstitution de l'offre, c'est que Paris Habitat, qui est le principal bailleur du Bois l'Abbé, ne dispose pas de patrimoine, hormis le Bois l'Abbé, les Mordacs, deux petits immeubles à Champigny, dont un qui faisait partie de l'ANRU 1, et puis du patrimoine à Villiers. Le reste est essentiellement situé sur Paris. Donc ils ont une vraie difficulté à reconstituer l'offre, d'où l'accompagnement que nous avons proposé, c'est-à-dire de préempter ce bien. Nous avons eu un recours de la part du propriétaire qui trouvait que ce n'était pas normal, qu'il aurait pu le vendre peut-être à un investisseur privé plus cher, mais c'est le droit de la force publique

de le racheter pour un objet public. Et donc c'est devenu des logements publics, et donc cet immeuble, avenue du Général-de-Gaulle, à la limite de Bry-sur-Marne abritera des logements sociaux.

Alors, pour répondre à votre question sur les 300 logements, déjà il n'y a pas 300 logements qui sont démolis, il n'y en a que 258. Les autres ont des changements de destination, qui vont profiter à la population du quartier, et pas seulement. Et sur les 258, je vous rappelle qu'il y en a 190 qui sont reconstitués dans le territoire, et en particulier dans les villes carencées, ce qui va totalement dans les orientations de la loi SRU, loi du ministre communiste Monsieur GAYSSOT, que l'on a eu l'occasion d'évoquer tout à l'heure sur le rapport de la chambre régionale des comptes. Et donc faire en sorte que nous fassions de la vraie mixité sociale, faire en sorte que les habitants du Bois l'Abbé puissent aller où ils souhaitent : soit rester dans le quartier, soit aller dans Champigny, soit quitter la ville... Il y en a qui nous en ont fait part, ce sera leur choix. Et la reconstitution de l'offre n'est pas forcément liée à l'attribution du logement.

Et pour répondre à votre question sur les 15 logements en question, ils ne sont pas tous occupés aujourd'hui. Donc il y aura des gens effectivement qui sont locataires aujourd'hui du Bois l'Abbé qui pourront venir dans cet immeuble et, on le sait, il y a déjà des gens qui nous ont dit, qui le disent à Paris Habitat, qu'ils veulent venir sur ce secteur parce qu'ils ne vont pas être loin d'une gare. Et la question des transports est quand même une question importante. Et pour les gens qui sont déjà dans cet immeuble, eh bien ils vont rester locataires. Sauf que d'être locataire d'un bailleur privé qui, depuis quelque temps, n'investissait plus beaucoup sur l'immeuble, ils pourront être locataires de Paris Habitat, qui a l'intention d'engager quelques travaux pour faire en sorte que les choses soient pleinement respectées sur cet immeuble.

Vous aviez aussi posé la question de la pleine terre. La question de la pleine terre, elle se pose notamment au regard de ce qu'est le PLUI, quand on fait une construction. Là, il n'y a pas de construction. Elle existe cette construction, donc elle n'est pas appelée à bouger, donc on ne changera rien sur la question de la pleine terre, puisque rien n'est appelé à être modifié. Après peut-être qu'il y aura des travaux d'aménagement réalisés par le bailleur Paris Habitat, mais ça, cela fait partie de son organisation et de sa gestion. Mais rien de plus de ce point de vue-là. Voilà. Je crois que j'ai répondu à l'ensemble des questions. Monsieur MAILLER, brièvement, Madame CAPORAL ensuite. »

M. MAILLER

« Tout d'abord sur les fameux 15 logements, c'est-à-dire qu'en fait Paris Habitat n'envisage pas de densifier, de descendre ce bâtiment pour en faire un plus grand ? Donc ça c'est ma première question. »

Monsieur le Maire

« Le PLUI ne le permet pas. »

M. MAILLER

« Très bien. Non mais si vous me le dites, je vous crois, Monsieur le Maire. Et ma deuxième intervention, c'était sur ce que vous venez de dire, sur la reconstitution des 190 logements qui vont être reconstitués sur le territoire. Ce que vous oubliez peut-être de dire, c'est que, lorsqu'ils sont reconstitués, ils peuvent changer de statut. Qui dit changement de statut dit changement de loyer, avec des surfaces parfois plus petites. Et c'est exactement ce qui se passe aujourd'hui sur les propositions que fait Paris Habitat en dehors du quartier, c'est-à-dire des logements plus petits, plus chers et, comme dans le protocole qui fait l'objet des fameux recours dont on parle, il est précisé qu'au

bout de trois refus, les gens sont expulsables, eh bien voilà, cela veut dire qu'on est en train de chercher à mettre dehors les gens par des subterfuges, en leur proposant des logements auxquels ils ne pourront jamais accéder, parce qu'ils n'ont pas les revenus nécessaires. »

Monsieur le Maire

« Bien écoutez, ça c'est votre position. Moi je note que l'on n'a rien changé par rapport à ce qui avait été fait à l'époque sur l'ANRU 1. C'est exactement les mêmes dispositions qui s'appliquent, qui sont le cadre réglementaire de l'ANRU, et les propositions qui peuvent être faites peuvent aller, des fois, au-delà des trois propositions. En tout cas, j'ai eu l'occasion de faire une réunion de concertation. Tout à l'heure, certains disaient qu'il n'y avait pas de concertation. On faisait la semaine dernière une concertation sur un bâtiment du Bois l'Abbé où les gens étaient tout à fait ravis de ce qui était présenté en matière de travaux. Les choses avancent avec ceux qui ont envie que cela avance. Certains ne veulent pas que cela avance, certains veulent que des trafics perdurent dans le quartier. Moi, je souhaite que la situation de ce quartier s'améliore et, en tout cas, c'est ce que beaucoup nous disent, et c'est ce que beaucoup souhaitent faire. Donc voilà. Le projet, il est engagé ; la concertation, elle est appelée encore à se renforcer. Il y en a déjà eu beaucoup au regard de ce qui a été opéré lors de la phase du COVID. On a fait comme on a pu, au regard de la situation qui était la situation sanitaire du pays à ce moment-là. Nous avons renforcé le mieux que nous pouvions, et nous continuerons à le faire. L'objectif est d'être au plus près de chacun, et pas d'être dans des grandes tribunes politiques qui ne servent souvent à pas grand-chose. Voilà. Je crois que les opérations avancent, et ceux qui veulent tirer le quartier vers le bas sont libres de leur position. En tout cas, nous, nous souhaitons que le quartier aille de l'avant, et c'est ce qui est attendu, et ce sont les engagements que nous avons pris auprès des Campinois. Bien. Donc nous allons passer au vote. Ah ! Madame CAPORAL, excusez-moi, vous aviez levé la main. »

Mme CAPORAL

« Je suis désolée. »

Monsieur le Maire

« Non, mais je vous en prie. »

Mme CAPORAL

« En fait, j'ai posé ces mêmes questions en commission, on n'a pas su me répondre si le bâtiment devait être détruit ou pas. Et donc c'est la raison de mes questions. Effectivement, je ne voyais pas comment on pouvait... On m'a même dit que c'étaient 300 logements qui allaient être construits là. Donc effectivement, quand j'ai vu l'espace, je me suis dit : Oh ! Ce n'est pas possible. Donc voilà. C'est en fait pour que l'information circule mieux dans les commissions. Merci. »

Monsieur le Maire

« Mais ne vous inquiétez pas, elle circule, et en tout cas, nous répondons bien à vos questions telles qu'elles sont formulées tant en commission, puisqu'une réponse vous avait été faite déjà en partie, mais là, vous avez eu l'intégralité de la réponse. Bien. Donc je vous propose de passer au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui refuse de participer au vote ? Et donc qui vote pour ? Donc le rapport est adopté, je vous en remercie. Point suivant, donc on continue en lien avec le quartier du Bois l'Abbé. Léon NGANDÉ. »

à la majorité

39 votes pour dont 8 procurations (Mme CARPE, M. BOULAY, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, Mme DONATIEN, M. RIBEIRO, Mme NGANDE)

2 votes contre, M. MAILLER, M. SY

6 abstentions Mme CAPORAL, M. FAUTRE, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE

11) Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) du quartier du Bois l'Abbé. Approbation de la charte d'insertion

M. NGANDÉ

« Merci, Monsieur le Maire. La délibération 11 concerne le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) du quartier du Bois l'Abbé, précisément l'approbation de la charte d'insertion, et l'autorisation donnée à Monsieur le Maire ou à son représentant de la signer.

La présente charte d'insertion a vocation à proposer un cadre harmonisé de pilotage, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de la clause d'insertion dans le cadre du projet de renouvellement urbain du Bois l'Abbé. Elle propose notamment aux maîtres d'œuvre et aux porteurs de projets des modalités de déclinaison des objectifs quantitatifs et qualitatifs d'insertion applicables localement, notamment pour favoriser le parcours d'insertion des habitants des quartiers prioritaires, fortement impactés par le chômage.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2^e commission

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents de la 4^e commission ; une abstention de Madame MASMOUDI-LAJNEF

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 5^e commission

Avis favorable à la majorité des membres présents de la 6^e commission ; une abstention de Monsieur SOLARO et un vote réservé de Monsieur MAILLER. »

Une remarque de Monsieur SOLARO lors de la séance de la 6^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, Monsieur le Maire, comme pour la précédente délibération, s'agissant d'une délibération qui est liée au projet ANRU que vous portez, et contrairement à ce que vous dites, nous sommes pour tirer le quartier vers le haut, mais pas pour le détruire, et certainement pas pour en faire partir les habitants qui souhaitent y rester. Que ceux qui ne veulent pas y rester puissent partir, c'est leur choix, et il n'y a aucun souci là-dessus. Donc on ne votera pas pour, non pas parce qu'on est contre ce type de convention - même si pour nous le pourcentage d'insertion moyen, 7 %, nous paraît être un petit peu faible, compte tenu de ce que cela fait en objectif d'heures d'insertion derrière - donc en tout cas, on votera contre ce point-là, comme pour le précédent. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, de toute façon, dans la mesure où ces chartes sont obligatoires, effectivement, on votera pour. »

Monsieur le Maire

« On... Je n'ai pas entendu votre dernière phrase. »

Mme CAPORAL

« On votera pour. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Eh bien, écoutez, chacun est libre. Oui, Monsieur LURIER, excusez-moi. »

M. LURIER

[....]

Monsieur le Maire

« Prenez le micro de Monsieur SOLARO. Il n'est pas là. Il y a peut-être un problème sur ce micro. »

M. LURIER

« Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Par rapport à ce point, ce que je voulais relever, c'est qu'effectivement avec le taux qu'évoquait Monsieur MAILLER à l'instant (7 %), grosso modo, si je ne me suis pas trompé, on arrive en fait à un total de 25 emplois, quand on rapporte à des emplois à temps complet (35 heures). Et si je ne m'abuse, pour l'ensemble de ce chantier, cela ne fera en termes d'emplois dédiés à l'insertion que 25, eu égard à l'ampleur du chantier et à la durée sur laquelle il va se passer, c'est bien, mais enfin, en même temps, ce n'est pas géant, géant... Alors peut-être je me suis trompé dans les calculs, mais enfin, il me semble qu'il s'agit de cela...

Et par ailleurs, j'ai vu que dans les publics bénéficiaires il y avait les attributaires du RSA. Naturellement ces emplois d'insertion prévus dans le contrat vont être payés, mais quid justement pour les allocataires du RSA ? Avec la réforme de l'attribution du RSA qui va entrer en application et qui, entre guillemets, « oblige » les bénéficiaires à *donner* en contrepartie de ce RSA un certain nombre d'heures à des entreprises, des collectivités ou ailleurs, que va-t-il en être par rapport à ce protocole d'insertion ? Parce que, pour le coup, ce serait pas mal de gratter un peu plus sur leur dos...

Enfin ma dernière question par rapport à cela, toujours pareil, dans les bénéficiaires de ce dispositif d'insertion, j'ai vu qu'il y aurait divers intervenants qui pouvaient être des associations d'insertion, donc la question c'était : est-ce que, par exemple, pour le cas précis des associations campinoises qui s'occupent de l'insertion, elles seront sollicitées, elles seront parties prenantes du dispositif ? Et, en particulier, je pensais à l'association Confluences, dont on va parler un peu plus tard dans l'ordre du jour. Merci. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Alors quelques précisions. Bon, pour le RSA, on aura effectivement différents cas de figure, mais on ne va pas faire le débat puisque vous êtes vous-même cosignataire d'un vœu qui sera en débat au terme de ce Conseil municipal. On peut dire que ce n'est pas suffisant 7 %... En fait, dans les conventions ANRU, on est entre 5 et 7, donc on est allés au maximum. L'objectif, c'est effectivement de porter une ambition pour accompagner les habitants, notamment du quartier, à trouver de l'emploi. Et donc on aura des dispositifs assez innovants sur

lesquels on travaille avec Michel DUVAUDIER pour faire en sorte que cela devienne extrêmement concret. Et donc on a déjà un dispositif qui sera présenté dans les prochains mois et qui, j'espère, sera rapidement opérationnel, une fois que l'on aura passé les procédures administratives.

Je vous le dis : on porte l'ambition au maximum, donc c'est déjà bien. Et, pour suivre un petit peu ces questions de rénovation urbaine sur les autres quartiers en Île-de-France, je dois dire que, bien souvent, on a de la peine à atteindre les objectifs fixés, parce que, souvent, on a du mal à trouver les personnels, à les former, qu'ils s'accrochent pour embrasser les métiers auxquels ils sont aussi formés dans le cadre de cette insertion. Et, bien souvent, quand on est à 3 ou 4 %, ce n'est pas simple. Pourquoi nous, on a misé sur un objectif élevé ? Parce que l'on a un ensemble de partenaires autour de nous, et en particulier la Mission locale, mais aussi les services de la Ville, Pôle emploi, qui sont vraiment acteurs, et l'on s'appuie aussi sur le territoire. C'est-à-dire que l'on aura, si d'aventure les gens du quartier ne répondaient pas, on pourrait avoir aussi des gens des autres quartiers, les Mordacs notamment, pourquoi pas aussi d'autres communes autour, pour véritablement pouvoir faire en sorte qu'il y ait des vrais parcours d'insertion qui puissent se faire.

Mais on ne peut pas faire tout en insertion, parce que l'on a aussi besoin de compétences particulières. Quand on est sur des gens qui vont intervenir avec des engins de démolition ou, par la suite, des constructions avec une technicité forte sur une école ou sur la médiathèque, sur ce que nous portons, ou des questions de réhabilitation, on ne s'improvise pas du jour au lendemain plombier, quand on va avoir à refaire les cuisines et les salles de bains des habitants. Mais par contre, il y aura des gens qui seront en insertion pour travailler sur un certain nombre de métiers, et donc c'est cela que l'on porte pour le quartier.

Chacun, bien évidemment, est libre de voter comme il l'entend et de porter ce qu'il souhaite au sein de cette assemblée, j'attire juste l'attention de certains de nos collègues : ne pas voter une charte d'insertion est quand même un peu particulier dans ce que l'on porte dans un quartier comme celui-ci, où l'on a un taux de chômage, en particulier des jeunes, qui est extrêmement fort. Donc pouvoir faire en sorte que des jeunes puissent s'investir, ou de moins jeunes d'ailleurs, en général sur les clauses d'insertion, on a plutôt ce type de public, puissent s'investir dans la rénovation même de leur quartier, je trouve que c'est plutôt un bon processus. Et donc c'est la raison pour laquelle je vous propose d'adopter cette convention-charte d'insertion, en sachant que les clauses d'insertion sont portées aussi par le territoire aujourd'hui, avec lequel nous aurons à travailler. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Qui est pour ? Eh bien parfait, donc c'est adopté. Cela rejoint bien ce que l'on disait tout à l'heure sur ceux qui veulent faire avancer le quartier. Point numéro 12, Philippe DUBUS. »

à la majorité

45 votes pour dont 8 procurations (Mme CARPE, M. BOULAY, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, Mme DONATIEN, M. RIBEIRO, Mme NGANDE)

2 votes contre, M. MAILLER, M. SY

12) Délibération quant au recours à la procédure de transfert d'office dans le domaine public communal des parcelles composant la rue André-Chénier

M. DUBUS

« Oui, merci Monsieur le Maire, chers collègues. La délibération numéro 12, délibération quant au recours à la procédure de transfert d'office dans le domaine public communal des parcelles composant la rue André-Chénier. Alors on nous dit souvent que l'on parle du passé, mais là, je vais encore parler du passé, mais peu de gens ont pu connaître cette période-là. Cette régularisation poursuit un processus débuté en 1960. On a les éléments datés de juillet 1960 qui, au travers d'une délibération du Conseil municipal de la Ville de Champigny, avait approuvé l'incorporation et le classement de la voie privée André-Chénier dans le domaine public de la voirie communale. Cette intégration n'a toutefois jamais pris effet, ce qui est source de confusion quant à la propriété de ces parcelles. D'où on a la possibilité de régulariser effectivement ce transfert dans le domaine public par une enquête publique, conformément aux dispositions du code de la voirie routière. Donc aujourd'hui, ce que l'on vous propose, c'est d'approuver la procédure de transfert du domaine public et la réalisation d'une enquête publique préalable à ce transfert.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité pour les 1^{re}, 2^e et 3^e commissions. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas ? Avant de passer au vote, je ferai un petit commentaire à l'égard de Monsieur MAILLER, qui nous a appelés tout à l'heure à la modestie et qui, lors d'un précédent Conseil municipal, nous a dit que c'était extrêmement hasardeux, que notre gestion était particulière d'avoir mis deux ans pour régulariser la rue Adenot par rapport à la copropriété, le temps que le syndic soit nommé et que nous puissions être rétrocédés. Vous voyez, là, depuis 1960, je crois que l'on aurait eu le temps de faire le boulot ! On va peut-être passer au vote. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le rapport est adopté à l'unanimité, et je crois que les gens en seront ravis dans cette rue. Point numéro 13, Philippe DUBUS. »

à l'unanimité

13) Acquisition des biens immobiliers nécessaires à la réalisation du projet de halle gourmande sur l'îlot Carnot à Champigny-sur-Marne : approbation du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et du dossier d'enquête parcellaire afin de solliciter l'ouverture d'une enquête conjointe auprès du préfet du département

M. DUBUS

« Oui, alors il s'agit de l'acquisition des biens immobiliers nécessaires à la réalisation du projet de halle gourmande sur l'îlot Carnot à Champigny-sur-Marne : approbation du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, du dossier d'enquête parcellaire afin de solliciter l'ouverture d'une

enquête conjointe auprès du préfet du département. Donc, en fait, on a un certain nombre d'actions que l'on souhaite faire : d'abord décider de poursuivre l'acquisition à l'amiable ou par voie d'expropriation des parcelles incluses dans le périmètre de l'opération tel que défini dans le projet (là aussi, vous avez le projet en annexe, le programme effectivement de cette halle), autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter Madame la préfète du Val-de-Marne pour l'ouverture d'une enquête publique conjointe à déclaration d'utilité publique et parcellaire en vue de l'acquisition des biens immobiliers nécessaires à la réalisation de cette halle et au réaménagement des espaces publics attenants sur l'îlot Carnot, autoriser ensuite le Maire et son représentant à solliciter auprès de Madame la préfète du Val-de-Marne, à l'issue de l'enquête publique, un arrêté déclarant d'utilité publique la réalisation d'une halle gourmande et son réaménagement des espaces attenants sur l'îlot Carnot, enfin autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de Madame la préfète du Val-de-Marne, à l'issue de l'enquête parcellaire, un arrêté de cessibilité des biens nécessaires à la réalisation de l'opération, et la saisine du juge de l'expropriation pour les biens rendus cessibles et puis, effectivement, toutes les démarches nécessaires, autoriser Monsieur le Maire à les faire. Donc voilà : il y a plusieurs phases. Quand on est dans une déclaration d'utilité publique, il faut d'abord faire l'enquête, et après il faut effectivement avoir un arrêté. Donc aujourd'hui, voilà les décisions et les autorisations que nous demandons par cette délibération.

L'avis des commissions

Avis favorable à la majorité des membres présents de la 2^e commission ; un vote contre de Madame CAPORAL

Avis favorable à la majorité des membres de la 1^{re} commission ; un vote réservé de Monsieur LURIER

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 3^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur FAUTRÉ. »

M. FAUTRÉ

« Oui, merci. Je suis sur la page qui montre le périmètre sur lequel cette halle va être construite. Si j'ai bien compris le plan, il n'y aura donc aucune construction d'immeubles, il n'y a pas de projet immobilier à cet endroit ?

Monsieur le Maire

« Vous avez bien compris. »

M. FAUTRÉ

« Ça va... jusque-là. Par contre, le SAF 94, pour le compte de la Ville, a porté financièrement l'ensemble des propriétés ici présentes. Or les conventions qui lient la Ville avec le SAF stipulent bien qu'elles les portent à la condition que ce soit dans le cadre d'une projection immobilière. Que va-t-il se passer demain ou après-demain avec le SAF ? Parce que cela a un coût extrêmement élevé pour le SAF, et donc le SAF va vouloir faire en sorte que... La convention a une fin ; elle a un début et une fin. Et, à la fin, bien évidemment, le SAF va se tourner vers la Ville. Eh bien qu'est-ce que vous faites ? Comment vous réglez financièrement ce qui a été porté par le SAF ? Je ne sais pas si j'ai été clair. »

Monsieur le Maire

« Très clair, merci. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, Monsieur le Maire, comme beaucoup de vos projets, ils ont fait l'objet de peu, ou pas, de concertation du tout, notamment avec les commerçants, avec les commerçants du marché qui sont très inquiets pour certains sur ce projet, ne vous en déplaît. Donc pour notre compte, on votera contre, mon collègue et moi, et aussi parce que le coût pharaonique de ce projet, 44 M € au total, entre les acquisitions et la construction elle-même, je le rappelle, c'est quand même quasiment trois groupes scolaires. Donc vous voyez quelles sont vos priorités. Je pense que si l'on a des choses à faire, c'est plutôt les écoles, et comme vous aimez bien revenir sur le passé, comme quoi les autres n'ont pas bien fait, vous pourriez faire mieux. Là, vous ne faites pas mieux, vous nous vendez un petit gadget à 44 M €, dont on sait probablement que ça peut ne pas fonctionner, puisque les dernières halles qui ont été mises en service ont de grandes difficultés, ont mis en concurrence les commerces d'à côté qui, dans un cas comme dans l'autre, n'ont pas trouvé leur compte avec ce type de projet. Donc évidemment, on votera contre ce projet, parce qu'on estime qu'il est fort coûteux pour le résultat qu'il amènera.

Monsieur le Maire

« Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? »

M. DUBUS

« Déjà, sur le côté pharaonique, je n'ai pas 45 M €. On mélange du hors-taxé et du TTC, et je tiens à vous rappeler, si vous avez regardé les comptes, qu'il y a deux tiers pour la halle, mais un tiers pour l'ensemble des espaces publics. Donc ce n'est pas uniquement un projet de halle, c'est aussi un projet de centre-ville. Donc aujourd'hui, l'objectif est de redonner de l'espace public à un endroit où il n'y en avait plus, et donc cela fait partie, effectivement, du projet. Donc aujourd'hui, quand vous regardez ce décompte-là, et là on est dans un décompte de dépenses, on n'est pas dans un décompte de recettes. Donc à la fin, on fera le bilan avec les recettes et les dépenses. Aujourd'hui, on est dans deux choses différentes. Alors effectivement, aujourd'hui avec le SAF, on est en négociations parce que, sur les marchés publics, de quelle manière on peut effectivement avoir des acquisitions qui correspondent à un bien public, à des espaces publics, et ça, les espaces publics sont pris en compte par le SAF. »

Monsieur le Maire

« Bien, merci. Monsieur MAILLER, en un mot. »

M. MAILLER

« Merci pour ce retour. Je voyais juste effectivement qu'il n'y a pas de recettes de l'autre côté, c'est-à-dire que vous lancez un projet avec de l'expropriation derrière, sans être sûrs d'avoir des recettes de l'autre côté. Pour les prévisions, c'est pas mal pour la prudence... »

Monsieur le Maire

« On en reparlera après. Monsieur LURIER. »

M. LURIER

[...]

Monsieur le Maire

« Prenez le micro de Monsieur SOLARO, si vous voulez. Il est disponible, si celui...

M. LURIER

« Je voulais juste quand même relever un petit hiatus, ou je n'ai pas bien compris. Les dépenses d'acquisition, donc j'en déduis des acquisitions d'immeubles, sont donc portées pour 16,6 M €. Or, effectivement, je reviens un peu en arrière dans les dépenses d'investissement, alors peut-être que ce ne sont pas les mêmes, mais centre-ville, acquisitions foncières 7,390 M €.

Monsieur le Maire

« On n'a pas entendu, vous étiez loin du micro. »

M. LURIER

« Je disais que les acquisitions sont portées pour 7,6 M dans la délibération qui nous occupe pour le moment, et effectivement, en reprenant le document d'orientations budgétaires au poste acquisitions centre-ville, j'ai 7,390 M €. C'est bizarre, ça. Or il n'y a rien de prévu sur les années suivantes, sur le DOB. Donc je me posais la question. Et sinon, par rapport à ce projet-là, une autre question qui m'interpelle : c'est quid des commerçants qui sont installés dans ce périmètre qui, bien évidemment, sera détruit ? Qu'est-ce qui est prévu pour eux ? Est-ce qu'il y aura une priorité de réinstallation, si je peux dire, ou d'installation à côté ? Oui, voilà. En gros, qu'est-ce qu'ils vont devenir dans le projet ? »

Monsieur le Maire

« Alors très bien. Juste pour peut-être apporter une précision, et puis je laisserai Philippe DUBUS compléter. C'est en fonction du choix aussi des options qui sont à discuter avec chacun des commerces, parce que, vous voyez, on a eu un cas, le cabinet vétérinaire, qui souhaitait aller dans le programme OGIC, et puis ils nous ont dit : en fin de compte, on n'y va pas. Monoprix y va ; Carrefour, on a proposé une autre solution à Carrefour. Enfin voilà, il y a différents cas. Tout n'est pas encore complètement finalisé. Là on est juste sur les acquisitions des biens en question, donc on a des discussions encore à mener avec un certain nombre d'interlocuteurs. On n'est pas sur le descriptif du projet, mais j'y reviendrai après. Philippe DUBUS voulait apporter, je crois, un complément sur la question des chiffres que vous évoquiez, Monsieur LURIER. »

M. DUBUS

« Alors déjà, aujourd'hui, dans les 16 M €, il y a déjà 1,6 M € d'aléas divers, donc ce n'est pas obligatoirement ces montants-là. Aujourd'hui, c'est vrai qu'il y a des choses qui vont se faire graduellement, et tout ne se fera pas obligatoirement dans l'année 2024. Donc après, dans l'année suivante, on aura d'autres acquisitions qui pourront se faire dans cette enveloppe qui est présenté ici aujourd'hui. Il faut savoir que l'on a déjà un certain nombre de parcelles qui sont estimées aujourd'hui, mais comme vous le disiez, qui étaient sous la responsabilité du SAF ou même de la SADEV, et qui sont aujourd'hui sous maîtrise, c'est-à-dire que l'on n'est pas dans le cadre qui rentre dans la DUP, parce que c'est la zone de la DUP, mais qui n'ont plus d'objectifs, même s'il y a des commerces qui sont encore à l'intérieur. Les acquisitions ont déjà été faites. On a des baux provisoires, on a des éléments,

où simplement on a des personnes qui sont dans des locaux qui appartiennent déjà au SAF. Aujourd'hui, on a des bâtiments qui nous appartiennent déjà, nous mairie. Donc on n'est pas dans la totalité d'être obligés de préempter. On a déjà des commerces qui sont déjà sous périmètre SAF et SADEV ou Ville. »

Monsieur le Maire

« Vous vouliez ajouter un mot, Monsieur LURIER. »

M. LURIER

« Oui, je vous remercie pour les éclaircissements que vous m'apportez. Nonobstant, j'en déduis que le DOB est erroné alors, puisque vous me dites qu'il y aura des acquisitions postérieures à 2024. Bon. Ce n'est qu'un point de détail, vous me direz, mais les points de détail sur les présentations pluriannuelles, c'est un peu bête, quoi. »

Monsieur le Maire

« Non, parce que dans le DOB, juste pour vous préciser, dans le DOB, vous avez des orientations budgétaires. Ce n'est pas le budget. On aura à le voter le moment venu. Et puis, effectivement, il y a un plan d'investissement pluriannuel qui est clairement retracé, mais avec parfois des décalages. Donc on verra en fonction des acquisitions et du délai qu'elles peuvent prendre, cela peut aller parfois plus vite qu'on ne le pense, et puis on a des cas aussi un peu spécifiques. J'ai en tête une dame qui est propriétaire aujourd'hui d'un appartement sur l'avenue Carnot, qui va avoir son appartement dans le programme d'OGIC, et donc on a trouvé les moyens de faire en sorte que tout cela se passe au mieux, dans l'intérêt de chacun. Simplement... Monsieur MAILLER, vous êtes déjà intervenu deux fois, je peux parler ? Simplement pour préciser que, par rapport à la remarque que faisait Christian FAUTRÉ, oui, il y a des discussions avec le SAF, mais le SAF évolue, et c'est heureux d'ailleurs qu'il évolue dans sa façon de concevoir les choses. Il n'y a pas forcément nécessité de faire un programme immobilier. Je sais que c'est le projet que vous portiez de faire un cube R+7, mais notre objectif est de faire autre chose, et donc de faire aussi un équipement public, avec des espaces publics. On a besoin de retrouver des espaces publics sur ce secteur, et donc le fait que l'on fasse des espaces publics, cela a un intérêt public. Donc cela justifie aussi l'opération vis-à-vis du SAF, comme nous avons eu d'ailleurs ces discussions avec la SADEV ou avec d'autres opérateurs, et il n'y a pas de raison que cela ne fonctionne pas. Je reste très confiant sur ce sujet-là. Pour autant, Monsieur MAILLER, vous êtes constant à vous-même, vous êtes contre le projet. Moi, ce que j'entends beaucoup quand on est sur le marché... Alors qu'il y ait des inquiétudes parmi les commerçants, c'est sûr que certains qui vont voir les commerçants pour leur dire que le marché n'existera plus, ça peut inquiéter les commerçants. Mais les choses ont été clairement décrites au cours de la campagne électorale. Nous avons fait des réunions publiques, y compris quand on était en phase de COVID où l'on avait une petite fenêtre de tir au mois de septembre 2020 pour présenter le projet. Après, on a été reconfiné une deuxième fois. On ne pouvait plus faire des réunions. On en a refait une, vous étiez présent, comme d'autres élus ici, il y a moins d'un an. Et donc nous avons eu l'occasion d'expliquer comment le projet avançait sur le projet de réaménagement du centre-ville, qui n'est pas l'objet de cette délibération, mais pour vous expliquer que, effectivement, il y a des espaces publics. On porte une ambition, on n'est pas étonnés, puisque c'était un sujet au cours de la dernière campagne électorale, comme l'avait titré d'ailleurs la presse : "Le principal sujet de la campagne électorale". Il y avait deux visions qui s'affrontaient ; vous étiez sur une liste qui était sur une autre vision, donc en soi, tout cela est assez logique. Nous, nous portons une ambition forte

sur ces aménagements d'espaces publics. Comme l'a très bien rappelé Philippe DUBUS, c'est avant tout des aménagements d'espaces publics avec une halle, et ce que nous disent les gens quand on les voit sur le marché c'est : quand est-ce qu'elle arrive ? Parce qu'il faut que l'on ait fini le programme OGIC pour déménager Monoprix, il faut que l'on ait fini la médiathèque qui sera lancée en début d'année prochaine. Nous avons attribué aujourd'hui -Monsieur LURIER a participé à la commission d'appel d'offres - les entreprises ont été désignées, elles vont être notifiées dans les prochains jours, et donc l'opération va se dérouler. Il faut que l'on termine ces deux opérations de construction pour que les plus grosses surfaces que sont la médiathèque et le magasin Monoprix, qui va multiplier par trois sa surface de vente, puissent être installés et, à partir de là, effectivement, le reste de l'opération suivra son cours, avec une programmation qui correspond pleinement aux attentes des Champinois. Voilà. Donc tout ira plutôt dans le bon sens et, en tout cas, nous, nous respectons la parole que nous avons portée auprès des habitants de la Ville. Bien. Nous allons pouvoir passer au vote : donc qui est favorable à cette acquisition des biens nécessaires ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? C'est noté. Donc le point est adopté. Point numéro 14, Philippe DUBUS.

à la majorité

38 votes pour dont 8 procurations (Mme CARPE, M. BOULAY, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, Mme DONATIEN, M. RIBEIRO, Mme NGANDE)

8 votes contre, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE M. MAILLER, M. SY

1 abstention, M. LURIER

14) Avenant n° 4 à la convention d'intervention foncière entre la Commune de Champigny-sur-Marne et l'Établissement public foncier d'Île-de-France

M. DUBUS

« Très bien merci. Alors le point numéro 14 consiste en l'avenant numéro 4 à la convention d'intervention foncière entre la Commune de Champigny-sur-Marne et l'Établissement public foncier d'Île-de-France. Donc comme vous le savez, parce qu'on en a déjà parlé lors de précédents conseils municipaux, la durée de la convention et d'intervention foncière, qui a été signée le 16 décembre 2015, avait une date limite qui était en 2019. Et puis, pour continuer effectivement d'utiliser cette règle et cette convention, il faut la prolonger. Et donc elle a déjà été prolongée jusqu'en décembre 2022. Et maintenant, elle arrive à expiration le 31 décembre 2023. Donc, pour continuer à pouvoir fonctionner avec l'EPFIF, nous sommes obligés d'avoir une convention, et donc nous prorogons cette convention jusqu'au 31 décembre 2024, c'est-à-dire pour une année supplémentaire. Donc on vous demande d'approuver la convention d'intervention foncière du 16 décembre 2015 intervenue entre la Commune de Champigny et l'Établissement public foncier d'Île-de-France, d'autoriser le Maire à signer l'avenant pour, effectivement, proroger cette convention jusqu'au 31 décembre 2024.

L'avis des commissions

Avis favorable à la majorité des membres présents de la 2^e commission ; deux votes contre, ceux de Madame CAPORAL et de Monsieur FAUTRE

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »s

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions sur cette prolongation de convention ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, je voulais simplement m'assurer qu'il s'agissait juste de proroger le délai, et que cela ne modifiait en rien le reste de la convention. »

Monsieur le Maire

« Absolument. D'autres interventions ? Alors on va pouvoir passer au vote. Je signale que je ne prendrai pas part au vote, puisque je suis membre du Conseil d'administration de l'EPFIF, donc je ne prendrai pas part au vote sur cette délibération. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté. Je vous remercie. Point numéro 15, Léon NGANDÉ. »

à l'unanimité des suffrages exprimés

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote car il est membre du Conseil d'administration de l'EPFIF

15) Approbation du projet de convention entre l'Établissement public territorial Paris Est Marne & Bois et la Commune de Champigny-sur-Marne en vue de la mise en œuvre de l'autorisation préalable de mise en location d'un logement (permis de louer)

M. NGANDÉ

« Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de l'approbation du projet de convention entre l'Établissement public territorial Paris Est Marne & Bois et la Commune de Champigny-sur-Marne en vue de la mise en œuvre de l'autorisation préalable de mise en location d'un logement, c'est-à-dire le permis de louer. À la demande de la Ville, le permis de louer a été instauré à Champigny-sur-Marne par délibération de l'EPT Paris Est Marne & Bois, compétent en matière d'habitat, le 29 juin 2021. Au vu du bilan positif de cette phase expérimentale, il a été décidé de poursuivre le dispositif existant et de l'élargir, dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain du quartier du Bois l'Abbé. Il est prévu qu'un plan de sauvegarde soit mis en œuvre sur la copropriété du 8 au 16 avenue Boileau. En accompagnement de cette future procédure, cette copropriété a été intégrée au dispositif APML afin d'interdire la mise en location d'éventuels logements indécents ou insalubres, et lutter contre les potentiels marchands de sommeil sur cet ensemble immobilier totalisant 190 logements. Par délibération du 18 octobre 2023, l'EPT Paris Est Marne & Bois a donc inclus la copropriété du 8 au 16 avenue Boileau dans le dispositif de l'APML. En vue de prolonger la mise en œuvre du dispositif existant et d'y inclure la copropriété de l'avenue Boileau, il est donc nécessaire d'établir une nouvelle convention entre l'Établissement public territorial Paris Est Marne & Bois et la Commune de Champigny-sur-Marne.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2^e commission

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Je vous remercie. Il est passé minuit. Il est 0 h 15. On est au tiers des rapports de ce Conseil municipal. Ce que je vous propose, c'est peut-être de présenter de façon plus succincte les rapports et de faire de façon plus synthétique les interventions si l'on ne veut pas finir à 4 h 00 du matin. Voilà. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions sur ce permis de louer ? Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, moi je me demande pourquoi ce n'est pas toute la Ville qui est concernée par ce permis de louer, et pourquoi juste certains quartiers. Cela paraît plus logique que ce soit toute la Ville. »

Monsieur le Maire

« Eh bien, tout simplement, parce que c'est la loi, et donc on ne peut pas mettre l'intégralité de la Ville, donc nous respectons la loi. »

Mme CAPORAL

« Ah ! »

Monsieur le Maire

« Je sais que cela peut vous étonner par rapport à certaines pratiques, mais en tout cas, c'est la loi. Donc c'est ce que nous faisons, et c'est ce qui a été voté d'ailleurs au Conseil de territoire hier, puisque les deux villes qui ont initié le permis de louer sur le territoire sont la Ville de Champigny et la Ville de Villiers, et que d'autres villes du territoire maintenant - au regard de ce qui se fait et qui apporte quand même de véritables solutions sur les questions de conditions de logement, et en particulier de logements insalubres, nous permet d'avancer - nous rejoignent dans la prise d'initiative que nous avons pu avoir. Et j'en suis ravi. S'il n'y a pas d'autres interventions, on passe au vote : qui est contre ? Abstentions ? Refus de vote ? Le rapport est adopté. Point numéro 16, Léon NGANDÉ. »

à l'unanimité

16) Opération « Peupliers » demande de garantie d'emprunt pour la création de 10 logements locatifs sociaux PMR

M. NGANDÉ

« Il s'agit de l'opération « Peupliers », une demande de garantie d'emprunt pour la création de 10 logements locatifs sociaux PMR

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des remarques ? Il n'y en a pas. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Bien. Donc cette opération va pouvoir se poursuivre avec les 10 logements complémentaires ajoutés. Vous voyez qu'il y a aussi des choses

qui se font pour le logement social, dans le cadre des opérations qui ont été réfléchies et qui sont financées à la fois, garanties, par la Ville et en même temps avec un financement de la Région Île-de-France, contrairement à ce qui a pu être affirmé, il fut un temps. Donc le point est adopté. Point 17, Franck BARON. »

à l'unanimité

17) Convention avec l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI) relative à la mise en œuvre du forfait de post stationnement (FPS)

M. BARON

« Merci Monsieur le Maire, et bien le bonjour mes chers collègues. Le point 17 est une convention à passer avec l'agence nationale du traitement automatisé des infractions (ANTAI) relative à la mise en œuvre des forfaits de post-stationnement. Grosso modo, c'est faire du recouvrement pour le stationnement payant avec un établissement public.

Question de Monsieur LURIER lors de la première commission, qui demande si l'option de paiement minorée est en place. La réponse des services : l'option pour le paiement minoré n'est actuellement pas en place sur le périmètre du stationnement payant, néanmoins la présente convention permet sa mise en place dès que les conditions techniques le permettront.

L'avis des commissions

Avis favorable à la majorité des membres présents de la 1^{re} commission ; un vote réservé de Monsieur LURIER

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2^e et 3^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : qui est contre ? Abstentions ? Refus de vote ? Refus de vote ou abstention ? Abstention. Si vous voulez bien tous lever la main pour que l'administration puisse noter. Voilà. Abstentions, c'est bien noté. Donc le point est adopté, je vous remercie. Point numéro 18, Franck BARON. »

à l'unanimité des suffrages exprimés

38 votes pour dont 8 procurations (Mme CARPE, M. BOULAY, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, Mme DONATIEN, M. RIBEIRO, Mme NGANDE)

9 abstentions, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE M. MAILLER, M. SY

18) Modalités de mise en œuvre de l'engagement de servir des policiers municipaux

M. BARON

« Merci. Donc modalités de mise en œuvre de l'engagement de servir des policiers municipaux. Très brièvement, il s'agit de mettre en place un système pour des agents municipaux de la police municipale qui seraient stagiaires, c'est-à-dire qui rentreraient dans l'administration territoriale. Il y a un

engagement à servir 6 ans, si je me souviens bien du rapport, sans quoi, si l'engagement n'était pas pris, l'agent serait tenu de rembourser tout ou partie de sa formation, au prorata des années passées.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur SY. »

M. SY

« Ce n'est pas 6 ans, comme évoqué par Monsieur BARON, mais c'est plutôt 3 ans, il me semble. »

Monsieur le Maire

« Parlez près du micro parce qu'on ne vous entend pas. »

M. SY

« Monsieur BARON a indiqué que c'était une durée de 6 ans et, visiblement, c'est marqué 3 ans sur le rapport. »

Monsieur le Maire

« C'est ce qui est dans le rapport qui est juste. Voilà. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? On passe au vote : qui est contre ? Abstentions ? Refus de vote ? Pour ? C'est bien noté. Point numéro 19, Franck BARON toujours. »

à la majorité

39 votes pour dont 8 procurations (Mme CARPE, M. BOULAY, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, Mme DONATIEN, M. RIBEIRO, Mme NGANDE)

8 votes contre, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE M. MAILLER, M. SY

19) Création de 2 emplois d'opérateurs ou opératrices du Centre de supervision urbain (CSU) à temps complet au sein du service « Police municipal et surveillance de la voie publique »

M. BARON

« Il s'agit de la création de 2 emplois d'opérateurs ou opératrices du Centre de supervision urbain (CSU) à temps complet au sein du service « Police municipale et surveillance de la voie publique ». Donc ce sont 2 agents qui auront pour mission de manipuler la vidéoprotection. »

L'avis des commissions

Avis favorable à la majorité des membres présents de la 1^{re} commission, un vote réservé de Monsieur LURIER

Question de Monsieur LURIER... »

Monsieur le Maire

« Les réponses ont été apportées en séance. »

M. BARON

« OK. »

Monsieur le Maire

« Il n'y a pas besoin d'apporter un complément puisque ça a déjà été apporté en séance. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, je voudrais savoir quel est le coût annuel pour un opérateur ou une opératrice de supervision, et je vous informe que l'on votera contre le prochain point également pour gagner du temps, et je poserai la même question : quel est le coût du responsable ? »

Monsieur le Maire

« On refera le vote de toute façon. Il faut voter pour chaque délibération. Le coût, écoutez, tout dépend des profils qui sont recrutés puisque, de toute façon, si l'on a des fonctionnaires, puisque vous savez que l'on est attentifs au recrutement des fonctionnaires, et donc si l'on a quelqu'un qui a un statut de fonctionnaire, cela va dépendre à la fois de son ancienneté, de son grade. Donc on ne peut pas vous le donner précisément, là, ce soir. Bien évidemment, il y a une enveloppe budgétaire qui a été arrêtée pour l'ensemble des postes, et donc c'est bien dans cette enveloppe-là que nous travaillons. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Du coup, est-ce que vous pourriez nous donner le montant de cette enveloppe globale ? Et dernière chose : c'est sur quelle filière que la personne est recrutée ? »

Monsieur le Maire

« Je crois que c'est dans le rapport la filière en question. Monsieur TITOV, vous aviez une question ? »

M. TITOV

« Oui, bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues. C'était pour savoir : les 2 emplois, est-ce qu'ils travailleront ensemble ou ils se relaieront ? Quels seront leurs horaires pour couvrir leurs missions ? »

Monsieur le Maire

« Écoutez, ils se relaieront puisque l'objectif est d'avoir une couverture horaire suffisante pour travailler sur l'ensemble du dispositif, puisque l'on aura aussi un basculement de la vidéo qui s'opérera à certaines heures auprès de la police nationale. Bien. S'il n'y a pas d'autres questions, on passe au vote : qui est contre ? Abstentions ? Donc c'est adopté. Point suivant, donc la création du poste de responsable des équipes opérationnelles, Franck BARON. »

à la majorité

37 votes pour dont 8 procurations (Mme ABCHICHE, Mme CARPE, M. BOULAY, Mme BENOLIEL, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, Mme DONATIEN, M. RIBEIRO, Mme NGANDE)

8 votes contre, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE M. MAILLER, M. SY

1 abstention, M. LURIER

20) Création d'un poste de responsable des équipes opérationnelles à temps complet au sein du service « Police municipale et surveillance de la voie publique »

M. BARON

« Oui donc, très brièvement, il s'agit de donner un poste de numéro 2 ou d'adjoint au chef de service de la police municipale et de surveillance de la voie publique. »

L'avis des commissions

Avis favorable à la majorité des membres présents de la 1^{re} commission, un vote réservé de Monsieur LURIER. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, même question que pour le précédent : le coût. Mais comme je n'ai pas eu le coût de l'enveloppe, je ne peux pas le deviner. Et là, a priori, je ne vois pas la filière. »

Monsieur le Maire

« Bah, pour l'autre point, c'était la filière technique, et là, vous êtes sur la filière police municipale. S'il n'y a pas d'autres questions on passe au vote : qui est pour ? Abstentions ? Contre ? C'est bien noté. Au moins, il y a une cohérence : vous êtes contre la police municipale, vous votez contre toutes les dispositions de la police municipale, c'est logique. Point numéro 21, Wilfrid BASTIN. »

à la majorité

37 votes pour dont 8 procurations (Mme ABCHICHE, Mme CARPE, M. BOULAY, Mme BENOLIEL, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, Mme DONATIEN, M. RIBEIRO, Mme NGANDE)

8 votes contre, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE M. MAILLER, M. SY

1 abstention, M. LURIER

21) Création d'un poste de responsable projets travaux neufs espaces verts

M. BASTIN

« Oui, merci. Alors il s'agit de la création d'un poste de responsable projets travaux neufs espaces verts. Alors il s'agit bien d'un poste existant.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents à la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, comme je vous le disais, pour les trois prochains, on votera contre, comme à notre habitude, puisque nous souhaitons défendre le statut et le fait de pouvoir l'ouvrir dès le départ sur des postes qui ne sont pas des postes où il n'y aurait pas de fonctionnaires, eh bien nous voterons contre. Et peut-être que ce serait aussi pour éviter d'avoir à prendre des contractuels, de rendre la collectivité, comme le disait la collègue, attractive, avec des rémunérations et des conditions de travail bien meilleures. »

Monsieur le Maire

« Écoutez, les conditions de travail, elles ont été améliorées au regard de ce qui a été mis en place avec la QVT. Quant à la rémunération, vous remarquerez qu'on l'a fait progresser. Donc je crois qu'il faut aussi intégrer ces éléments-là. Après, on a la possibilité effectivement, et je vous rappelle que cela vous a été dit à chaque fois, donc on vous le répète à chaque fois, que nous nous conformons à la loi. Vous avez peut-être un peu de mal avec cette notion-là, mais c'est la loi. On doit présenter la possibilité aussi d'avoir recours à un contractuel. S'il y a un fonctionnaire, on le privilégie, mais je crois, d'ailleurs vos propos sont très contradictoires : vous dites qu'il manque du personnel, et donc il faudrait que l'on ne recrute que des fonctionnaires, ce qui laisserait encore plus de postes vacants. Vous voyez, il y a là quand même une incohérence dans vos propos. Bien, on a l'habitude, donc cela ne nous surprend pas. Donc on passe au vote : qui est contre ? Abstentions ? Refus de vote ? Donc le point est adopté. Point numéro 22, David SLIMOVICI. »

à la majorité

44 votes pour dont 9 procurations (Mme ABCHICHE, Mme CARPE, M. BOULAY, Mme BENOLIEL, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, Mme DONATIEN, M. RIBEIRO, Mme NGANDE)

2 votes contre, M. MAILLER, M. SY

22) Création d'un poste de référent ou référente du guichet unique

M. SLIMOVICI

« Merci, Monsieur le Maire. Donc il s'agit de créer un poste de référent ou de référente du guichet unique pour accompagner le déploiement du guichet unique, et assurer sa mise en œuvre et son suivi opérationnel.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Au-delà de ce que vous avez déjà dit, Monsieur MAILLER, sauf si vous voulez redire quelque chose, je vous en prie. »

M. MAILLER

« Oui, je suis bien obligé de répondre puisque vous ne me redonnez pas la parole. Vous me mettez en cause, et je n'ai pas un droit de réponse. Juste pour vous dire simplement pourquoi on est contre, parce qu'on est contre cette loi : effectivement, la loi de transformation de la fonction publique. Donc c'est le seul moyen que l'on ait aujourd'hui. On n'est pas législateurs, donc c'est simplement pour dire que l'on est contre cette loi qui n'a fait que dézinguer le statut de la fonction publique. »

Monsieur le Maire

« Mais on l'a bien compris, vous dites toujours la même chose, et je vous répète que nous sommes ici dans un Conseil municipal, que vous n'êtes **que** - mais c'est important - conseiller municipal. Vous n'êtes pas député. Et donc si vous voulez remettre en cause la loi, faites-vous élire à l'Assemblée nationale. Travaillez, ce qui changera un peu de ce que l'on peut voir ici. Et donc cela permettra effectivement de changer les textes. Aujourd'hui, ici, nous sommes tenus de respecter la loi, donc nous appliquons la loi. Si vous voulez changer la loi, faites le nécessaire, devenez député et faites changer la loi. Donc nous passons au vote : qui est contre ? Qui est contre ? Qui est contre ? Qui est contre ? »

M. MAILLER (*hors micro*) pas de son

Monsieur le Maire

« Je réponds avec le même mépris que vous me parlez : qui est contre ? Personne. Abstentions ? Refus de vote ? Pour ? Et donc le point est adopté. Point numéro 23. »

M. MAILLER (*hors micro*) pas de son

« L'indignité venant de votre bouche, c'est assez intéressant.
Point numéro 23, donc David SLIMOVICI. »

à la majorité

44 votes pour dont 8 procurations (Mme ABCHICHE, Mme CARPE, M. BOULAY, Mme BENOLIEL, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, Mme DONATIEN, M. RIBEIRO, Mme NGANDE)

2 votes contre, M. MAILLER, M. SY

23) Création d'un poste de responsable des relations aux usagers

M. SLIMOVICI

« Création d'un poste de responsable des relations aux usagers, dans la même lignée que le poste précédent. »

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : qui est contre ? Abstentions ? Refus de vote ? Donc le point est adopté. Point numéro 24, Cristina DE OLIVEIRA. »

à la majorité

44 votes pour dont 8 procurations (Mme ABCHICHE, Mme CARPE, M. BOULAY, Mme BENOLIEL, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, Mme DONATIEN, M. RIBEIRO, Mme NGANDE)

2 votes contre, M. MAILLER, M. SY

24) Prise en charge des frais engagés par les élus et les agents territoriaux de la Ville dans le cadre du service ou de la formation pour le déplacement, la restauration et l'hébergement

Mme DE OLIVEIRA

« Bonsoir à tous. Cette délibération concerne la prise en charge des frais engagés par les élus et les agents territoriaux de la Ville dans le cadre du service ou de la formation pour le déplacement, la restauration, et l'hébergement.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté. Point numéro 25, Aurore THIROUX. »

à l'unanimité

25) Règlement du temps de travail réactualisé

Mme THIROUX

« Il s'agit de réactualiser le règlement du temps de travail. Plusieurs points sont concernés : les ASA, donc notamment les autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux qui sont détaillés et qui restent inchangés. Nous avons les ASA reconnaissance professionnelle, donc qui n'ont aucune base légale et qui doivent être supprimées. Qu'est-ce que je peux vous dire d'autre ? Ce n'est pas mentionné dans cette délibération, mais le contrôle de la légalité avait soulevé le fait que l'on mette des temps d'habillage et de déshabillage. Et nous avons souhaité maintenir ces temps, sans modifier le règlement, puisque nous avons trouvé une jurisprudence qui nous permettait de le faire. Voilà. »

L'avis des commissions

Avis favorable à la majorité de la 1^{re} commission, un vote réservé de Monsieur LURIER. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui. S'agissant d'une question d'organisation du temps de travail, je voudrais connaître l'avis du CST, et je voudrais faire remarquer à Madame THIROUX que, lorsqu'il n'y a pas de base légale, cela ne veut pas dire que c'est illégal. Quand il n'y a pas de base légale, je vous rappelle qu'en droit français, il y a un principe que ce qui n'est pas interdit ne peut être empêché que par la loi. Donc c'est déjà une première chose, parce que ce n'est pas toujours le discours que l'on entend. Et ensuite, je vous rappellerai qu'il y a quand même le principe de libre administration des collectivités territoriales, qui est un principe constitutionnel, et que les collectivités peuvent essayer de déterminer la manière dont elles peuvent accompagner les agents. Et tout ce que vous êtes, semble-t-il, en train de vouloir retirer

aux agents, alors je sais que la loi de 2019, elle est dans l'esprit de dire : on a trop donné aux agents et compagnie, sauf que l'on oublie quand même une chose, c'est qu'il y a un principe qui s'appelle la séparation du grade et de l'emploi, qui fait que lorsque vous êtes recruté, vous pouvez être affecté sur un poste qui ne correspond pas forcément à celui pour lequel vous aviez été recruté, et que donc tous les avantages qui ont pu être donnés, les jours par ci par là pour les agents, c'était aussi une forme de compensation. Je rappelle que, encore aujourd'hui, si l'on prend à diplôme équivalent, à responsabilités équivalentes, il y a quand même encore un petit écart entre ce qui est donné dans le privé et ce qui est donné dans le public en termes de rémunération. Donc c'étaient des choses qui étaient effectivement la contrepartie du fait qu'on était agent public, et que le fait aujourd'hui de devoir les supprimer, il y a des collectivités qui ont fait le choix certes de les supprimer puisque, Monsieur le Maire, vous avez raison, c'est la loi qui l'impose, mais elles ont trouvé aussi des palliatifs pour pouvoir compenser ce genre de situation. Donc quels sont les dispositifs que vous mettrez en place pour, éventuellement, compenser ce genre de choses ? »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions, d'autres interventions ? Non, il n'y en a pas. Pas de prises de parole. Aurore THIROUX. »

Mme THIROUX

« Oui, alors sur votre première remarque qui sous-tend à dire que ce qui n'est pas interdit est forcément autorisé, je vous rappelle qu'en droit administratif, c'est la jurisprudence qui, essentiellement, régit ce qui est possible ou pas. Et donc on s'appuie essentiellement sur les jurisprudences. Et que la jurisprudence est plutôt très claire à ce sujet. La deuxième question, c'était sur les compensations. Eh bien les compensations, on y travaille. Je dois dire que, déjà, il faut bien le souligner : le premier point, c'est que sur les ASA événements familiaux, on les a maintenues telles qu'elles étaient, à l'identique, alors que si l'on avait écouté le CIG, on aurait appliqué celles de la fonction publique d'État, qui est beaucoup moins favorable. Donc ça, c'est un premier élément. Ce qu'il faut savoir, c'est que l'on a voulu vraiment privilégier ces ASA événements familiaux puisque, concrètement, sur 2023, 26 % des agents ont bénéficié de ces ASA familiaux, alors que si l'on prend l'exemple des trois mois du maire, sur 2023, ceux qui ont bénéficié de trois mois du maire, c'est 6 agents sur toute la collectivité. Voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci. Monsieur MAILLER, en un mot, parce que l'heure tourne. »

M. MAILLER

« Oui, mais c'est juste sur une de mes questions : donc sur les compensations, j'ai bien compris, mais vous ne m'avez pas donné l'avis du CST. »

Mme THIROUX

« Il se trouve dans la délibération, si vous la lisez à fond. »

Monsieur le Maire

« Eh bien il faut lire les délibérations, Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Je vous rappelle que, normalement, c'est dans la note de synthèse que l'information doit être donnée, pas chez le voisin, à la bibliothèque... »

Monsieur le Maire

« C'est dans la délibération qui vous a été remise, donc je vous invite à lire les délibérations, c'est le travail d'un élu. Écoutez, je crois que tout a été précisé. Quant à votre demande des compensations, si c'est de dire : est-ce que l'on ne pourrait pas faire comme certaines villes, qui n'ont pas voulu respecter les 1607 heures et qui ont dit : bien, du coup, on donnera un temps pour ne rien faire ? Ce n'est pas tout à fait l'esprit de la loi. Donc, effectivement, on n'est pas dans ce schéma-là. J'ai dit tout à l'heure quelle était l'orientation : c'était de faire en sorte que tout le monde soit pleinement mobilisé sur les missions qui sont celles du service public, qui sont attendues au plus près de l'ensemble de nos concitoyens et que, au regard de cela, on souhaitait récompenser, effectivement, ceux qui sont totalement mobilisés dans le cadre de cette refonte du règlement du temps de travail que je vous propose donc d'adopter. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Oui ? Non ? Peut-être ? Oui ? Donc avis contraire, c'est bien noté. Et donc le rapport est adopté. Point numéro 26, Cristina DE OLIVEIRA.

à la majorité

37 votes pour dont 8 procurations (Mme ABCHICHE, Mme CARPE, M. BOULAY, Mme BENOLIEL, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, Mme DONATIEN, M. RIBEIRO, Mme NGANDE)

9 votes contre, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE M. MAILLER, M. SY

26) Fixation de la rémunération des agents recenseurs pour l'année 2024

Mme DE OLIVEIRA

« Donc ce point porte sur la fixation de la rémunération des agents recenseurs pour l'année 2024.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté. Point numéro 27, Madame THIROUX. »

à l'unanimité

27) Renouvellement de la convention fixant les relations de coopération entre la Ville de Champigny-sur-Marne et le comité de gestion des œuvres sociales des personnels territoriaux actifs et retraités

Mme THIROUX

« Donc il s'agit du renouvellement de la convention fixant les relations entre la Ville de Champigny et le CGOS. Donc nous vous proposons de permettre au Maire de signer cette convention, qui est à l'identique de celle de 2018.

L'avis des commissions

Avis favorable à la majorité des membres de la 1^{re} commission, un vote réservé de Monsieur LURIER. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur FAUTRÉ. »

M. FAUTRÉ

« Une simple question : identique, mais pour quelle durée, s'il vous plaît ? »

Mme THIROUX

« La même chose : renouvelable quatre fois. Identique complètement. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? On passe au vote : qui est contre ? Abstentions ? Refus de vote ? Pour ? Donc le point est adopté. Merci. Point numéro 28, Philippe LHOSTE. »

à l'unanimité

28) Renouvellement de la convention entre l'association CONFLUENCES CHANTIERS D'INSERTION et la Commune de Champigny-sur-Marne 2024 2027

M. LHOSTE

« Monsieur le Maire, chers collègues. Donc il s'agit du renouvellement de la convention entre l'association Confluences chantiers d'insertion et la Ville de Champigny-sur-Marne sur la période 2024-2027. Donc je salue, malgré l'heure tardive, le travail de cette association.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} et de la 2^e commission

Il y a eu une question de Monsieur LURIER donc lors de la première commission, qui demandait si cette association sera associée lors des chantiers NPNRU ; la réponse est qu'effectivement une charte d'insertion que vous avez vue en point 11, je crois, de la séance a été votée avec l'EPT Paris Est Marne & Bois. Pour répondre sur le cas de Confluences chantiers d'insertion : oui, par principe, ce qui a été répondu dans la séance. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire. S'agissant effectivement a priori d'une convention qui fonctionne bien, pourquoi ne pas donner plus de poids à cette convention en augmentant effectivement le volume du recours à cette convention ? Potentiellement, ils ne sont peut-être pas capables de le faire, mais pourquoi ne pas intensifier le travail avec eux et multiplier les chantiers possibles avec eux ? »

Monsieur le Maire

« Eh bien, écoutez, nous avons déjà fait des chantiers avec eux, vous voyez que nous renouvelons, donc il y a du travail en perspective. »

M. MAILLER (hors micro) pas de son

Monsieur le Maire

« Mais pourquoi pas augmenter ? Pourquoi pas dépenser plus ? Pourquoi pas faire toujours plus ? On fait déjà. Vous devriez le saluer. Et donc, à chaque fois, on connaît l'antienne avec vous, c'est toujours faire plus, plus, plus. Vous n'avez jamais expliqué comment on améliore les choses, mais vous voulez toujours faire plus, plus, plus. Monsieur Plus est là, mais pour l'instant, nous avons une délibération à voter, donc je vous propose de passer à l'adoption de cette délibération : qui est pour ? Voilà. Donc il n'y avait pas de débat particulier sur ce point qui est adopté, et je vous en remercie. Point suivant, donc point numéro 29, Michel DUVAUDIER. »

à l'unanimité

29) Dérogation municipale au principe du repos dominical des salariés des commerces de détail pour l'année 2024

M. DUVAUDIER

« Oui, merci Monsieur le Maire. Donc il s'agit de déroger. C'est la dérogation municipale au principe du repos dominical des salariés des commerces de détail pour l'année 2024, comme on le fait tous les ans pour l'année suivante. Vous trouverez en page 2, par profession, les dates qui ont été retenues. »

L'avis des commissions

Avis favorable à la majorité des membres présents de la 2^e commission, deux abstentions, Madame CAPORAL, Monsieur FAUTRE

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission, Monsieur LURIER ne prenant pas part au vote. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Très rapidement. On s'abstiendra dans la mesure où l'on n'a pas les retours des autres organisations professionnelles, et notamment de salariés qui ne se seraient pas prononcés. »

Monsieur le Maire

« Mais les organisations ont été consultées, certaines nous ont répondu d'autre pas. Des fois, elles ne répondent pas, mais celles qui nous ont répondu sont effectivement favorables. Je ne sais pas si cela peut suffire à éclaircir votre vote, peut-être à le modifier. Peut-être, mais en tout cas... »

M. MAILLER (*hors micro*) pas de son

Monsieur le Maire

« Ben oui, mais si elles ne répondent pas, on ne peut pas les forcer à répondre. Voilà. Donc après... »

M. MAILLER (*hors micro*) pas de son

Monsieur le Maire

« La CFE-CGC aussi, oui. Eh bien, c'est un syndicat de salariés, non ? Pas pour vous ? »

M. MAILLER (*hors micro*) : non

Monsieur le Maire

« Ah d'accord les cadres. Les cadres ont le droit de s'exprimer, non ? »

M. MAILLER (*hors micro*) pas de son

Monsieur le Maire

« Non, Ah d'accord. Bien. On va passer au vote : donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc le rapport est adopté. Je rappelle que ce rapport passait à l'unanimité dans la mandature précédente, donc je le note. Point numéro 30, donc Catherine MUSSOTTE-GUEDJ. »

à l'unanimité des suffrages exprimés

37 votes pour dont 8 procurations (Mme ABCHICHE, Mme CARPE, M. BOULAY, Mme BENOLIEL, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, Mme DONATIEN, M. RIBEIRO, Mme NGANDE)

9 abstentions, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE, M. MAILLER, M. SY

30) Approbation de la convention annuelle relative à la tenue d'une permanence départementale à la MPT Joséphine-Baker pour l'année 2024
Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou à son représentant délégué de signer ladite convention

Mme MUSSOTTE-GUEDJ

« Merci, Monsieur le Maire, bonjour à tous. Donc c'est l'approbation de la convention annuelle relative à la tenue d'une permanence départementale à la Maison pour tous Joséphine-Baker pour l'année 2024. Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué de signer ladite convention.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 4^e commission

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas ? On passe au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Donc le point est adopté, je vous remercie. Point numéro 31, donc Jacqueline BENAHMED. »

à l'unanimité

31) Conventions annuelles avec le Département du Val-de-Marne relatives aux Maisons pour tous

Mme BENAHMED

« Merci, Monsieur le Maire, bonjour à toutes et à tous. Cette délibération porte sur deux conventions annuelles avec le Département du Val-de-Marne relatives aux Maisons pour tous. Il est proposé de les reconduire.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re}, 4^e, 5^e et 6^e commission

Il y a eu une question de Monsieur MAILLER lors de la séance de la 6^e commission. Est-ce que ces conventions ont évolué par rapport aux précédentes ? Elles sont reconduites avec un financement de 11 000 € pour Youri-Gagarine et 11 500 € pour Joséphine-Baker. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : qui est contre ? Abstentions ? Refus de vote ? Le point est adopté. Point numéro 32, pour la convention Cinéma Public, Patrice LATRONCHE.

à l'unanimité

32) Convention avec Cinéma Public pour le festival Ciné Junior 2024

M. LATRONCHE

« Oui, bonsoir à tous. Cette convention concerne la signature de ladite convention avec Cinéma Public pour le festival Ciné Junior 2024.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 6^e commission et de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Le rapport est adopté à l'unanimité, et je vous en remercie. Point numéro 33, Christine ARRON. »

à l'unanimité

33) Nouvelles grilles tarifaires de la direction des sports des équipements sportifs et création de nouveaux tarifs pour la location de matériels

Mme ARRON

« Merci Monsieur le maire, bonsoir à toutes et à tous. Il s'agit de nouvelles grilles tarifaires de la direction des sports et des équipements sportifs, et la création de nouveaux tarifs pour la location de matériels. Donc, avec cette délibération, il s'agit d'ajuster la grille tarifaire des équipements sportifs et de créer de nouveaux tarifs pour la location de matériels lors de manifestations sportives associatives. Concernant la revalorisation de la tarification des équipements sportifs, depuis la mi-2018, le cumul de l'inflation moyenne annuelle correspond à environ 14 % au 31 décembre 2023. Il est proposé de partir de ce postulat de départ. En 2019, il a été calculé le coût réel de fonctionnement à l'heure de nos équipements sportifs. En 2024, il est proposé de prendre pour base le coût réel 2019, augmenté de 14 %.

S'agissant de la création de nouveaux tarifs pour la location de matériels lors de manifestations sportives, la collectivité met à disposition gratuitement le matériel nécessaire à l'organisation de manifestations sportives associatives. La direction des sports doit maintenir son niveau de prestations. Elle s'engage sur la qualité du matériel mis à disposition. À cet effet, elle doit sans cesse renouveler sa banque de matériels. Le Conseil municipal est invité à se positionner sur l'augmentation et/ou la création des tarifs de mise à disposition des équipements sportifs et du matériel lié à l'organisation d'événements sportifs.

L'avis des commissions

Avis favorable à la majorité des membres présents à la 6^e commission, un vote réservé de Monsieur MAILLER

Avis favorable à la majorité des membres présents de la 1^{re} commission, un vote réservé de Monsieur LURIER. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, j'avais fait quelques remarques, notamment sur certains intitulés. A priori, je n'avais pas eu de réponse sur ce que c'était qu'une fédération, et aussi avoir des éléments sur le montant exact que l'on augmente de cette manière-là, de la manière qui est proposée : les 14 %. Et puis comment on intègre, notamment une association qui est plutôt une association culturelle dans ce cadre-là, et qui bénéficie d'un gymnase aujourd'hui, et qui n'apparaissait pas là-dedans ? Pourquoi une association sportive, alors qu'il pouvait y avoir dans ce cas-là une association culturelle ? Et d'autre part, quel est l'objectif de faire payer les associations sur le matériel qui est mis à disposition, même si effectivement il y a une espèce de franchise en dessous de laquelle on ne paye rien sur la première manifestation ? N'avez-vous pas peur qu'en mettant en place ce type de dispositif, en tout cas en le développant et en le renforçant par rapport à ce qui existait auparavant, cela ne freine les activités des associations qui ne feront peut-être qu'une seule manifestation, et qui, parfois, font des manifestations - ne serait-ce qu'en interne - mais qui animent quand même en partie le quartier ? Et qui, du coup, réduiraient leurs recettes et renonceraient à faire des initiatives dans leur quartier, alors que c'est ce qui fait vivre parfois le quartier ? »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non. Christine. »

Mme ARRON (*hors micro*) pas de son pendant une minute.

Monsieur le Maire

« Institution publique, enfin il y en a différentes. »

Mme ARRON (*hors micro*) presque pas de son

« Vous avez des institutions qui sont au service... »

Monsieur le Maire

« La police est une institution par exemple, voilà un exemple. »

Mme ARRON (*hors micro*) presque pas de son

« Institutions campinoises, donc il y avait les fédérations, la police et les pompiers. »

Monsieur le Maire

« S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote. Et pour peut-être compléter : non, on n'a pas de crainte qu'il y ait une réduction, parce que, pour l'instant, on croule plutôt sous les demandes, auxquelles on essaie de répondre à chaque fois. Mais pour autant, il faut aussi que chacun soit conscient que l'on ne peut pas demander des équipements... On a eu un cas. Moi j'ai en tête quelques cas, comme ça, de structures qui m'ont dit : Eh bien puisque tout est gratuit, eh bien on vous demande 10 barnums, pour donner un exemple. Et puis quand arrive le jour de la manifestation, il y a deux barnums qui sont utilisés. Donc, effectivement, quand c'est gratuit, on ne compte pas. Quand c'est un peu payant, eh bien on se pose des questions, et on fait en fonction des besoins. Nous, on

essaiera toujours d'apporter en fonction des besoins. Mais quand moi je me suis rendu sur une manifestation où l'on nous avait dit qu'il y avait des besoins pour 10 barnums, et qu'en fait, il y en avait, quand je dis 2, je suis gentil... Il y en avait un qui était réellement utilisé, l'autre où l'on avait mis du stockage. Donc c'est quand même un peu disproportionné. Chacun doit avoir conscience que de mettre à disposition un barnum, c'est aussi déplacer des équipes pour l'installer, pour venir le chercher, pour le ranger. Voilà. Tout cela, ça a un coût, et aujourd'hui, on a expliqué les contraintes budgétaires. Donc chacun doit être responsable. Bien évidemment, l'ensemble des associations sont accompagnées. Je vous propose de passer au vote : est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté. Donc c'est toujours plus, mais pas toujours. Point numéro 34, Jean-Claude FORHAN. »

à la majorité

45 votes pour dont 9 procurations (Mme ABCHICHE, Mme CARPE, M. BOULAY, Mme BENOLIEL, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, Mme DONATIEN, M. SLIMOVICI, M. RIBEIRO, Mme NGANDE)

2 votes contre, M. MAILLER, M. SY

34) Convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Champigny-sur-Marne et l'association Red Star Club de Champigny

M. FORHAN

« Merci, Monsieur le Maire. Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Champigny-sur-Marne et l'association Red Star Club de Champigny.

Les avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés de la 6^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, j'avais dit à la commission que je ne prendrai pas part au vote puisque je suis intéressé. »

Monsieur le Maire

« Et je pense qu'il en va de même de Monsieur SUDRE. Voilà. Donc c'est bien noté. S'il n'y a pas d'autres interventions, on passe au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Donc Monsieur SUDRE et monsieur MAILLER. Et donc le rapport est adopté. Point numéro 35, Jean-Claude FORHAN.

à l'unanimité des suffrages exprimés

M. MAILLER, M. SY n'ont pas pris part au vote car ils sont membre du Conseil d'administration de l'association RSCC

35) Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Champigny-sur-Marne et l'association Champigny Football Club 94

M. FORHAN

« Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Champigny-sur-Marne et l'association Champigny Football Club 94.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 6^e commission

Monsieur LURIER propose de ne pas demander au CFC 94 le reversement de 100 € pour des panneaux publicitaires. »

Monsieur le Maire

« C'est bien noté. Est-ce qu'il y a des questions ? Des remarques ? Non ? Le reversement, il est aussi lié parce que les installations appartiennent à la Ville, donc il y a une cohérence. Voilà pourquoi. Bien nous passons au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté. Point numéro 36, Céline THÉOPHILE. »

36) Approbation de la convention tripartite entre la Ville, le Conseil départemental du Val-de-Marne et le collège Nelson-Mandela pour l'utilisation, hors temps scolaire, de la salle de sport intégrée au collège

Mme THÉOPHILE

« Oui, Monsieur le Maire. Il est proposé ici d'approuver une convention tripartite entre la Ville, le Conseil départemental du Val-de-Marne et le collège Nelson-Mandela, qui permettra à la Ville de Champigny d'utiliser la salle de sport dudit collège pour les associations sportives champinoises, en dehors des temps scolaires bien évidemment.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents des 6^e, 5^e et 1^{re} commissions. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. Donc on passe au vote : qui est pour ? Ah, ça change un peu ! Un peu de mouvement. Voilà. Donc le point est adopté à l'unanimité, je vous en remercie. Point numéro 37, Marie PARLOUAR.

à l'unanimité

37) Avenant à la convention de financement de la rémunération PEPS 2023 (expérimentation nationale d'un paiement en équipe de professionnels de santé en ville) versée en 2023

Mme PARLOUAR

« Bonsoir tout le monde. Il s'agit d'autoriser la signature d'un avenant à la convention de financement de la rémunération PEPS 2023. C'est une expérimentation nationale d'un paiement en équipe de professionnels de santé en ville versé en 2023. Il y avait une question de Madame MASMOUDI-LAJNEF qui est répondue en séance.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 4^e commission

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : qui est contre ? Abstentions ? Refus de vote ? Donc le point est adopté. Point numéro 38, Marie PARLOUAR. »

à l'unanimité

38) Signature de 5 conventions relatives à la participation financière de l'Agence régionale de santé Île-de-France au financement des actions et des expérimentations de santé afin de lutter plus efficacement contre les inégalités sociales et territoriales de santé

Mme PARLOUAR

« Donc cette délibération porte sur l'approbation et l'autorisation à signer 5 conventions relatives à la participation financière de l'Agence régionale de santé Île-de-France au financement des actions et des expérimentations de santé afin de lutter plus efficacement contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 4^e commission

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas ? Alors je vais être obligé de vous faire voter 5 fois puisque nous avons 5 délibérations.

Donc pour la délibération concernant la promotion de l'équilibre alimentaire et de l'activité physique, est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté.

Pour la délibération numéro 2 la lutte contre les violences familiales : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté.

Délibération numéro 3, la prévention des cancers, est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté.

Délibération numéro 4 sur l'accompagnement social à destination des populations précaires et vulnérables : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? C'est adopté. Et le dernier point, sur la précarité menstruelle : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc l'ensemble des 5 conventions sont adoptées. Je vous en remercie. Point numéro 39, Raymonde DUVERGER. »

à l'unanimité

39) Approbation de la convention de subventionnement au titre du Fonds d'intervention régional (FIR) entre l'ARS et la Ville de Champigny-sur-Marne pour la réalisation d'une pépinière médicale

Mme DUVERGER

« Merci Monsieur le Maire. Alors c'est l'approbation de la convention de subventionnement au titre du Fonds d'intervention régional entre l'ARS et la Ville de Champigny-sur-Marne pour la réalisation d'une pépinière médicale. L'accord de cette subvention nous a été notifié le 31 mai 2023 par la transmission d'une convention de financement, précisant les obligations de chacune des deux parties, que l'ARS propose de signer. Ladite convention précise que la subvention allouée à la ville de Champigny-sur-Marne sera versée en deux fois pour un total de 73 337 €. Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention entre la Ville de Champigny-sur-Marne et l'ARS, au titre du fonds d'intervention régional de l'ARS pour la réalisation de la pépinière médicale, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 4^e commission

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Voilà ce que l'on expliquait tout à l'heure dans le DOB, comment on va récupérer les fonds, et après comment on les enregistre. Donc s'il n'y a pas d'interventions, on passe au vote : qui est contre ? Abstentions ? Refus de vote ? Le point est adopté. Point suivant, Raymonde DUVERGER, où, là aussi, nous avons un vote favorable. »

à l'unanimité

40) Signature des conventions relatives à la campagne nationale de vaccination contre les infections à papillomavirus humain dans les collèges entre la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) et la Ville de Champigny-sur-Marne, et entre l'ARS Île-de-France et la Ville de Champigny-sur-Marne

Monsieur le Maire

« On peut peut-être prendre juste les éléments de base. »

Mme DUVERGER

« Oui, donc c'est la signature des conventions relatives à la campagne nationale de vaccination contre les infections à papillomavirus humain dans les collèges entre la Caisse primaire d'assurance maladie et la Ville de Champigny-sur-Marne, entre l'ARS Île-de-France et la Ville de Champigny-sur-Marne. Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal d'adopter les conventions relatives à la campagne de vaccination contre les infections à papillomavirus humain dans les collèges entre la Caisse primaire d'assurance-maladie et la Ville de Champigny-sur-Marne, entre l'ARS Île-de-France et la Ville de Champigny-sur-Marne, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions, et tous les documents y afférant.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 4^e commission

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Il y a des questions... »

Monsieur le Maire

« Oui, mais elles ont été répondues en séance. »

Mme DUVERGER

« D'accord. Très bien. »

Monsieur le Maire

« Il n'y a pas besoin de les repréciser. Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Non ? Donc on passe au vote. Alors on a deux points : la première, qui est la signature de la convention relative à la campagne de vaccination : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté.

Et puis la deuxième convention relative à la campagne nationale de vaccination contre les infections au niveau des collèges, donc celle avec l'ARS, l'autre c'était avec la CPAM. Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc les deux conventions sont adoptées. Point suivant, Bernard GAUDIÈRE. »

à l'unanimité

41) Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions nécessaires au raccordement et à la fourniture de chaleur aux bâtiments communaux par les deux réseaux de géothermie de l'EPCG

M. GAUDIÈRE

« Merci, Monsieur le Maire. Alors il s'agit de donner l'autorisation à Monsieur le Maire ou à son représentant de signer les conventions nécessaires au raccordement et à la fourniture de chaleur aux bâtiments communaux par les deux réseaux de géothermie de l'EPCG. Comme vous le savez, le premier réseau a été créé en 1985, et le second va entrer en fonctionnement à la prochaine saison de chauffe. Je vous laisse consulter les deux tableaux : le premier avec le point livraison du réseau historique de 1985, et le deuxième tableau qui concerne les 24 points de raccordement qui sont, pour l'instant, figés. Cette liste sera mise à jour régulièrement en fonction des compléments.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer les conventions nécessaires au raccordement et à la fourniture de chaleur des bâtiments communaux par les deux réseaux de géothermie de l'EPCG.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} et de la 5^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : qui est pour ? Voilà ça réveille un peu. Et donc le point est adopté à l'unanimité, et je vous en remercie.

Alors ensuite, nous avons donc reçu deux vœux : un premier vœu, donc le point 42, relatif au maintien de l'établissement public de soins psychiatriques à l'hôpital de Saint-Maurice. »

à l'unanimité

42) Vœu relatif au maintien de l'établissement public de soins psychiatriques de l'hôpital Saint-Maurice, déposé par le groupe Champigny écologique et solidaire auquel s'associent les élus Yvon LURIER, Jean-Jacques Mailler et Mamadou SY

Monsieur le Maire

« Alors juste peut-être un commentaire quand même sur ce vœu. Après, je laisserai qui est désigné comme rapporteur intervenir, mais je suis un petit peu ennuyé avec ce vœu, pas sur le fond, il n'y a pas de sujet là-dessus, mais il est demandé au Maire d'interpeller l'Agence régionale de santé, et donc dans le cadre du territoire, de revoir, de retirer du PLUI le secteur concerné. Alors le PLUI, il a été adopté hier. C'est quand même compliqué d'avoir ce processus de travail de trois ans qui, conformément aux engagements, qui ont été pris au sein du territoire, de dire que le choix de chaque ville se doit d'être respecté. Et Madame CAPORAL, vous avez pu assister aux débats hier, Monsieur FAUTRÉ aussi. Monsieur FAUTRÉ n'avait d'ailleurs pas voté contre le PLUI, et donc je trouve un peu étrange le mardi de dire que l'on est pour quelque chose, ou en tout cas on n'est pas contre, et de remettre en cause le lendemain un des éléments de ce que l'on n'a pas voté contre. Voilà. Et puis j'ai déjà eu l'occasion d'avoir des échanges avec l'ARS, mais je ne suis pas le plus qualifié en la matière pour intervenir auprès de l'ARS sur le sujet de Saint-Maurice. C'est le maire de Saint-Maurice. Quand

J'ai un sujet à traiter sur Champigny, je m'en occupe, mais chacun est dans sa délégation. Vous avez rappelé que je suis vice-président du territoire, c'est vrai, mais je ne suis pas en charge de ce sujet-là. Donc chacun doit faire le travail qui est le sien, donc ce que vous me demandez au fond, dans ce vœu, est irréalisable. Donc j'ai un peu de mal, si vous voulez, à comprendre la tonalité de ce vœu. Voilà. Maintenant je ne sais pas qui veut intervenir sur ce vœu, et donc je vous laisse la parole. »

Mme CAPORAL

« Bien. Nous allons intervenir à deux voix, et je vais commencer. Effectivement, je comprends vos objections, mais il s'agit d'un vœu que nous allons présenter dans tous les Conseils municipaux du territoire, et même dans d'autres villes du Val-de-Marne. Et donc le voici. C'est un vœu qui est déposé par Champigny écologique et solidaire, auquel s'associent les élus Monsieur LURIER, Monsieur MAILLER et Monsieur SY.

Considérant que les Hôpitaux de Saint-Maurice accueillent des patients de 11 communes du territoire de Paris Est Marne & Bois au sein de leurs unités de soins psychiatriques, et donc Champigny, considérant que les locaux, pourtant classés au patrimoine national, n'ont pas bénéficié des moyens nécessaires pour leur réhabilitation, malgré les alertes répétées des soignants, des élus, rendant le lieu dans un état de vétusté indigne de l'exercice des professions médicales dans de bonnes conditions, considérant le projet immobilier porté par la direction de l'ARS de louer par un bail emphytéotique de 50 ans près de la moitié des Hôpitaux de Saint-Maurice à un tarif particulièrement avantageux à des promoteurs immobiliers pour un projet lucratif, et la construction d'un nouveau bâtiment hospitalier sur un terrain boisé et véritable poumon du tissu urbain local, considérant que cet espace abrite une riche biodiversité, considérant la menace, liée à ce projet, de suppression de plus de 240 emplois d'agents hospitaliers en quatorze ans, soit 8 % des effectifs des Hôpitaux de Saint-Maurice, considérant que le personnel soignant insiste sur l'intérêt pour les patients et les usagers de bénéficier d'un cadre architectural adapté, auquel répondent les bâtiments menacés de location à des promoteurs immobiliers, modèles des bâtiments de soins psychiatriques à l'international, considérant qu'une personne sur quatre sera touchée par des troubles psychiques au cours de sa vie, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), et qu'aujourd'hui dans le département du Val-de-Marne, il est difficile de mobiliser suffisamment de places en psychiatrie pour couvrir les besoins, considérant la poursuite des vagues de fermetures de lits imposées ces dernières années, malgré l'impact des années COVID, ce qui amoindrit la capacité d'accueil de nombreux établissements de la Région, et singulièrement au sein du Pôle de psychiatrie des Hôpitaux de Saint-Maurice qui accueillent des patients de 26 communes du Val-de-Marne, considérant que le secteur privé, par l'intermédiaire de l'opérateur Clinalliance, hautement subventionné, en particulier par la Région Île-de-France, propose une offre de soins en complète inadéquation avec les besoins des patients du secteur, et souvent non pris en charge par l'assurance maladie, considérant que la souffrance au travail induite par ces projets accélère les départs des agents hospitaliers, particulièrement vers le privé, aggravant encore la situation de l'hôpital public, considérant les menaces que représente ce projet immobilier de la Direction des Hôpitaux de Saint-Maurice et de la Mairie de Saint-Maurice sur la qualité des soins et les conditions de travail ainsi que sur l'environnement, considérant l'impact écologique de ce projet, en totale opposition avec les principes environnementaux énoncés dans le PLUI et le PADD de Saint-Maurice; considérant les solutions alternatives portées par le personnel, le collectif pour l'avenir des hôpitaux de Saint-Maurice et des Murets,

Mme MASMOUDI-LAJNEF

Sur proposition des élus du groupe Champigny écologique et solidaire, les élus d'opposition réunis en Conseil municipal à Champigny-sur-Marne, le 13 décembre 2023, souhaitent que le Maire de Champigny interpelle l'Agence régionale de santé au sujet des menaces que représente le projet immobilier exposé par le Conseil national d'investissements en santé pour l'hôpital public Saint-Maurice et pour ses patients, et d'un nécessaire projet de financement de réfection des locaux mené en lien avec les personnels de santé et au bénéfice des patients ;

Le maire de Champigny interpelle le Conseil de territoire sur les contradictions entre ce projet et les exigences formulées dans le PADD et demande de retirer du PLUI l'OAP sectorielle Saint-Maurice, en vue d'une révision du projet. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Écoutez, je vais peut-être vous répondre à ce que vous venez d'avancer. Alors déjà pour vous dire que si, sur le fond, on peut partager certaines de vos préoccupations, nous aussi la question de la santé, et en particulier le secteur psychiatrique, nous soucie, puisque nous avons effectivement des besoins en la matière dans notre pays, et bien évidemment Champigny n'échappe pas à cette situation, il n'en reste pas moins que ce que vous demandez est quand même un peu spécifique, c'est-à-dire que le projet que vous présentez comme un projet immobilier, c'est aussi pour faire du logement social pour les personnels de la santé, c'est aussi cela qui est dans le projet en question, dans cette OAP. Donc il faut savoir que la ville de Saint-Maurice a cette particularité, c'est qu'un tiers de son foncier, c'est l'emprise de l'hôpital, ce qui n'est quand même pas simple quand on a des injonctions contradictoires, et on les a rappelées hier soir lors du vote du PLUI. L'État nous demande à la fois de faire de la pleine terre, et c'est très bien, l'État nous demande de préserver les espaces naturels, mais en même temps, l'État nous demande de construire et de densifier. Voilà. On a des injonctions contradictoires parfois. Et parfois même dans des directions différentes de l'État, on nous demande de faire des choses très contradictoires, et je crois que cela, tous les élus en responsabilité ne peuvent que le constater. Moi, même si je peux partager un certain nombre de points que vous avez évoqués, en tout état de cause, je ne peux qu'appeler au rejet de ce vœu puisque vous me demandez d'interpeller et de revoir le PLUI que l'on a adopté hier. Je ne suis pas incohérent. On a voté hier le PLUI, et il n'y a pas eu de vote très marqué contre sur ce point, y compris des élus proches de votre sensibilité. D'ailleurs, à propos des élus de votre sensibilité, je rappelle qu'il n'y a pas si longtemps que cela, il y a simplement un an et demi, le candidat de la NUPES, sur cette circonscription, défendait le projet que vous remettez en cause dans ce vœu. Alors les contradictions de la NUPES, c'est assez classique au fond, et puis d'ailleurs, force est de constater, quand j'écoute la déclaration du Parti communiste ou du parti socialiste, qui disent que la NUPES est morte, donc peut-être que vous pourriez me dire que cette parole est morte, que, au fond de la mort renaissent des cendres, peut-être des nouvelles aspirations de votre part. Mais, en tout état de cause, moi je ne peux pas aller dans ce sens-là parce que je ne peux pas être contradictoire avec ce qui a été voté hier. Par contre, je vous invite à vous rapprocher du maire de Saint-Maurice, et donc de voir avec lui, si lui souhaite faire bouger le sujet, puisque ce PLUI, il a été adopté, comme j'ai eu l'occasion de le dire dès le départ, au regard du respect de ce que souhaitait chaque municipalité. Et d'ailleurs le maire de Fontenay a adopté ce PLUI parce que sa Ville est respectée dans ce qu'elle souhaite, comme toutes les Villes, et je crois que c'est important aussi parce que c'est bien de cela dont il s'agit... Tout à l'heure, certains évoquaient la démocratie. Moi je ne suis pas forcément très favorable à un transfert majeur des compétences de la commune auprès des intercommunalités, que ce soit le territoire ou la métropole. Je vois bien ce à

quoi ça nous amène. J'ai eu l'occasion de l'évoquer tout à l'heure, et vous aviez défendu par le passé, et tout à l'heure Christian FAUTRÉ rappelait la position qui était celle de Jean-Louis BARGERO, il y a quelques années, celle de dire qu'il faudrait que 50 % des attributions reviennent au Maire. Très bien. Moi j'y suis totalement favorable. Simplement aujourd'hui, le mouvement qui est enclenché à travers l'intercommunalité que représente la Métropole, c'est qu'il ne restera plus rien aux élus locaux, plus rien aux maires. La question du logement sera gérée intégralement entre l'État et la Métropole, ce qui me paraît extrêmement éloigné. Je ne sais pas combien de citoyens pourront aller rencontrer le président de la Métropole et avoir des réponses à leurs demandes. Nous essayons de faire au mieux. Là, je ne sais pas ce qui pourra être fait. Quand je dis au mieux, c'est tous les élus de notre territoire. Donc moi, je ne peux appeler qu'au rejet de ce vœu, compte tenu de ce que je viens de vous exposer. Monsieur MAILLER, brièvement. »

M. MAILLER

« C'était juste, puisque visiblement il y a quand même des choses sur lesquelles vous seriez d'accord, si on modifiait la fin... »

Monsieur le Maire

« Ah ben, il est trop tard. »

M. MAILLER

« Mais non, on peut... »

Monsieur le Maire

« Non. Là, il a été envoyé, il est trop tard sur tous les points. Il est déjà 1 h 10, et vous avez fait un deuxième vœu. Vous voyez, on n'a rien rejeté. »

M. MAILLER

« Si vous permettez, vous voyez, vous m'interrompez, et je n'ai même pas eu le temps de parler. »

Monsieur le Maire

« Non, mais... »

M. MAILLER

« Laissez-moi finir mon propos, après vous ferez vos commentaires. »

Monsieur le Maire

« Je vous dis qu'il est trop tard. Voilà. »

M. MAILLER

« Je vous dis simplement que quand on est en Conseil municipal, même ce qui est inscrit, on peut décider autre chose. »

Monsieur le Maire

« Je le sais bien, Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« On pourrait réécrire le vœu, mais en fait, visiblement, vous ne voulez pas. »

Monsieur le Maire

« Mais est-ce que vous avez le temps de le réécrire ? »

M. MAILLER

« Eh bien simplement de demander la suspension du projet tel qu'il est, et qu'il soit retravaillé avec le personnel pour permettre le maintien... »

Monsieur le Maire

« Non, mais ça, je crois que j'ai été extrêmement clair. Je vous ai dit que refaire le projet, c'est sous l'autorité du Maire de Saint-Maurice. Ah bah... C'est au Maire de Saint Maurice. »

M. MAILLER

« Ah ben oui, mais le Conseil municipal peut le faire... »

Monsieur le Maire

« Non, moi, je ne demande pas à ce que le Maire de Saint-Maurice revoie sa position, c'est à lui de voir en fonction de ce qui a été défini. On a voté un PLUI hier soir. Cette OAP faisait partie du PLUI, donc je ne vais pas voter le contraire de ce que j'ai voté la veille, donc je n'ai pas à prendre une position particulière par rapport à cela. J'ai bien entendu votre position. Vous avez eu l'occasion de la défendre. Et maintenant on passe au vote. Donc qui est pour ce vœu ? Qui rejette ce vœu ? Donc le vœu est rejeté.

On passe au point suivant, le dernier donc, le vœu concernant le RSA. Je vous propose peut-être de ne pas lire tous les considérants comme vous l'avez fait, parce que c'est un peu long, mais simplement d'exprimer les points tels qu'ils sont définis dans la deuxième partie. C'est une proposition. Je ne voudrais pas vous limiter votre temps de parole, mais il est quand même 1 h 15 du matin, et certains ont besoin de se lever tôt demain matin. Mme KEITA. »

Rejeté à la majorité

37 votes contre dont 9 procurations (Mme ABCHICHE, Mme CARPE, M. BOULAY, Mme BENOLIEL, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, Mme DONATIEN, M. SLIMOVICI, M. RIBEIRO, Mme NGANDE)

9 votes pour, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE M. MAILLER, M. SY

43) Vœu sur le RSA déposé par le groupe Champigny écologique et solidaire, les élus Yvon LURIER, Mamadou SY et Jean-Jacques MAILLER

Mme KEITA-GASSAMA

« Effectivement, je vais vous épargner la lecture. Je voulais juste revenir sur quelques points qui sont assez forts concernant le RSA, et il y a un point qui concerne notamment la Ville, à savoir la baisse de la subvention de 90 000 € au CCAS. Et je voulais tout simplement rappeler qu'en termes de droit constitutionnel, tout citoyen dans la société a droit à un revenu décent. Et donner aussi un chiffre : 75 % des bénéficiaires du RSA sont en mauvaise santé, et il y a aussi autre chose, une dernière chose :

il y a des services qui doivent rester dans le cadre du service public, et c'est vraiment incompréhensible que cela parte dans le privé, d'où la demande au Conseil départemental de renouveler les conventions avec les CCAS et les associations, d'exiger de l'État les fonds nécessaires au volet insertion, de demander à l'État de respecter le droit constitutionnel en renonçant à l'obligation faite aux demandeurs du RSA, de prévoir une automaticité du versement du RSA, d'indexer les minima sociaux, en particulier le RSA, sur l'inflation, de s'engager dans une revalorisation du RSA prenant en compte le décrochage du pouvoir d'achat de ce dernier par rapport au SMIC et au revenu disponible des Français. Et bien sûr, pour la Ville, de revoir sa baisse de 90 000 € au CCAS. Merci. »

Monsieur le Maire

« Bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce vœu ? Simplement peut-être pour vous dire que le sujet de la subvention au CCAS, on l'a déjà évoqué, et on a bien expliqué que cela ne changerait rien sur les aides qui sont apportées. Donc, en l'occurrence, on n'est pas sur le même sujet.

Sur ce point, je vais laisser Catherine MUSSOTTE-GUEDJ vous apporter quelques éléments d'éclairage. »

Mme MUSSOTTE-GUEDJ

« Oui. Par contre, je ne vais pas faire le débat du RSA, puisque c'est fait normalement en Conseil départemental, en séance. Mais je vais quand même vous répondre. En ce qui concerne de faire ses preuves, avec l'ancienne mandature, il ne s'est rien passé. La pertinence du RSA, c'est le revenu de solidarité active, qui réside dans un accompagnement d'insertion efficace, crucial pour les bénéficiaires éloignés de l'emploi. Jusqu'à l'arrivée de la nouvelle mandature, nous pouvons constater que peu d'actions ont été entreprises. Avec, aujourd'hui, 43 000 bénéficiaires dans le Val-de-Marne, 21 000 sont suivis par le Pôle emploi et 21 000 par le Département, ceux qui sont éloignés du marché de l'emploi.

Le constat de l'absence d'accompagnement global jusqu'en 2021 est souligné, marqué par une stagnation des démarches. Le nombre de signataires d'un contrat d'engagement réciproque, le CER, condition pour percevoir le RSA, s'élevait à 7000 en 2021, mais il reste aujourd'hui 14 000 personnes ouvrant leurs droits sans accompagnement social ni global, sur simple déclaration. Il ne se passe rien pour elles. Avec la nouvelle stratégie du RSA 2024, avec un investissement de 3 M € par an, il vise à multiplier par dix le nombre de personnes concernées. Bien sûr on aura des opérateurs privés spécialisés qui seront là mais, contrairement à ce que vous dites, nous avons consulté les CCAS avec notre collègue et vice-président, Tonino PANETTA, et ils se sont vu proposer des appels à projets pour l'accompagnement des 5000 personnes bénéficiaires, les plus éloignées de l'emploi. Un seul a répondu, et il a été retenu : c'est celui de Fontenay-sous-Bois, avec un financement du Département d'un montant de 280 000 € pour 300 personnes en file active. Ça, c'est voté lundi. La suspension-réduction du RSA pour ceux qui ne se mobilisent pas est justifiée par la loi, et la transmission de la liste des bénéficiaires à la CAF est légale. Cependant l'accompagnement sera complété par une aide au quotidien, telle que l'allocation pour les frais liés à la reprise d'emploi : frais de garde, frais de repas du midi. C'est un projet ambitieux et nécessaire pour la dignité des bénéficiaires, qui s'inscrit dans une approche non punitive, mais juste.

Cette nouvelle stratégie prévue en 2024 aspire à tirer les bénéficiaires vers le haut, marquant un changement significatif dans la politique sociale du Département, le RSA ainsi réformé retrouvant toute sa pertinence en tant qu'outil non seulement financier, mais aussi d'accompagnement vers l'insertion professionnelle.

Concernant le deuxième point, l'État doit effectivement encore fournir une réponse définitive sur le montant alloué à l'insertion du département, dans le cadre du pacte des solidarités, et on évoque à peu près 1,2 M € de subventions de la part de l'État.

Apparemment sur les deux points, votre vœu est hors sujet. »

Monsieur le Maire

« Merci. Bien, je pense que l'ensemble des points ont pu être précisés. Je rappelle tout de même que le premier dispositif qui existait en la matière s'appelait le revenu minimum d'insertion - nous n'avions pas beaucoup vu l'insertion - et que la transformation avec le RSA visait à inciter l'ensemble des bénéficiaires et à les accompagner vers l'activité, sauf que certains départements se sont bien saisis du sujet, d'autres un peu moins. Et donc les évolutions qui ont été proposées par le Département du Val-de-Marne me semblent intéressantes effectivement, parce que nous allons, et Catherine MUSSOTTE-GUEDJ vient de le préciser, accompagner plus de personnes.

Et il m'arrive de recevoir, comme d'autres élus d'ailleurs de l'équipe, des personnes qui sont bénéficiaires du RSA et qui nous disent qu'elles seraient assez favorables à retrouver de l'activité, mais que leur éloignement du monde du travail suppose qu'il y ait un accompagnement. Et c'est ce qui est proposé. Donc vous comprendrez que l'on ne peut pas aller dans le sens de votre vœu, et donc moi j'en appelle au rejet, sauf si vous souhaitez le retirer. Si vous souhaitez le maintenir, nous allons passer au vote : donc moi j'en appelle au rejet de ce vœu. Qui rejette ce vœu ? Qui vote pour ? Et donc le vœu est rejeté.

Donc il y avait trois questions diverses. Monsieur TITOV. »

Rejeté à la majorité

37 votes contre dont 9 procurations (Mme ABCHICHE, Mme CARPE, M. BOULAY, Mme BENOLIEL, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, Mme DONATIEN, M. SLIMOVICI, M. RIBEIRO, Mme NGANDE)

9 votes pour, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE M. MAILLER, M. SY

Questions diverses

M. TITOV

« Merci, Monsieur le Maire. Donc chers collègues, la première question concerne les arbres menacés lors de futurs chantiers dans notre Ville. Donc prenez-vous en compte la possibilité de déplacer ou de transplanter des arbres ? Ce n'est pas forcément possible pour tous les arbres, mais cela peut mériter d'être étudié, à savoir qu'il y a déjà eu des vieux platanes qui ont été déplacés dans la métropole de Lyon, et un vieux tilleul qui est sujet à être déplacé à Paris dans une grande école parisienne.

Deuxième question : souhaitez-vous, pour les trois ans à venir, alors je dis trois ans à venir parce qu'à la base, je voulais la poser déjà il y a quelques mois, là on a pris du retard, parce que je ne pouvais pas la poser, donc pour les trois ans à venir, souhaitez-vous faire un peu plus participer l'opposition, votre opposition ? Alors peut-être sur des choses qui ne sont pas les principales, peut-être pour vous. Pour prendre un exemple, on peut parler du jumelage. J'ai d'ailleurs eu un échange avec Monsieur RIBEIRO lors d'une fête folklorique, dernièrement à ce sujet, et je me suis dit : si par exemple, pour donner un exemple, si la prochaine fois, vous n'êtes pas disponible pour un déplacement dans une ville jumelée, pourquoi ne pas proposer à un membre de l'opposition de vous remplacer ? Merci. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, j'ai été informée par des habitants de la rue Charles-Infroit que des entreprises circulent dans la rue. Sont-elles en train d'étudier le projet alternatif ? C'est la question que m'ont posée les riverains, et donc je vous la transmets. Et ce n'est pas la peine de me reparler de la rue Massenet qui ne fait que 150 mètres et qui n'a rien à voir avec la taille de la rue Charles-Infroit. Merci beaucoup. »

Monsieur le Maire

« Bien écoutez, Madame CAPORAL, je vous permets, comme tout un chacun ici, de vous exprimer comme vous le souhaitez, donc si j'ai envie de parler de la rue Massenet, j'en parlerai autant que je veux, d'accord ? Écoutez, que des entreprises se déplacent, je ne sais pas lesquelles, il y a des entreprises qui sont domiciliées dans cette rue, et donc elles peuvent bien évidemment, circuler. Je ne sais pas de quelles entreprises vous parlez. En tout cas, pour l'instant, on regarde le projet alternatif, mais on regarde. Voilà. Et la suite de la procédure attend.

Concernant le déplacement des arbres, Monsieur TITOV, que vous avez évoqué : oui, si cela peut se faire, mais vous savez, les arbres, ce sont des êtres vivants, et c'est un peu la même chose, quand on est très vieux, eh bien on n'aime pas trop être déplacé. Voilà. Donc on veut préserver les arbres, donc c'est difficile de déplacer un arbre qui s'est développé pendant des décennies, qui a tout son système racinaire. Si cela peut être fait sans pour autant remettre en cause les dernières années de la vie de l'arbre, pourquoi pas ? Ce type de technique, effectivement, existe et, en général, plutôt pour des arbres encore jeunes, dont le système racinaire n'est pas trop développé.

Et quant à votre demande de partir en voyage avec Monsieur RIBEIRO pour me remplacer, enfin pourquoi pas ? Mais si vous voulez, si le Maire est appelé à répondre à l'invitation du Maire de la Ville de Bernau, comme c'était le cas la dernière fois, c'est pour voir le Maire. On a invité récemment le Maire de Bernau qui voulait comprendre un peu certaines choses que l'on faisait à Champigny. J'ai répondu à sa demande bien volontiers. S'il m'avait envoyé un membre de son opposition ou de sa minorité, selon l'appellation, j'aurais peut-être été un peu surpris, pour vous dire. Et par ailleurs, je vous dirai que, quand nous étions, nous, dans l'opposition, nous n'avons jamais eu une proposition pour nous inviter sur quelque déplacement que ce soit, même si parfois nous avons, et cela m'a été confirmé par mes homologues des villes concernées, beaucoup de monde qui venait sur les déplacements du jumelage, y compris des gens qui n'étaient pas élus, des membres de la famille qui restaient parfois une semaine. Donc, effectivement, moi je n'ai pas pu y aller pour une journée où je devais faire l'aller et retour, parce que j'avais des contraintes d'agenda sur Champigny, avec des priorités. Mais je proposerai à Henrique RIBEIRO, si vous voulez, de vous ramener une carte postale de Bernau la prochaine fois. Ce sera déjà ça.

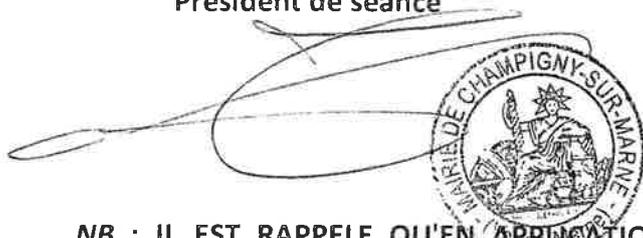
Bien, trêve de plaisanterie, il est tard, et donc je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année, et donc avec le plaisir de se retrouver au marché de Noël. Bonnes fêtes à tous. »

La séance est levée le 14 décembre 2023 à 1 h 25.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h25

et ont, les membres présents, signé après lecture.

Le Maire
Président de séance

The image shows a black ink signature of the Mayor, which is written over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure holding a staff and a star above, surrounded by the text 'MAIRIE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE' and the date '1810-18-MARS'.

Le Secrétaire de séance

The image shows a blue ink signature of the Secretary, written over a circular official seal. The seal is identical to the one of the Mayor, featuring a central emblem and the text 'MAIRIE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE' and '1810-18-MARS'.

NB : IL EST RAPPELE QU'EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2121-26 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES TOUTE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE A LE DROIT DE DEMANDER COMMUNICATION :

- DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL
- COPIE DES DELIBERATIONS
- COPIE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

- PROCES VERBAL PUBLIE LE 14 FEV. 2024